

Choquette passerait à l'Education

page A-2



Un gouvernement de militaires au Portugal (page C-1)



Jones songe à remplacer Stanfield

page B-8

Un déraciné de Forillon témoigne de son drame

par Gilles PEPIN, envoyé spécial du SOLEIL

PERCE — C'est un homme usé, fini prématurément, dépressif et démuné de toutes ambitions de vivre qui a fourni, hier, au tribunal d'expropriation le témoignage le plus éloquent démontrant le grave préjudice causé aux expulsés du territoire de Forillon en matière de déracinement social.

Le président du tribunal, Me Guy Dorion, n'a pu retenir le mot "odieux" pour qualifier les moyens qui furent employés par le gouvernement du Québec pour forcer les expropriés de Forillon à vider les lieux.

Emu aux larmes et tout tremblant, l'exproprié Mathias Riffou n'a pu rendre qu'un court témoignage. N'étant plus capable de parler du drame sans succomber dans une crise qui lui coupe le souffle, il dû se rasseoir et laisser expliquer par son fils de 18 ans le dérangement brutal qui a été causé par l'avènement du parc Forillon et de l'expropriation massive.

Au tribunal d'expropriation qui siège actuellement au palais de justice de Percé pour hâter un règlement dans quelque cent derniers dossiers, le jeune Jocelyn Riffou a ainsi rappelé les méthodes de terreur qui furent celles de l'expropriation à Forillon: abandon du transport d'écoliers, menaces nombreuses, significations de brefs d'expulsion par le huissier, démolitions et brûlage de maisons, le non-déneigement des chemins...

Mathias Riffou, un homme de 60 ans dont l'expropriation a ravi toute la santé, au point qu'aujourd'hui ses amis ont de la misère à le reconnaître, n'a même pas pu demeurer dans la salle d'audience pendant le récit fait par son fils. "Je ne suis plus capable d'entendre cela", dit-il au juge avec

(Suite à la page A6, 6e col.)

Autres détails à la page A-3

Câble Le Québec gagne une autre manche

par Damien GAGNON du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Le Québec vient de gagner une autre manche dans la bataille de la câblodistribution, à la suite de la décision rendue hier, par le juge Pierre Côté de la cour supérieure.

Ce jugement de la cour supérieure oblige le gouvernement fédéral à enlever les scellés qu'il a apposés sur l'antenne de Câblodistribution de l'est, à Mont-Joli, entreprise de Raymond d'Auteuil, le protégé du Québec.

On se souvient que deux jours avant que Câblodistribution de l'est, entre en opération à Mont-Joli, soit vendredi le 13 juin, le gouvernement fédéral faisait apposer les scellés sur les antennes réceptrices de l'entreprise de d'Auteuil, afin d'empêcher ce dernier de donner le service aux abonnés le 15 juin, comme cela avait été prévu.

C'est à ce moment que le ministère québécois des Communications est intervenu en faisant installer dans la cour du studio de Câblodistribution de l'est, à Mont-Joli, un système d'antennes réceptrices et le service a ainsi débuté à la date prévue.

Cependant, Câblodistribution de l'est avait soumis l'affaire en cour (Suite à la page A6, 6e col.)



Les hommes de l'espace soviétiques ont reçu dans le Soyouz leurs camarades américains d'où les quatre hommes se sont entretenus avec le président Gerald Ford. De gauche à droite on reconnaît Valeri Kubasov, Alexei Leonov, Tom Stafford et Deke Slayton.

L'Urss lèvera le voile sur l'atterrissage de Soyouz

HOUSTON (d'après UPI, AP et AFP) — La première assemblée internationale spatiale se déroule présentement dans l'espace, à 135 milles au-dessus de la Terre. Les hommes de l'espace américains et soviétiques, oubliant plusieurs décennies de vive compétition et de guerre froide "sur le terrain", se sont rencontrés hier dans l'espace et se sont serrés la main.

L'astronaute Thomas Stafford et le cosmonaute Alexei Leonov se sont donné une accolade chaleureuse, geste qui symbolise une coopération spatiale sans précédent entre les deux pays.

La rencontre a eu lieu à 15h19, presque exactement à l'heure prévue, et a été télévisée en direct.

"Heureux de vous voir", a dit

Stafford, général de l'armée de l'air, originaire de l'Oklahoma.

"Très, très heureux de vous voir", a répondu Leonov, colonel de l'armée de l'air soviétique, membre du PC, et originaire d'un petit village de Russie.

La scène se passait dans le tunnel reliant les deux vaisseaux Apollo et Soyouz. Ensuite, Stafford et l'astronaute Donald Slayton sont allés rejoindre Leonov et son camarade Valeri Koubassov dans la cabine de Soyouz. Le troisième astronaute, Vance Brand, était resté, comme prévu, à bord d'Apollo.

Messages

Presque aussitôt, les hommes de l'espace ont reçu des messages

de félicitations de M. Leonid Brejnev et du président Ford. M. Brejnev les a félicités au nom du peuple soviétique, déclarant qu'ils avaient vécu "un événement significatif", ajoutant: "le monde entier observe votre oeuvre d'hommes responsables".

Le président Ford a qualifié de son côté la rencontre de "grand événement... non seulement pour vous cinq, mais aussi pour les milliers de savants soviétiques et américains qui ont travaillé ensemble pendant cinq ans pour rendre possible ce vol commun".

Cette accolade à la russe a été un moment d'émotion pour les vétérans Leonov et Stafford, qui avaient appris à se connaître et sont

(Suite à la page A6, 1re col.)

Des contrôles routiers avec l'ivressomètre

par Georges ANGERS du bureau du Soleil

OTTAWA — Le ministre fédéral de la Justice, M. Otte Lang, a déposé hier en Chambre un projet de loi modifiant plusieurs dispositions du Code criminel notamment à six chapitres du cautionnement de l'ivresse au volant.

Les modifications proposées hier s'inscrivent dans le processus de mise à jour du droit criminel canadien à la lumière de l'évolution des mentalités et des difficultés qui surgissent dans l'application de la loi.

Tel que précédemment annoncé par le ministre Lang lui-même, le bill C-71 prévoit qu'une Cour d'appel ne pourra dorénavant substituer un verdict de culpabilité à un verdict de non-culpabilité prononcé par un jury. Selon M. Lang, cette modification vise à rassurer ceux qui ont vu dans la condamnation par la Cour d'appel du Québec du docteur Henry Morgentaler une atteinte au rôle des jurys dans notre système judiciaire. La modification proposée ne changera toutefois en rien la première condamnation du médecin montréalais, a précisé M. Lang.

Au chapitre du cautionnement, les amendements proposés visent à "durcir certaines dispositions afin d'empêcher que se produisent des abus susceptibles de porter atteinte à la cohérence du système de mise en liberté avant le procès" a déclaré le ministre.

La règle générale demeure la même: lorsqu'une personne est arrêtée et traduite devant un juge, c'est à la Couronne de convaincre le juge de la nécessité de garder cette personne en prison. Les amendements proposés inverseront le fardeau de cette démonstration dans le cas de certains prévenus: ceux qui attendent déjà leur procès pour une acte criminel antérieur, ceux qui ont déjà abusé des dispositions du régime de mise en liberté provisoire et ceux qui sont étrangers ou non-résidents.

Les amendements proposés hier par M. Lang durcissent également les dispositions du Code criminel en matière de conduite avec facultés affaiblies.

En vertu des nouvelles dispositions, les policiers auront le pouvoir d'effectuer des contrôles routiers de dépistage, pouvoir qu'ils ne possèdent pas actuellement. M. Lang a précisé que c'est là la méthode qui a été adoptée en Grande-Bretagne et qu'elle avait donné d'excellents résultats. Les amendements prévus dans le cas de conduite avec facultés affaiblies ou

dans le cas de refus de se soumettre à l'alcootest seront également accrues.

Dans l'ensemble il s'agit, selon M. Lang, non pas d'attraper plus de contrevenants mais de dissuader davantage des contrevenants potentiels. Le ministre a fait remarquer qu'après une diminution notable des accidents où étaient impliqués des conducteurs en état d'ébriété, suite à l'adoption des mesures actuellement en vigueur, les statistiques étaient redevenues alarmantes.

Le bill C-71 contient également une série de modifications aux procédures dans les procès pour viol, tentative de viol et attentat à la pudeur, modifications visant une plus grande protection des victimes de ce type d'actes criminels.

Les amendements proposés par M. Lang prévoient également que constituera une infraction à la loi le fait d'avoir en sa possession les fruits de la conversion d'un objet volé. C'est le cas notamment des individus ou des entreprises qui ont en leur possession

(Suite à la page A6, 2e col.)

sommaire

| | |
|----------------------|--------------|
| A Québec aujourd'hui | A-11 |
| annonces classées | C-2 à C-11 |
| Arts et lettres | A-10 et A-11 |
| Bandes dessinées | C-11 |
| Bridge | C-10 |
| Consommation | A-8 |
| Décès | C-13 |
| Economie-finances | A-12 et A-14 |
| Feuilleton | C-9 |
| Horoscope | C-11 |
| Mat mystère | C-2 |
| Mots croisés | C-8 |
| Patron | C-7 |
| Sport | B-1 à B-4 |
| Télévision | A-15 |

météo

Le beau temps se maintient et l'on prévoit de la chaleur et de l'humidité aujourd'hui et demain, avec un maximum de 32.

détails page A-2

L'échec de L'Allier dégonfle trois mythes entretenus par Bourassa, soutient le PQ

par François DEMERS

La Conférence fédérale-provinciale des ministres des Communications dégonfle au moins trois mythes soigneusement entretenus par le gouvernement Bourassa.

Au premier chef, comme le reconnaît le ministre Jean-Paul L'Allier lui-même, le slogan de la Souveraineté culturelle.

En second lieu, le mythe de la création possible d'un front commun des provinces face à Ottawa.

Enfin, l'illusion qu'un dossier sérieux et étoffé, monté par le gouverne-

ment québécois, peut impressionner le gouvernement fédéral.

C'est du moins l'une des conclusions que tirent MM. René Lévesque, président du Parti québécois, Jacques-Yvan Morin, chef parlementaire de ce parti, Claude Charron, député péquiste et Claude Morin, membre de l'exécutif national du PQ.

Habitudes de servilité

Dans une conférence de presse qu'ils ont tenu hier à Québec, ils ont en effet réaffirmé leur ferme conviction que, dans le cadre du fédéralisme actuel, compte tenu des visées centra-

lisatrices d'Ottawa et des "habitudes de servilité" du gouvernement Bourassa, il est impossible pour la province de Québec de s'assurer les pouvoirs essentiels à son développement propre.

Après avoir récemment constaté l'échec du "fédéralisme rentable", les dirigeants péquistes s'attaquaient hier à la Souveraineté culturelle "directement reliée à deux dossiers dans lesquels le Québec vient justement de subir un écrasement spectaculaire et significatif".

"L'un de ces dossiers, poursuit le communiqué de presse remis par eux,

est celui des relations du Québec avec la France: l'autre est celui des communications. Le premier a été liquidé il y a quelques jours par un ministre français qui, si peu informé fut-il, a quand même compris que l'administration Bourassa n'avait aucune échine devant le fédéral. Quelques jours plus tard, le seul dossier où le Québec démontrait encore quelque velléité d'autonomie, vient d'être l'objet d'une charge fédérale décisive telle que le ministre en cause, malgré sa persévérance personnelle, a dû admettre que le dossier était clos."

Pour sa part, Jacques-Yvan Morin souligne que la tentative du ministre

L'Allier prouve à souhait qu'il est impossible de construire un véritable front commun des provinces. Il est clair, souligne-t-il, que les intérêts fondamentaux des provinces anglophones vont à la création d'un gouvernement fédéral fort, capable de leur procurer une certaine identité vis-à-vis des Etats-Unis.

Au contraire, les intérêts fondamentaux du Québec le poussent à revendiquer une autonomie plus grande pour affirmer son identité.

Claude Morin, quant à lui, rappelle les prétentions de Robert Bourassa (Suite à la page A6, 1re col.)

Jérôme Choquette deviendrait ministre de l'Éducation

par Gilbert ATHOT

M. Jérôme Choquette passerait du ministère de la Justice à celui de l'Éducation. M. Gérard-D. Lévesque, actuel ministre des Affaires intergouvernementales, remplacerait le premier à la Justice tout en gardant sa fonction de vice premier ministre. Le successeur de M. Lévesque aux Affaires intergouvernementales serait bel et bien M. François Cloutier, ministre actuel de l'Éducation.

Le triangle Justice-Education-Affaires intergouvernementales serait le plus important parmi les modifications à son conseil des ministres que le premier ministre Robert Bourassa doit annoncer au cours des prochaines semaines, selon des informations dignes de foi recueillies par Le Soleil.

Ces changements projetés peuvent toujours être modifiés de nouveau puisque ces décisions appartiennent finalement et exclusivement au premier ministre. Les consul-

tations conduites par M. Bourassa, jusqu'à maintenant auraient abouti à ce triangle, entre autres modifications.

Par ailleurs, il est toujours de plus en plus acquis que le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, se verra confier un autre ministère, comme l'a déjà affirmé Le Soleil. Il pourrait aller aux Richesses naturelles, en remplacement de M. Gilles Massé, malade, comme l'a laissé entendre Le Devoir, plus tôt cette semaine.

Succession délicate

Toutefois, la succession de M. Cournoyer au Travail serait loin d'être finalisée. Mais il semble assuré que le premier ministre se tournera plutôt vers un candidat avec des talents d'administrateur plutôt que des talents de médiateur.

Dans les cas de MM. Raymond Garneau et Claude Forget, respectivement ministre des Finances et ministre des Affaires sociales, les chances sont toujours aussi partagées

quant à la possibilité qu'ils s'échangent leurs ministères.

En ce qui a trait au ministre des Communications, M. Jean-Paul L'Allier, il ne serait pas surprenant qu'il fasse partie du remaniement à venir, d'autant plus qu'il a lui-même avoué, cette semaine, qu'il ne lui restait qu'à remettre le dossier des communications entre les mains de M. Bourassa après l'échec de la conférence fédérale-provinciale des ministres des Communications.

D'ailleurs, la très grande partie des ministres dont les noms ont été identifiés précédemment répondent au critère de base dont tiendrait compte le premier ministre pour procéder à ses changements: ceux qui sont à la tête du même ministère depuis cinq ans ou presque doivent être mutés autant que possible, ne serait-ce que pour une simple question d'efficacité et de motivation.

Quant aux deux autres ministres qui sont dans la catégorie des cinq ans, soit MM.

Normand Toupin et Kevin Drummond, respectivement de l'Agriculture et des Terres et Forêts, il est fortement question dans l'entourage du premier ministre qu'ils soient aussi déplacés.

Les rumeurs ont très peu circulé relativement aux ministères où ils seraient destinés, exception faite pour M. Drummond dont le nom aurait été retenu par le premier ministre comme l'un de ceux pouvant remplacer fort avantageusement M. Massé aux Richesses naturelles.

Ceux qui ne bougent pas

Quelques ministres semblent assurés de conserver leur ministère, notamment MM. Guy Saint-Pierre (Industrie et Commerce), Raymond Mailloux (Transports), Fernand Lalonde (ministre d'Etat responsable en particulier de l'application de la loi 22 sur la langue officielle et des Jeux olympiques), Gérard Harvey (Revenu), Jean Bienvenue (Immigration) et Claude Simard (Tourisme, Chasse et Pêche).

Pour d'autres, comme MM. Victor Goldbloom, William Tetley, Oswald Parent, les consultations du chef de gouvernement ne seraient pas complétées. Il en irait de même pour les ministres d'Etat: Robert Quenneville, Georges Vaillancourt, Paul Phaneuf, Bernard Lachapel-

le, Paul Berthiaume et Mlle Lise Bacon.

Farmi les nouveaux venus, aucun nom n'est venu s'ajou-

ter à ceux de MM. Julien Giasson, de Montmagny-l'Islet, Irénée Bonnier, de Taschereau, et de Michel Gratton, de Gatineau.

Enfin, il semble toujours assuré que le remaniement sera marqué par aucun retrait de la politique, le tout s'inscrivant dans la ferme

intention de M. Bourassa, déjà avouée dans son entourage, de ne pas tenir d'élections partielles d'ici à la prochaine élection générale.

La Commission des Affaires sociales a son président

par Roger BELLEFUEILLE

Le ministre des Affaires sociales devrait annoncer d'ici quelques jours la nomination du juge Gilles Poirier, actuellement juge au Tribunal du travail, au poste de président de la Commission des affaires sociales.

Ce nouvel organisme, créé par voie législative à la fin de 1974, intègre trois autres tribunaux administratifs, soit la Commission d'appel de l'aide et des allocations sociales, la Commission de révision dans le cadre de la loi

sur la protection du malade mental et le comité d'arbitrage qui décide des conflits entre médecins et établissements.

Mais cette nouvelle commission, qui devrait entrer en vigueur le 1er août, aura un mandat beaucoup plus large que celui confié aux trois instances réunies qu'elle remplace. Elle aura ainsi juridiction, entre autres champs de compétences, sur les appels touchant les recommandations des comités de révision quant aux diffé-

rends entre la Régie de l'assurance-maladie et un professionnel de la santé relativement au remboursement d'honoraires professionnels. De plus, elle pourra entendre, concurrentement avec d'autres tribunaux, les requêtes de bénéficiaires désireux d'avoir accès à leurs dossiers médicaux ou sociaux.

Enfin, la Commission des affaires sociales comptera quatre divisions correspondant à autant de secteurs d'activités: aide et allocations sociales, protection du malade mental, services de santé et services sociaux, régime des rentes.

Un tribunal, des avocats...

Il apparaît d'autre part que ces deux professions "nobles" que sont le droit et la médecine ont particulièrement veillé au grain au cours des récents mois quant à la composition des membres de la nouvelle Commission. Les avocats y assureront une hégémonie certaine quant aux postes de commissaires, cependant que les médecins composeront 50 pour cent des assesseurs.

La loi, telle que sanctionnée originellement, faisait en effet état de cinq membres et d'une possibilité de onze, dont trois avocats et deux médecins.

Les modifications apportées en juin dernier établissent clairement que tous les membres, ou commissaires, au nombre de huit, "doivent être avocats".

Un porte-parole du ministère des Affaires sociales a expliqué au SOLEIL que le choix exclusif d'avocats comme commissaires est rendu nécessaire par la nature davantage juridique des causes que la nouvelle commission aura à entendre.

D'autres y verront un retour à l'arrière et une "judiciarisation" de conflits souvent d'ordre administratif. Et une quasi nécessité, pour les appelants, de devoir recourir aux services généralement onéreux d'un avocat pour faire valoir leurs droits.

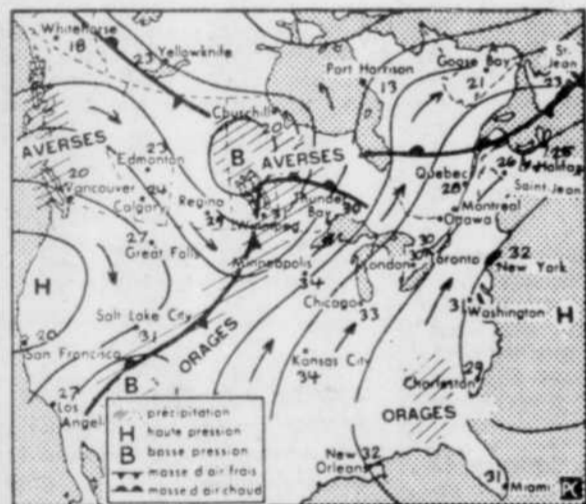
Mais l'Etat, bon père, veille sur le bien-être de ses administrés. C'est ainsi que les commissaires-avocats seront flanqués d'assesseurs, ou conseillers, dont le nombre ne devra pas dépasser la douzaine.

De ceux-ci, six devront être nécessairement médecins, dont quatre psychiatres. Thémis et Esculape n'ont pas le même jargon et leurs intérêts peuvent être divergents. Quant aux autres, ils devraient être puisés parmi les représentants des sciences humaines, tels que travailleurs sociaux et psychologues.

Le personnel de soutien des trois organismes éliminés serait en totalité intégré à la Commission des affaires sociales. Quant aux membres, leur sort serait laissé à la discrétion du ministre des Affaires sociales.

Signalons que le député de Johnson, M. Maurice Bellemare, avait créé un précédent dans l'histoire des tribunaux administratifs de la province en réussissant à se faire nommer, avant son premier retrait de la scène politique, et tout profane qu'il est, à la présidence de la Commission des accidents du travail.

la météo



Tout l'Est du Québec connaîtra du temps chaud et humide, aujourd'hui et demain, avec un ciel ensoleillé. Les chiffres sur la carte indiquent les maxima.

prévisions

MONTREAL (PC) — Prévisions de la météo pour le Québec émises par Environnement Canada pour aujourd'hui, avec un aperçu pour demain.

Nord de l'Abitibi, nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean et Chibougamau: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 20. Aperçu pour demain: averses ou orages dispersés, surtout en fin de journée.

Outaouais, Montréal, Cantons de l'Est, Québec, Trois-Rivières, Laurentides, sud de l'Abitibi, Pontiac-Témiscamingue et Haute-Mauricie: ciel clair, chaud et humide. Venteux. Maximum 32. Aperçu pour demain: peu de changement.

Baie-Comeau, Sept-Îles, sud du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Rimouski et Gaspésie: ensoleillé avec quelques passages nuageux. Chaud et venteux. Maximum 26 à 32. Aperçu pour demain: ciel clair, chaud et humide.

températures

TORONTO (PC) — Températures minimales et maximales enregistrées dans les principales villes de l'Amérique du Nord durant les dernières 24 heures.

| | Min. | | Max. | |
|-------------|------|----|----------------|----|
| Vancouver | 10 | 19 | St-Jean, N.-B. | 14 |
| Edmonton | 11 | 19 | Moncton | 19 |
| Calgary | 7 | 19 | Halifax | 16 |
| Saskatoon | 11 | 28 | Charlottetown | 17 |
| Regina | 17 | 20 | Chicago | 19 |
| Winnipeg | 22 | 31 | Detroit | 17 |
| Toronto | 21 | 31 | Boston | 22 |
| Ottawa | 18 | 32 | New York | 23 |
| Montréal | 20 | 30 | Washington | 24 |
| Québec | 18 | 31 | Miami | 24 |
| Fredericton | 19 | 33 | San Francisco | 12 |

soleil

| | SAMEDI | Durée |
|---------|--------|-------|
| Lever | 4.08 | |
| Coucher | 19.33 | 15.25 |

marée

VENDREDI
Haute 1h40
Basse 9h30
Haute 14h25
Basse 21h30

BILLETS SOLEIL

"Votre passeport - spectacle pour la saison d'été"

2500 BILLETS-SOLEIL OFFERTS GRATUITEMENT!

Au cours des mois de juin, juillet et août, votre journal Le Soleil offrira des billets-soleil gratuits à ses lecteurs de la région de Québec.

Pour gagner des billets... rien à déboursier, rien à répondre, rien à envoyer.

VOICI LA LISTE DES GAGNANTS D'AUJOURD'HUI

SI VOTRE NOM APPARAÎT CI-DESSOUS, PRESENTEZ-VOUS AU JOURNAL LE SOLEIL AU 390 EST, ST-VALIER (ANGLE DE LA COURONNE) DANS LES 48 HEURES (BUREAU OUVERT DE 8.30 A 16.30). • Présentez une pièce d'identité • Billets non interchangeables

Gagnants de 2 laissez-passer à la date de votre choix

Monsieur Adrien Frenette
63, rue Varrat Loretteville, P.Q.

Monsieur Paul-Henri Giroux
346, 6ème Rue Québec, P.Q.

Madame Laurette Bouchard
211, Martigny, Neufchâtel, P.Q.

Mlle Jeannine Chabot
283, 4ème Rue Québec, P.Q.

Monsieur Denys Allard
3030, Chamblan, Ste-Foy, P.Q.

Monsieur Ronald Boudreau
350, Boulevard des Capucins Qué., P.Q.

Monsieur Jean Lavoie
1059, avenue Boisverdre Ste-Foy, P.Q.

Madame Blanche Petitclerc
400, St-Olivier, Qué., P.Q.

Gagnants de 4 billets de loge à la date indiquée

Monsieur Emile Pouliot
533, 11ème Avenue Charry, P.Q.

Monsieur Roger Richard
496, Boulevard St-Claude, Neufchâtel, P.Q.

Monsieur Roger Bergeron
730, 1ère Rue, Appt 4 Québec, P.Q.

Colette Marcoux
43, rue Notre-Dame, Ste-Marie de Beauce, P.Q.

Mlle Johanne Noël
21, rue Hébert Québec P.Q.

Monsieur Jacques Renaud
900, Madeleine de Verchères, Qué., P.Q.

Monsieur Réal Gagné
815, rue Lévis, Appt. 6 Qué., P.Q.

Madame Gildard Gauvin
7, Boucher, Appt. 4, Loretteville, P.Q.

Monsieur H. Deslauriers
953, Gofineau, Ste-Foy, P.Q.

Monsieur Michel Longchamps
3149, de la Paix, Ste-Foy, P.Q.

Monsieur Claude Leblanc
287, rue D'Aiguillon, Appt 1, Qué., P.Q.

Gagnants de 2 billets de loge à la date indiquée

Monsieur Aimé Brochu
1800, Sir Mathias-Tellier, Qué., P.Q.

Monsieur Gaston Chandonet
1476, Boulevard Hamel Duberger, P.Q.

Monsieur Delphis Robichaud
2274, Boulevard des Chutes Courville, P.Q.

Madame Jules Huot
11, Jacques-Cartier, St-Romuald, P.Q.

Monsieur Martin Lagueux
2272, Chemin-Louis, Sillery, P.Q.

Madame Lucienne Lemay
Deschailles, Côté Lotbinière, P.Q.

Madame Mario Brousseau
215, rue Mgr Bourget Lauzon, P.Q.

Monsieur Michel Giguère
1317, Lyonnais, Orsainville, P.Q.

Gagnants de 2 billets à la date indiquée

Madame Thérèse Boutet
Case Postale 104, Loretteville, P.Q.

Monsieur Pierre Corbell
74b, Lockwell, Qué., P.Q.

Monsieur André Côté
746, Myrand, Appt 7, Ste-Foy, P.Q.

Monsieur Jean-Yves Crispo
1667, St-Denis, Ancienne Lorette, PQ.

Monsieur Pierre Grenier
40 nord, Dumoncel, Beausport, P.Q.

Monsieur Robert Bonville
73, rue St-Jules, Québec, P.Q.

Monsieur Ls-Philippe Bidégare
2135, rue Bossinot, Québec, P.Q.

Monsieur Lucien Morel
128, Boulevard du Côtéau, Montmorency, P.Q.

Monsieur Uric Gosselin
364, St-Laurent, St-Romuald, P.Q.

Gagnants de 2 laissez-passer à la date de votre choix

Monsieur Roger Blouin
233, Taschereau, Québec, P.Q.

Monsieur G. Bérubé
380, 3ème Rue, Appt 5 Québec, P.Q.

Gagnants de 2 billets à la date indiquée

Monsieur Paul Cormier
1105, Commerciale St-Romuald, P.Q.

Madame Adrienne Lafond
1241, Albert Lozeau, Sillery, P.Q.

Monsieur Gilles Mivilles Deschêne
2984, Prévost, APPT. 8 Ste-Foy, P.Q.

Madame Renée-Jeanne Robitaille
1500, Nicolet, Québec, P.Q.

Monsieur Richard Simard
219, rue Rigaud, Neufchâtel, P.Q.

Monsieur René Proulx
361, 6ème Rue Québec, P.Q.

"UNE AUTRE INITIATIVE DE VOTRE JOURNAL LE SOLEIL POUR MIEUX VOUS DIVERTIR"

LISEZ LE SOLEIL TOUS LES JOURS

Boischatel manifestera contre les pluies de granite



L'exploitation de la carrière va bon train.

Le Soleil, Raymond Lavoie

Par Jean GIROUX

Secouée par les exploisions de granite qui ont indécemment été entreprises au début de la semaine, la paisible municipalité de Boischatel sera ébranlée, la semaine prochaine, par les cris et manifestations de ses citoyens exaspérés.

Située en plein cœur de la ville, à 325 pieds à peine des pelouses et des premières tomates, la carrière de Boischatel semble en voie d'être exploitée à nouveau. Contre l'avis du maire Roland Lavoie et de son conseil, cont re les règlements du ministre Victor Goldbloom, de l'environnement québécois, contre les efforts du comité de l'environnement de Boischatel et de M. Nil Lefrançois, contre le bon sens, enfin, et malgré la manifestation des 100 résidents qui avaient bloqué la route d'accès à la carrière, en août dernier.

La carrière appartient aux entreprises Loma Ltée, une filiale des constructions St-Laurent, de Villeneuve, qui l'exploitent aux fins requises par la construction du boulevard des Grèves.

Depuis le mois d'août 1974, la carrière a connu une animation sporadique que les voisins ont trouvée agaçante. Leur manifestation de l'été dernier s'était terminée par une demi-victoire seulement et même la barrière d'injonctions obtenues par le ministère de l'environnement, en décembre et en janvier, n'avait pas fermé les portes de la carrière que l'on craint de voir réouvrir sous peu.

Pour M. Nil Lefrançois, toute cette histoire relève du ridicule administratif le plus aigu. C'est pourquoi il a lancé une sorte d'ultimatum aux autorités québécoises (quelles autorités? de-

mande-t-il, sans illusions) pour qu'une solution finale soit apportée au plus tard aujourd'hui. A moins d'une réponse favorable à la fermeture de la carrière Boischatel, M. Lefrançois explique que son comité agira dès la semaine prochaine.

Actuellement, il n'y a pas de camionnage, mais une paroi de la falaise de la carrière a été dynamitée, aux dires de plusieurs témoins, et cela annonce une période d'exploitation. C'est-à-dire un bruit variant entre 70 et 95 décibels, de 7h du matin à 11h du soir, des explosions inattendues, des vibrations qui lézardent les murs et les solages, des cailloux qui tombent sur les voitures, une poussière détestable de "carrièreuse appréhendé" et un va-et-vient de camions qui risquent 20 fois par jour de casser leurs freins sur les clôtures des potagers.

C'est ce que le ministère de l'environnement estime "de nature à porter atteinte à la sécurité, au bien-être et au confort de l'être humain".

Et c'est pour cette raison que son directeur, M. Gilles Francoeur, a refusé, le 3 décembre dernier, d'émettre un permis d'exploitation en faveur des entreprises Loma Ltée. Ce refus n'empêcha pas la compagnie exploitante, 15 jours plus tard, de travailler calmement avec une pelle mécanique, un chargeur et quatre camions. Le lendemain, en dépit d'un ordre formel du ministère, les travaux se continuaient, ce qui devait justifier le ministère de recourir aux injonctions pour faire cesser les travaux.

L'affaire est encore devant les tribunaux, et pour cette raison rien n'interdit au propriétaire d'user de son bien comme il l'entend.

Il ne reste donc plus aux citoyens qu'à ressortir leurs drapeaux noirs et leurs petits livres rouges. A suivre!

Forillon: "une nouvelle déportation des Acadiens"

par Gilles PEPIN

Envoyé spécial du Soleil

PERCE — L'expulsion des 205 familles de Forillon s'est déroulée de façon si dramatique qu'elle a marqué pour toujours l'histoire de la Gaspésie. Ces gens la considèrent en effet inoubliable que le fut jadis la déportation des Acadiens.

L'implantation du parc Forillon aura en somme été faite à coût de vies humaines complètement désorganisées. Et une fois de plus, le gouvernement, par sa voix d'expropriant tout puissante, a exploité les gens de la Gaspésie. Comme il en a depuis longtemps l'habitude quand il s'agit d'expropriation pour élargir une route, par exemple, il emploie un facteur d'évaluation qui est moindre que ceux qu'il emploie généralement dans les autres régions du Québec.

Un évaluateur, M. Jacques Rochette, de Québec, spécialisé dans les cas d'expropriation, nous a confirmé ce fait. Il en sait quelque chose, puisqu'il fut déjà à l'emploi du ministère de la Voirie.

Le procureur des expropriés de Forillon, Me Lionel Bernier, est aussi convaincu que les Gaspésiens sont sans cesse sous le joug de l'exploita-

tion. "On leur enlève leur propriété, puis on ne les dédommage de très peu, sachant que ces gens plutôt que d'aller se débattre en cour, se résignent généralement à accepter l'offre".

A peine reçu avocat, ce fils d'un expulsé du territoire de Forillon, n'avait donc pas manqué l'occasion de prendre la défense des siens. Parmi les 1.600 propriétaires de lots dans la péninsule de Forillon, presque tous lui ont confié leur cas, pour une promesse de rémunération qui n'aurait sans doute pas enflammé n'importe quel procureur: "Obtiens-nous quelque chose et on te donnera 10% des montants rajoutés..."

C'est ainsi que l'histoire des expropriés de Forillon obtint les manchettes, en étant d'abord favorisé par une ordonnance de la Régie des services publics, en 1973, puis par des jugements de la cour supérieure et, enfin, de la Cour d'appel, le 28 avril dernier. Dans les derniers dossiers qui font présentement l'objet de négociations, l'exproprié de Forillon obtient le double et souvent le triple de ce que représentait l'offre initiale du ministère des Travaux publics du Québec.

Dans le cas des quelque 1.500 autres dossiers de Forillon, ceux qui avaient déjà été réglés, le protecteur

du citoyen a appuyé, cette semaine, une requête de réouverture.

La victoire est éloquent. Les expropriés vont enfin pouvoir bénéficier d'indemnités raisonnables. Mais, bien sûr, le malheur social demeure chez les expulsés de Forillon entassés pour un grand nombre dans des HLM à Gaspé, à Cap-des-Rosiers et ailleurs; ces gens, qui étaient au total à près de 900, restent désœuvrés pour la plupart.

On leur a tout enlevé

Hier, le tribunal d'expropriation fut saisi du cas de Mathias Riffou, un exproprié devenu chômeur, dépressif et complètement incapable de réorganiser sa vie. Ils sont nombreux les autres pères de famille, également expulsés de la péninsule de Forillon, qui sont dans le même cas.

Pendant que Mathias Riffou fondait en sanglots devant le tribunal, il y avait d'autres victimes de l'expropriation dans la salle d'audience, d'autres qui attendaient aussi que leurs dossiers soient enfin réglés après cinq ans d'attente.

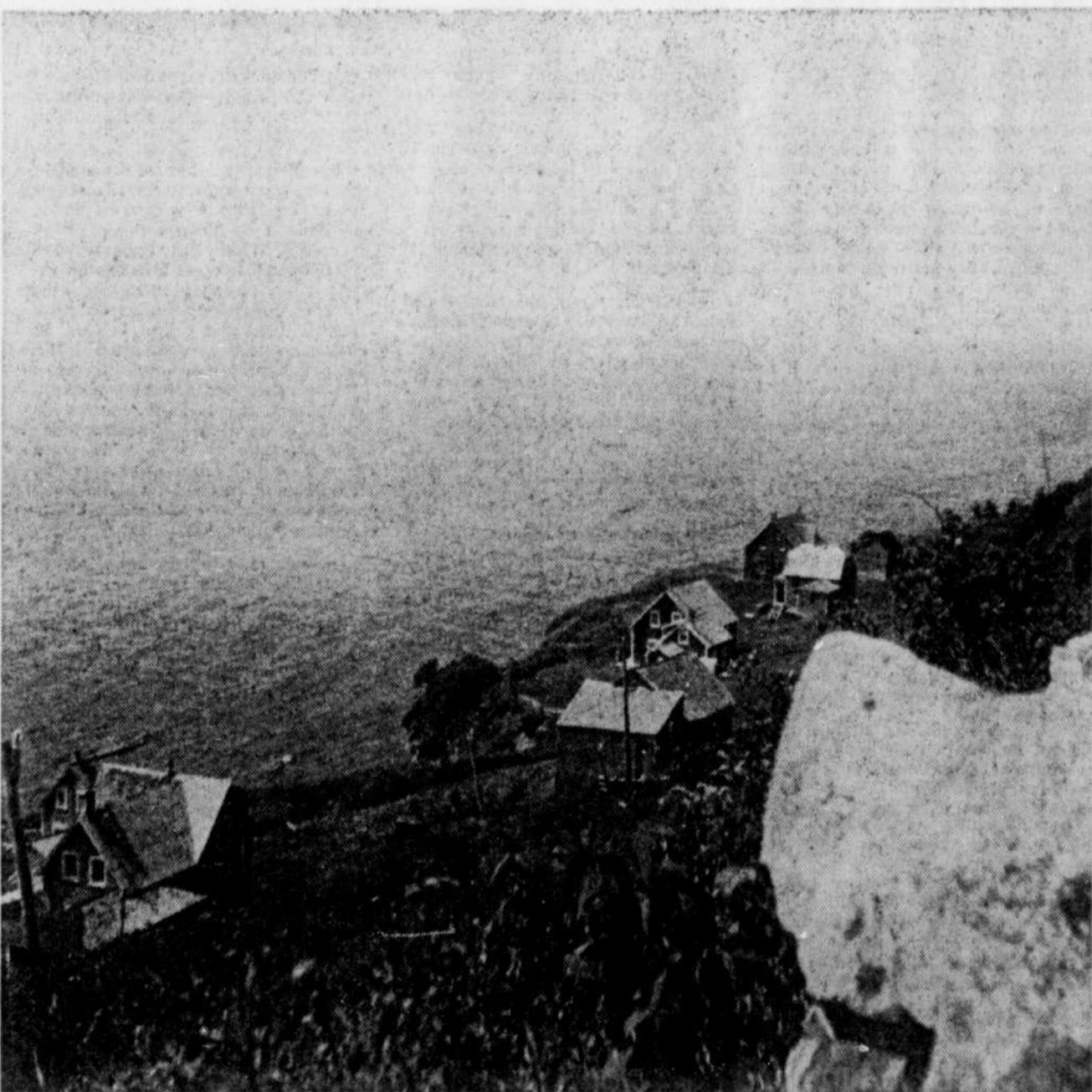
Dans cette salle plutôt sombre, attendait, entre autre, M. Alexandre Normand, qui vient de voir le gouvernement s'emparer de presque toute la

terre qu'il a lui-même cédée à son fils Albert, il y a peu d'années. Son fils est navigateur et il ne pouvait pas se présenter devant le tribunal. "On a dû se débarrasser de nos animaux, renoncer à la forêt, au bois de chauffage et à tout, le gouvernement ne nous laisse

que 4 acres de terrain avec la maison", a déclaré le sexagénaire.

Dans ce cas, l'offre initiale était de \$1.280; après négociations, ce montant est passé maintenant à \$3.877 plus 8% d'intérêt. "La perte vaudrait au moins

\$7.000. Pensez au bois de chauffage qu'on a, plus, au poêle électrique qu'on a dû acheter, à la terre qu'on ne peut plus cultiver, à la forêt qui nous rapportait des revenus, aux sueurs qui sont perdues... C'est comme s'ils nous avaient enlevé la vie!"



L'implantation du parc Forillon a été faite à coût de vies humaines complètement désorganisées.

Cafés-terrasses

Jamais de loi favorisant le bruit

- Lamontagne

Par Louise PICARD

Jugée désuète par la majorité des propriétaires de cafés-terrasses, la réglementation municipale concernant le bruit, même si elle était amendée en vue d'être adaptée à un contexte plus moderne, ne le serait certes pas en vue de permettre le bruit.

"Il s'agit d'un règlement essentiel à tous les citoyens désireux de vivre comme des gens civilisés". Tel est l'avis exprimé, hier, par le maire Gilles Lamontagne, au cours d'une entrevue qu'il accordait au SOLEIL, relativement aux nombreuses plaintes formulées, depuis quelque temps, par des citoyens du Vieux Québec à l'égard des cafés-terrasses.

Par suite d'un article publié mardi à ce sujet, lequel contenait un paragraphe du règlement 1083 relatif au bruit, des propriétaires de cafés-terrasses ont manifesté leur mécontentement pour avoir omis de mentionner que ledit article ne s'applique pas "aux réunions publiques, ou aux places d'amusement autorisés par le directeur du service de police".

Un café-terrasse constitue, selon eux, "une place d'amusement". Toutefois, cet avis n'est pas partagé par les autorités policière et municipales.

Interrogé à ce sujet, le maire Lamontagne croit que quiconque conteste un règlement fait pour protéger la majorité de la population contre certains bruits qui existent actuellement, posent un geste anti-social.

"Si ce règlement est contesté ou amendé en vue de le préciser davantage, il se peut que ce soit au détriment de ceux-là mêmes qui le réclament, dit-il. Nous avons déjà gagné, en Cour suprême, la cause visant à interdire les motocyclettes à l'intérieur des murs de la ville et lorsqu'un règlement est contesté, la ville va jusqu'au bout".

Il espère cependant que des solutions de compromis seront envisagées de part et d'autre, avant de poser des gestes aussi radicaux, ou de faire appliquer la loi dans toute sa rigueur.

"S'il y a des cafés-terrasses dans la ville, c'est que les autorités sont d'accord pour qu'il y en ait, mais il leur revient de voir à la façon dont ces endroits sont exploités, de sorte que la liberté des uns ne nuise pas à celle des autres".

A son avis, le principe fondamental d'un règlement n'est pas de brimer mais plutôt de limiter la liberté de certains citoyens trop enclins à entraver celle des autres.

Tout en admettant que les gens

aient le droit de s'amuser et de se délasser au son de la musique, il trouve malheureux que certains tenanciers de cafés et restaurants s'imaginent qu'ils vont donner plus de cachet et d'attrait au Vieux Québec en y installant une musique criarde à une clientèle qui n'est pas nécessairement attirée par le bruit.

Il croit qu'il existe suffisamment de fêtes populaires à Québec pour permettre à tous ceux qui en ont envie de se dévouer. Les cafés-terrasses existaient auparavant et tout allait bien avant que n'éclate cette cacophonie, tout en ajoutant qu'il n'avait jamais vu de chose semblable dans les cafés des nombreuses villes européennes qu'il a visitées.

Contrairement à certains commerçants qui estiment que le Vieux Québec est un quartier essentiellement touristique, il croit au contraire, que tout doit être tenté pour lui conserver une vocation résidentielle.

"Des efforts considérables sont faits pour y ramener les gens et les inciter à restaurer et ce serait dommage de faire fuir ceux qui y sont déjà".

Il admet cependant que le maintien d'un zonage mixte dans ce quartier n'est pas chose facile et qu'il revient à la ville de jouer, en quelque sorte, un rôle d'arbitre dans tout ceci.

Antiquités

Jamais de loi favorisant le bruit

- Lamontagne

Par Louise PICARD

Jugée désuète par la majorité des propriétaires de cafés-terrasses, la réglementation municipale concernant le bruit, même si elle était amendée en vue d'être adaptée à un contexte plus moderne, ne le serait certes pas en vue de permettre le bruit.

"Il s'agit d'un règlement essentiel à tous les citoyens désireux de vivre comme des gens civilisés". Tel est l'avis exprimé, hier, par le maire Gilles Lamontagne, au cours d'une entrevue qu'il accordait au SOLEIL, relativement aux nombreuses plaintes formulées, depuis quelque temps, par des citoyens du Vieux Québec à l'égard des cafés-terrasses.

Par suite d'un article publié mardi à ce sujet, lequel contenait un paragraphe du règlement 1083 relatif au bruit, des propriétaires de cafés-terrasses ont manifesté leur mécontentement pour avoir omis de mentionner que ledit article ne s'applique pas "aux réunions publiques, ou aux places d'amusement autorisés par le directeur du service de police".

Un café-terrasse constitue, selon eux, "une place d'amusement". Toutefois, cet avis n'est pas partagé par les autorités policière et municipales.

Interrogé à ce sujet, le maire Lamontagne croit que quiconque conteste un règlement fait pour protéger la majorité de la population contre certains bruits qui existent actuellement, posent un geste anti-social.

"Si ce règlement est contesté ou amendé en vue de le préciser davantage, il se peut que ce soit au détriment de ceux-là mêmes qui le réclament, dit-il. Nous avons déjà gagné, en Cour suprême, la cause visant à interdire les motocyclettes à l'intérieur des murs de la ville et lorsqu'un règlement est contesté, la ville va jusqu'au bout".

Il espère cependant que des solutions de compromis seront envisagées de part et d'autre, avant de poser des gestes aussi radicaux, ou de faire appliquer la loi dans toute sa rigueur.

"S'il y a des cafés-terrasses dans la ville, c'est que les autorités sont d'accord pour qu'il y en ait, mais il leur revient de voir à la façon dont ces endroits sont exploités, de sorte que la liberté des uns ne nuise pas à celle des autres".

A son avis, le principe fondamental d'un règlement n'est pas de brimer mais plutôt de limiter la liberté de certains citoyens trop enclins à entraver celle des autres.

Tout en admettant que les gens

aient le droit de s'amuser et de se délasser au son de la musique, il trouve malheureux que certains tenanciers de cafés et restaurants s'imaginent qu'ils vont donner plus de cachet et d'attrait au Vieux Québec en y installant une musique criarde à une clientèle qui n'est pas nécessairement attirée par le bruit.

Il croit qu'il existe suffisamment de fêtes populaires à Québec pour permettre à tous ceux qui en ont envie de se dévouer. Les cafés-terrasses existaient auparavant et tout allait bien avant que n'éclate cette cacophonie, tout en ajoutant qu'il n'avait jamais vu de chose semblable dans les cafés des nombreuses villes européennes qu'il a visitées.

Contrairement à certains commerçants qui estiment que le Vieux Québec est un quartier essentiellement touristique, il croit au contraire, que tout doit être tenté pour lui conserver une vocation résidentielle.

"Des efforts considérables sont faits pour y ramener les gens et les inciter à restaurer et ce serait dommage de faire fuir ceux qui y sont déjà".

Il admet cependant que le maintien d'un zonage mixte dans ce quartier n'est pas chose facile et qu'il revient à la ville de jouer, en quelque sorte, un rôle d'arbitre dans tout ceci.

VENTE

Marchandise d'été, vêtements pour enfants 0-6X ans;

30% d'escompte

18 juillet au 2 août (inclusivement)

LE PETIT PATACHOU ENR.

1195 1^{ère} Avenue,

Québec

Antiquités Grande Vente!

Armoires, commodes, tables en pin etc. . .

3 jours seulement.

Judi et vendredi, de 9h.00 a.m. à 5h.00 p.m.

Samedi de 9h.00 a.m. à 4h.00 p.m.

Spécial pour collectionneurs.

Jean-Paul Bérubé, antiquaire
143, St-Paul Québec

FEMME DEMANDEE

Pour Ste-Foy. Bonne cuisinière; laver et classer le linge,

entretien général. Chambre, T.V. et téléphone.

5 jours par semaine.

Téléphoner à:

653-9368 le jour

658-0154 le soir



A VENDRE

PROPRIETE: MAGASIN COOP. "LA PAIX".

Situé près de l'église.

Magasins: 3 étages 47' x 87' avec logement.

Maison Fleury: 3 étages 28' x 30' (2 loyers).

Garage: Entrepôt 40' x 60'.

Entrepôt: Station 30' x 50'.

Toute personne intéressée peut soumissionner par écrit pour l'un ou l'autre des immeubles, ou pour l'ensemble.

Chaque soumission sera étudiée sérieusement, et la direction ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Toute soumission doit parvenir au MAGASIN COOP. LA PAIX, St-Jean - Port-Joli par poste enregistrée, et ce, avant le 4 août 1975 à minuit.

l'éditorial

Le Québec se retire

La conférence des ministres des communications à Ottawa s'est traduite par la mise sur pied d'un Conseil des ministres des communications, ceux des deux niveaux de gouvernement participant à l'exercice de la compétence fédérale en ce secteur. Cette conférence a eu aussi pour effet le retrait du Québec du dossier fédéral-provincial sur les communications. Le ministre L'Allier et sa délégation se sont retirés le premier jour de la conférence, n'y assistant plus le second que comme observateurs. Le ministre de la Colombie-Britannique ayant réservé son jugement pour soumettre la participation de sa province au premier ministre de celle-ci, le Conseil des ministres des communications ne comprend donc au départ que huit provinces sur dix.

Il ne s'agit pas par ce Conseil d'un exercice commun des juridictions conjointes, tendance qui se répand dans les régimes fédératifs. La proposition du ministre fédéral des Communications, M. Pelletier, vise plutôt à faire participer plus directement les provinces à la compétence exclusive du gouvernement fédéral sur la radio-diffusion, y compris le câble. Cette participation s'étend aussi à la présence des provinces au CRTC, appelé à régir les entreprises de radio-diffusion.

En se retirant du dossier, pour éviter de reconnaître la compétence extensive du fédéral en matière de radio-diffusion, le Québec, si l'attitude du ministre L'Allier se maintient, ferme à toutes fins pratiques les discussions politiques. Il laisse la voie libre à l'interprétation des tribunaux (donc à la Cour suprême) et éventuellement aux discussions constitutionnelles.

Ses chances de succès n'y sont pas des plus frappantes.

Le gouvernement central est entré dans le champ de la radio-diffusion du fait de la réglementation des fréquences, effectuée par le partage entre Etats souverains. Le Canada est lié à cet égard par des ententes et traités internationaux. Seul l'Etat central étant habilité à traiter ainsi avec l'étranger, on comprend que dans les régimes fédératifs la compétence sur la radio-diffusion ait été accordée au gouvernement central.

Comme nation, le Canada avait en outre un intérêt particulier à considérer avec la plus grande attention le développement des moyens de radio-diffusion et à y exercer son autorité. Il s'agit toujours de considérer les contraintes qu'impose l'édification Est-Ouest de ce vaste pays. Sans une ferme politique nationale, la tendance naturelle de la radio-diffusion, comme d'autres secteurs, s'effectuerait selon des pressions sud-nord, les principaux centres urbains canadiens étant plus rapprochés des grands centres américains que des grands centres canadiens entre eux. Les Etats-Unis n'ont pas de radio et de télévision d'Etat, le Canada a dû créer Radio-Canada, nécessaire au maintien de l'identité nationale (bien qu'à certains moments on peut se demander si Radio-Canada ne se comporte pas comme s'il voulait fractionner plutôt que souder cette identité). Il reste que compte tenu de son étendue, de sa population disséminée, du voisinage pressant des Etats-Unis, le Canada ne peut se permettre de morceler sa politique de radio-diffusion.

Le problème est de savoir comment et

jusqu'où il peut la différencier pour répondre à un certain nombre d'exigences des provinces, notamment en ce qui concerne l'enseignement, de compétence provinciale, et la culture où les deux ordres de gouvernement ont des préoccupations. Il serait souhaitable qu'on en arrive à définir les modalités par lesquelles les provinces s'adonneraient aux émissions éducatives. De façon générale, les émissions en circuit fermé pourraient permettre aux provinces d'occuper un champ de juridiction qui leur revient. Cela, quelles que soient les techniques utilisées, radio, télévision, câble. Il s'agit ici d'un secteur d'envergure restreint, qui ne se heurte pas à une politique nationale et qui peut bien desservir des compétences provinciales.

Il serait toutefois inapproprié de différencier les compétences des deux ordres de gouvernement selon les techniques, accorder par exemple la radio et la télévision au fédéral, le câble, même d'envergure intraprovinciale, aux provinces. L'image et le son deviennent finalement les mêmes dans l'appareil récepteur. Des juridictions provinciales par l'intermédiaire du câble, risqueraient, en fin de compte, de contrarier une politique nationale s'appliquant à la radio et la télévision par ondes. Mieux vaut plutôt considérer des accommodements entre une nécessaire politique nationale et un champ de juridiction réservé aux provinces pour des fins de compétences internes.

A la suite de l'attitude du ministre L'Allier à Ottawa deux voies s'ouvrent maintenant au Québec: le recours aux tribunaux, avec aboutissement en Cour suprême, appelée à statuer clairement sur la juridiction de tous les modes

de diffusion; les discussions constitutionnelles en vue d'amender la Constitution.

Le recours à la Cour suprême peut difficilement infirmer la décision du Conseil privé, en 1932, accordant au fédéral la juridiction exclusive sur la radio-diffusion. Les chances sont également grandes que le tribunal de dernière instance confirme les jugements des tribunaux inférieurs à l'effet que la câble-distribution fait partie intégrante de la radio-diffusion.

Quant à la modification de la Constitution, on voit mal comment Ottawa se départirait de sa responsabilité générale en matière de radio-diffusion. Si les provinces se voyaient accorder des responsabilités constitutionnelles accrues en ce secteur, Ottawa céderait sa juridiction exclusive en retour de concessions demandées ailleurs aux provinces. Il faudrait voir qui y gagnerait au change.

Il reste, qu'entre les responsabilités du gouvernement central sur la radio-diffusion et la diffusion dans des secteurs restreints que les provinces seraient aptes à assumer, il est souhaitable qu'on en arrive à des compromis. Ceux-ci auraient par la suite avantage à se préciser dans la pratique constitutionnelle. Certes, le Canada ne peut se permettre de balkaniser sa politique de radio-diffusion, mais le besoin se fait actuellement sentir d'identifier plus nettement les niveaux où chaque ordre de gouvernement peut intervenir. En pratique, le Conseil des ministres des communications peut conduire à établir ces nuances. C'est dommage que le Québec se soit privé de ce moyen d'action.

Gilles BOYER

l'opinion des lecteurs

Les doléances d'un chef de police

Honorable Jérôme Choquette,
Ministre de la Justice.

Comme vous le savez, la Loi de Police a été adoptée au mois de juin 1968. Au mois d'octobre de la même année, le Directeur d'un corps de police de la région immédiate de Québec demandait une enquête de la Commission de Police du Québec suite à l'ingérence politique exercée par le Conseil de Ville dans le domaine policier. Or nous sommes en 1972, et la situation est pire qu'elle ne l'a jamais été, malgré que la Commission de Police se soit prononcée à quatre (4) reprises sur notre corps et qu'il y ait eu deux (2) enquêtes publiques de tenues.

Toutes les recommandations de la Commission de Police ont été à peu près ignorées par les autorités en place. De plus, aux dires de certains conseillers en matière policière, le dossier de cette ville en est un des plus volumineux qui existe à la Commission de Police du Québec. Il s'agit de la Ville de Beauré.

1.— Menaces constantes lors des réunions du comité de police de la Ville de remercier de leurs services tous les policiers.

2.— On demande au chef de police des rapports confidentiels sur les noms des plaignants ainsi que la nature des plaintes les concernant. Le chef a refusé à maintes reprises de donner suite à ces demandes.

3.— On minimise et ridiculise le travail accompli par les policiers lors d'assemblées régulières et publiques du Conseil de Ville et cela au vu et au su de tous les citoyens qui assistent à ces réunions.

4.— On laisse planer des doutes sur l'intégrité du chef de police, en disant lors d'assemblées régulières qu'il ne peut pas y avoir tant de plaintes enregistrées au service de police de Beauré, que les rapports mensuels sont truqués.

5.— On refuse au chef de police une avance pour aller effectuer l'arrestation d'individus dans la région de Montréal, ce qui aurait

permis d'éclaircir une dizaine de vols effectués dans le territoire de Beauré.

6.— Malgré de multiples demandes, on ne répond jamais par écrit au chef alors qu'il a sollicité d'aller dans la région de Chicoutimi pour interroger un récidiviste positif-ment identifié dans une cause de vol par effraction.

7.— Le Président du comité de police de la Ville a déjà fait des promesses au Président de l'Association des policiers de Ville de Beauré concernant une augmentation de salaire s'il aidait la Ville à se débarrasser du chef de police. Cette offre fut faite au Président le 2 décembre 1972 et n'a pas eu pour résultat d'améliorer le climat des relations de travail.

8.— Lors d'une assemblée du comité de police de la Ville, le Président dudit comité a tenté encore une fois d'offrir un bonus appréciable au chef de police, si ce dernier rédui-

Un fléau

M. le rédacteur en chef.

Première cause de mort dans le monde, les maladies cardio-vasculaires sont responsables de 37% du total des décès. Un fléau du XXe siècle, il tue deux fois plus que le cancer, la leucémie et la tuberculose réunis. En Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, les chiffres sont encore plus élevés. Entre 35 et 44 ans, plus de 3 hommes sur 4 présentent déjà de multiples lésions des vaisseaux sanguins!

Depuis 20 ans, la médecine réalise des prodiges pour vaincre le mal. Que ce soit en chirurgie, avec les greffes de valves et les "pontages", qui court-circuitent une artère coronaire obstruée grâce à des fragments de veines saphènes implantés. Que ce soit en électronique, avec les stimulateurs cardiaques et l'angiocardioraphie, qui filme "la carte" du cœur grâce à un liquide opaque aux rayons X injecté dans les vaisseaux sanguins. Que ce soit en réanimation, avec des appareils et des méthodes modernes, qui permettent, parfois, de ramener à la vie des malades dont le cœur avait effectivement cessé de battre. Que ce soit bien d'autres progrès encore, tous ne sont que palliatifs.

La médecine n'a pas réussi à découvrir les causes réelles des anomalies cardio-vasculaires. La fréquence des troubles cardiaques augmente avec le degré d'industrialisation d'un pays. A défaut de guérir, on peut donc dépister et prévenir. Predisposition héréditaire, hypertension, tabac, alcool, obésité, sédentarité, nervosité. Autant de facteurs, faciles à déceler et à traiter, qui multiplient considérablement les risques d'accidents cardiaques.

Suzanne Demers,
79 rue Fraser,
Lévis.

sait considérablement les dépenses du corps de police et spécialement les surtemps. Cette demande fut faite le 20 mars 1973.

9.— Pendant l'absence du chef de police, alors que ce dernier était parti pour faire un voyage de pêche, le Conseil de Ville a préparé une cédule de travail qui abolissait complètement les patrouilles les dimanches et lundi de chaque semaine. Plus tard, la Ville adoptait une résolution mentionnant que c'était le chef de police qui avait préparé cette cédule et l'avait présentée au Conseil et à l'Association des policiers pour approbation. Par la suite, le chef de police a été accusé d'incompétence par les autorités de la Ville, étant donné qu'il n'avait pas fait respecter la cédule de travail qu'il était supposé d'avoir préparée lui-même à l'intention des policiers.

10.— Le chef de police a été accusé d'insubordination parce qu'il avait autorisé du temps supplémentaire pour deux (2) policiers qui avaient reçu des subpoenas pour aller à la Cour.

11.— Le chef de police s'est vu couper une journée de traitement parce qu'il avait été assisté aux funérailles d'un ex-directeur de police de la Ville de Québec.

12.— En date du 13 décembre 1973, son Honneur le Maire a demandé une rencontre avec le chef de police pour lui dire que son salaire était gelé et que tous les sept (7) membres du Conseil de Ville étaient contre lui et qu'ils allaient lui rendre la vie intolérable jusqu'à ce qu'il quitte les lieux.

Voilà, Monsieur le Ministre, seulement quelques exemples illustrant les difficultés que les chefs de police rencontrent quotidiennement dans leurs relations avec les Conseils municipaux. Alors que le Québec traverse actuellement une recrudescence sans précédent de la criminalité sur tout son territoire, croyez-vous réellement qu'une situation comme celle prévalant à Beauré et dans d'autres municipalités soit de nature à améliorer le moral des directeurs et chefs de police ainsi que de tous les membres des corps policiers en général?

Sachant qu'à titre de Procureur Général vous êtes chargé de l'application de la Loi de Police, tel qu'il est stipulé à l'article 106, chap. 17, des Lois du Québec de 1968, j'ose espérer comme plusieurs de mes collègues dans la profession que vous ferez le nécessaire pour remédier à cette situation malheureuse qui semble se généraliser.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées et me croire,

Voire tout dévoué,
Tony Lépine,
Chef de Police,
Ville de Beauré.



L'ABC des prestataires d'assurance-chômage

M. le rédacteur en chef.

Ce n'est un mystère pour personne que le système capitaliste est en période de crise. Les multinationales en "stockant" leurs produits et ne pensant qu'aux profits, ont créé le chômage et l'inflation. D'ailleurs les économistes considèrent normal et nécessaire un taux de chômage de 3 à 4%. Il est donc normal selon eux que 3 à 4% des Québécois soient en chômage.

Devant ce problème, plus de 20% (chiffre officiel) des travailleurs québécois se sont retrouvés sans travail. De ce nombre plus de 10% se sont retrouvés malgré eux sur l'assurance-chômage.

Avec un revenu moyen de \$63.00 (chiffre officiel) près de 200.000 travailleurs ont essayé de survivre, alors que les députés se sont augmentés de près de 13.000. Étrange n'est-ce pas???

Et maintenant M. Turner parle de couper les dépenses de l'assurance-chômage parce que semble-t-il trop de gens profitent honteusement de l'aide? (\$63.00) gouvernementale.

Dans ces mesures restrictives M. Turner parle de faire passer les

pénalités dans le cas de gens quittant leurs emplois sans motifs valables de 3 à 6 semaines. Dans bien des cas, des gens quittent leurs emplois parce qu'ils ne peuvent plus physiquement ou mentalement travailler 45, 50 et même 60 heures par semaine dans des conditions impossibles et ce pour \$2.60 heure.

Il faut noter qu'avec le 4% de vacance, les deux semaines de carence et les 2 ou 3 semaines nécessaires avant de recevoir leur premier chèque, un travailleur devra vivre 3 mois sans revenus.

On en aurait également long à dire sur la qualité des services offerts. On a publié seulement 13 brochures d'information très incomplètes dans lesquelles on se garde bien de parler des principaux problèmes (exclusion et inadmissibilité).

Avec les augmentations la C.A.C. pourrait peut-être ouvrir d'autres lignes et ainsi créer de l'emploi!

Pour ce qui est des enquêteurs, méfiez-vous on ne se méfia jamais assez. Ne signez jamais ce que l'enquêteur a pris soin d'écrire pour vous QUOI QU'IL VOUS DISE. N'oubliez pas que l'enquêteur est un virtuose dans l'art d'amener le prestataire à s'exclure lui-même. Rédigez vous-même votre propre déclaration.

Ne signez jamais autre chose que: "Je suis disponible à travailler, recherche de l'emploi et ne pose aucune restriction".

Car si vous refusez un emploi parce qu'il vous faut faire trop de mileage, que l'on vous offre seulement \$95.00 et que vous ne pouvez pas faire vivre vos 4 ou 5 enfants, vous devez accepter sinon vous serez coupé, coupé, coupé.

De plus vous ne devez jamais oublier de faire 5 recherches d'emploi par lettre, téléphone ou en vous présentant et ce chaque semaine et inscrivez la date de chaque demande, le nom de la personne que vous avez contactée et le nom de l'entreprise.

ACTION-CHOMAGE et
COMITÉ DES DROITS SOCIAUX

LE SOLEIL

est publié par Le Soleil Limitée

Président du conseil
d'administration et éditeur:
M. Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:
M. Paul-A. Audet

Rédacteur en chef et
directeur de la rédaction:
M. Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
M. Claude Masson

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs; et doivent être courtes. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

la page cinq

Une loi est actuellement en préparation à Ottawa, pour venir en aide aux municipalités, dans la construction des infrastructures nécessaires au développement urbain, comme par exemple les réseaux d'aqueduc et d'égout.

LE SOLEIL a rencontré M. Gilles Lamontagne, président de l'Union des municipalités du Québec et maire de la vieille capitale, pour lui demander quelles devraient, à son avis, être les principales orientations de cette future législation.



L'aide aux municipalités vue par le maire Lamontagne

une entrevue de Louis Tanguay

Une loi fédérale d'aide aux municipalités pour les travaux d'infrastructure devrait être adaptée aux besoins particuliers, sur une base locale ou régionale, et retenir comme priorité les équipements de lutte contre la pollution.

Mais pour le maire Gilles Lamontagne, il faudrait aussi prévoir une contribution à toutes les interventions nécessaires en milieu urbain, qu'il s'agisse de réseau d'aqueduc et d'égouts ou d'acquisition de terrains à des fins récréatives.

Car, si la lutte à la pollution implique les coûts les plus disproportionnés à la capacité de payer des villes, la construction d'infrastructures traditionnelles est devenue la principale cause de l'endettement progressif des municipalités, puisqu'elle accapare environ 90% de leur enveloppe financière.

Par contre, il s'agit là de services qu'elles ne peuvent pas refuser à citoyen.

L'eau

C'est à coup de centaines de millions de dollars que les municipalités ont besoin de fonds pour lutter contre la pollution.

En tout, il reste des sommes de l'ordre de \$100.000.000 à investir dans ce domaine, pour finir d'équiper la région de Québec, d'ici cinq ou sept ans.

Ce chiffre ne donne qu'un ordre de grandeur des montants à engager pour construire deux usines d'épuration et compléter le réseau du BAEQM (Bureau d'assainissement des eaux du Québec métropolitain).

Avec leurs obligations actuelles, les collectivités urbaines ne peuvent pas absorber "un seul sou" de ce coût.

À l'heure actuelle, il serait par exemple impensable de répartir entre les municipalités engagées les \$40.000.000 déjà dépensés par le BAEQM.

Elles en ont déjà par-dessus la tête et ne sont pas en mesure d'absorber des responsabilités financières supplémentaires, tant qu'on n'aura pas remis en question leur assiette fiscale.

En abordant cet aspect du problème, M. Lamontagne reprend les arguments des municipalités voulant que le Québec, à l'exemple du Manitoba, leur remette un certain nombre de points d'impôt sur le revenu.

En attendant, il faut absolument que le gouvernement fédéral s'en mêle avec les fonds disponibles et que le provincial ait une politique dynamique en ce domaine.

Portée régionale

D'autre part, le problème en est un de portée régionale.

Il ne suffit donc pas de fournir les sommes nécessaires aux municipalités. Il vaut mieux que le financement et le contrôle des sommes se fassent sur une base régionale, quitte à ce que les villes reçoivent l'aide des gouvernements supérieurs pour prendre leurs responsabilités respectives.

En matière de pollution de l'air, il n'y a pas actuellement de crise au Québec, sauf peut-être à Montréal.

À Québec, on parle de fumée, pas de crise de pollution au sens du "smog" de grandes agglomérations comme Chicago.

Dès maintenant, il y a cependant une action préventive à entreprendre. Ce serait très sage de le faire sans attendre d'arriver au niveau de crise.

Là aussi, il pourrait s'agir d'interventions d'ordre régional, mais M. Lamontagne en revient à l'autonomie de chaque ville quand il s'agit de travaux conventionnels d'infrastructure.

Programme individualisé

En effet, il faudrait que les municipalités soient libres de réaliser leurs propres programmes avec les fonds qui leur seront attribués, en vertu d'une nouvelle loi.

Cette thèse s'appuie, bien sûr, sur les particularités propres à chaque localité.

Trop souvent, les programmes viennent d'en haut et ne correspondent pas aux besoins des villes.

Cette lacune est excusable dans certains cas au gouvernement fédéral, à cause de l'impossibilité de faire des programmes particuliers pour chacune des villes à travers le Canada.

Mais quand on arrive au niveau provincial avec des programmes communs, nous devrions être beaucoup plus consultés sur nos besoins. Le cadre d'une entente fédérale-provinciale apparaît comme le canal normal d'application de cette forme d'aide.

La procédure à suivre devrait s'inspirer de celle préconisée par les villes pour l'octroi de subventions découlant du programme d'initiatives locales.

Qu'on dise par exemple à une municipalité: "On vous accorde tant de milliers de dollars. Soumettez des projets en définissant leur but, leur coût et la main-d'oeuvre nécessaire".

Et qu'ensuite, on autorise ou on refuse le projet.

Mais qu'on nous consulte un peu. Ce n'est pas à Ottawa ni au député fédéral de décider unilatéralement.

Ce n'est pas non plus à la province de décider qu'elle va réaliser un projet d'infrastructure à tel ou tel endroit, en vertu d'une entente cadre avec Ottawa. Nous (les municipalités), devrions avoir l'autorité de les compléter nous-mêmes.

En matière d'infrastructure, les besoins sont énormes et c'est nous qui les connaissons.

Particularités

Le maire Lamontagne trouve dans sa ville une foule de particularités pour justifier la nécessité d'une telle approche.

Dans le Vieux Québec, on ne peut pas travailler de la même façon que dans une ville nouvelle.

D'ici quelques années, par exemple, il faut refaire l'équipement de la rue Saint-Jean, aqueduc et égout au complet.

Imaginez-vous le coût de tout ça comparé à ce qu'il serait dans un quartier moderne. Il faut faire attention de ne rien briser et tasser tous les conduits dans un tunnel étroit parce qu'il n'y a pas d'espace.

D'autre part, Québec (du moins tout le territoire qu'elle occupait il y a dix ans) est l'une des rares villes à être dotée d'un système intégré d'égouts pluvial et sanitaire au lieu d'avoir un réseau divisé.

Aujourd'hui, ça n'est plus accepté, à cause évidemment de la pollution. Il faudrait donc quasiment tout refaire de A à Z. Ça veut dire des centaines de millions de dollars.

Les autres villes ont aussi leurs particularités. Il faudrait donc un programme de construction d'infrastructure général, mais adaptable selon les besoins particuliers.

C'est là qu'est toute la bataille. Une fois qu'Ottawa et Québec se seront entendus sur un programme conjoint, il faut que ce soit aux municipalités de mener la barque.

Cette future loi d'aide aux municipalités, il en est question depuis déjà deux ans et elle pourrait bien prendre encore quelque temps à se préciser.

Mais le maire de Québec demeure optimiste quant à sa formulation finale, car les gouvernements supérieurs semblent de plus en plus sensibilisés aux besoins locaux, à la suite des pressions exercées.

La métamorphose de Saigon

par Nayan Chanda

SAIGON, juillet (Reuter) — Sous l'empire de ses nouveaux maîtres, Saigon, ancienne capitale du plaisir, est devenue celle de l'austérité.

Deux mois seulement après la prise en main de la ville par les révolutionnaires, la vie nocturne a disparu. Le mot d'ordre est désormais: "Tôt au lit, tôt levé". Prostituées et drogués ont été appréhendés puis, par la suite, relâchés après s'être entendus conseiller d'abandonner "le chemin sombre et sans espoir" que les Américains et leurs laquais les ont obligés à emprunter.

Bars et discothèques ont été, soit fermés, soit convertis en restaurants populaires. On ne trouve désormais plus de littérature pornographique ni de disque de pop music américaine et sud-vietnamienne.

La population de Saigon n'a pas reçu la consigne de mener une vie austère. Pourtant elle découle du mode de vie que mènent ceux qui sont au pouvoir.

Exception faite des ministres, la plupart des hauts fonctionnaires se rendent à leur travail à pied ou à bicyclette, en-dehors de l'uniforme gris-brun porté par les membres de l'armée de libération nationale, l'habillement standard des autres responsables consiste en une saharienne blanche, un pantalon de coton et des sandales de plastique.

Bien que la plupart de ceux-ci habitent maintenant dans des hôtels ou appartements modernes abandonnés par leurs propriétaires liés à l'ancien

régime, l'air conditionné ne fonctionne plus, il a été coupé.

Le menu d'un officier du régime est généralement constitué de riz, de légumes, de poisson sec, de boulettes de viande.

On constate les métamorphoses de Saigon jusque dans les quartiers les plus chics. Rue Tудо, des dizaines de bijouteries et de night-clubs sont devenus des restaurants à bon marché, proposant soupe et boissons non alcoolisées. Sur les trottoirs, des nuées de camelots ont essaimé, qui vendent des sandales "ho chi minh", fabriquées à partir de vieux pneus. Celles-ci sont devenues le symbole de la simplicité des combattants de l'armée de libération.

La mesure d'austérité la plus spectaculaire jusqu'à présent a été la fermeture des stations-service, seules les compagnies de transports en commun voient le diesel couler à flots.

On ne rencontre plus les milliers de motos japonaises "Honda" qui encombraient autrefois les rues de la capitale. Les voitures privées sont désormais chose rare, les avenues propres et dégagées sont envahies de milliers de cyclistes silencieux.

Victimes du développement de la campagne officielle contre la "culture réactionnaire dépravée", un certain nombre de cinémas ont dû fermer. D'autres projettent désormais des documentaires sur la vie des soldats de l'armée de libération.

Après la première phase de cette campagne, organisée par les mouvements étudiants et de jeunesse, on a annoncé officiellement que plus d'un demi-million de livres "réactionnaires" avaient été remis aux autorités. La population, a-t-on précisé, s'est également séparée de vingt-sept mille enregistrements de musique "réactionnaire".

En-dehors des magazines et livres académiques encore en vente, les Saïgonnais doivent se contenter de lire le seul quotidien officiel, "Saigon Libéré" (Saigon Giai Phong), et trois hebdomadaires consacrés à la culture et aux activités des mouvements de femmes et de jeunes.

Plusieurs troupes culturelles nord-vietnamiennes sont venues donner des représentations d'opéras, de danses et de chants traditionnels du Vietnam, tout récemment, un orchestre de l'armée de libération a quelque peu étonné son auditoire étranger, en interprétant Beethoven et Strauss.

La télévision demeure le principal moyen de distraction, présentant films, ballets traditionnels et dessins animés.

Après une montée en flèche qui a suivi l'accession des communistes au pouvoir, les prix ont tendance à décliner. Celui du riz est revenu à son niveau d'avril, tandis que ceux des denrées de première nécessité se sont stabilisés.

Ce qui tracasse la population n'est pas tant la rareté des biens que la pénurie de liquidités.

La Banque Nationale a repris ses activités mais aucun règlement concernant le retrait des dépôts n'a encore été annoncé. Aussi l'activité commerciale continue-t-elle à être maussade. Le seul marché qui donne quelque signe de prospérité est celui de Cau Ong Lanh, dans le centre de la capitale, spécialisé dans l'équipement agricole. En effet, des milliers de Vietnamiens se préparent à regagner leurs villages nataux pour s'y adonner à la culture. Ils ont vendu radios, télévisions, réfrigérateurs pour se procurer l'argent nécessaire à l'acquisition d'outils agricoles.

Dans des centaines d'usines et de bureaux, des réunions se tiennent, où les travailleurs sont informés des "crimes" commis par l'ancien régime et ses alliés américains. Employés et ouvriers sont exhortés à reprendre en main l'administration de leurs bureaux et usines.

Partout, des comités révolutionnaires du peuple sont mis sur pied pour assurer l'hygiène publique et la sécurité, organiser la distribution gratuite du riz aux nécessiteux, l'activité culturelle et le départ des travailleurs qui veulent regagner les campagnes. Cette politisation de la population constitue peut-être la rupture la plus spectaculaire avec l'ancien régime.

LE SOLEIL

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

TARIFS D'ABONNEMENTS

LIVRAISON A DOMICILE: DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.00 PAR SEMAINE
 PRIX A L'UNITÉ: DU LUNDI AU VENDREDI 0.20, LE SAMEDI 0.30
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE:

| | 3 MOIS | 6 MOIS | 1 AN |
|---|---------|---------|---------|
| Par porteur, lundi au samedi | \$12.50 | \$25.00 | \$50.00 |
| Par la poste, lundi au samedi (Est Prov. de Québec) | \$12.50 | \$25.00 | \$50.00 |
| Autres comités du Québec et ailleurs au Canada | \$15.00 | \$30.00 | \$60.00 |
| Pays étrangers | \$20.00 | \$40.00 | \$80.00 |

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30
647-3334

RENSEIGNEMENTS

647-3233

REDACTION

647-3394

SERVICE DE LA PUBLICITÉ

| | |
|--------------------------|-----------------|
| ANNONCES CLASSEES | 647-3311 |
| CARRIERES ET PROFESSIONS | 647-3266 |
| PUBLICITE - DETAILLANTS | 647-3435 |
| PUBLICITE GENERALE | 647-3536 |

AUTRES SERVICES

| | |
|--------------------|-----------------|
| ACHATS | 647-3241 |
| CREDITS ET RECOURS | 647-3236 |
| PERSONNEL | 647-3219 |
| PROMOTION | 647-3342 |

Mission Apollo-Soyouz

(Suite de la première page)

devenus amis grâce à deux années d'entraînement en commun pour préparer ce vol.

Ce couronnement de l'expérience Apollo-Soyouz avait été précédé d'une alerte qui a paru un moment inquiétante, mais une heure plus tard, les esprits étaient rassurés. Les astronautes d'Apollo, peu après la réussite de la jonction entre les deux vaisseaux, à 135 milliers d'altitude au-dessus de l'Allemagne, ont senti une odeur de brûlé.

Le sas

L'odeur venait du sas de communication reliant les deux engins. On s'aperçut finalement qu'elle émanait d'un foyer servant à des expériences de fusion de métaux. L'incident n'en avait pas moins fait passer un moment d'inquiétude, et Houston avait demandé qu'au moins un des astronautes mette un masque à oxygène.

La télévision a montré les deux astronautes américains dans la cabine de Soyouz avec les deux cosmonautes, pendant qu'ils écoutaient les messages de leurs dirigeants. Slayton et Stafford portaient la combinaison spatiale blanche des astronautes. Leurs collègues soviétiques portaient des combinaisons vertes.

Ils ont échangé des drapeaux. Stafford donna à Leonov cinq drapeaux dans un sac de toile. Les Soviétiques remirent de leur côté un drapeau des Nations unies que les Américains ramèneront sur terre.

C'était un sommet comme on n'en avait jamais vu, au-dessus de la terre, dont les ambassadeurs avaient d'étranges accoutrements. "Il a fallu de nombreuses années pour ouvrir cette porte à une coopération utile dans l'espace", a dit le président Ford.

M. Brejnev a déclaré de son côté: "De nouvelles possibilités

s'ouvrent à un développement fructueux de la coopération scientifique entre les pays et les peuples dans l'intérêt de la paix et du progrès de toute l'humanité."

Avance

C'est six minutes avant l'heure prévue que les deux vaisseaux avaient fait leur jonction au-dessus de l'Espagne, après une poursuite de deux jours au cours de laquelle les astronautes ont fait accomplir à leur vaisseau une série de manœuvres d'approche, tandis que Soyouz, en attente sur l'orbite qu'il avait adoptée la veille, leur servait de cible.

Quelques heures plus tard, les cosmonautes soviétiques et les astronautes américains ont commencé à bord du train spatial Soyouz-Apollo les expériences scientifiques communes, annonce l'agence Tass.

Ils ont échangé les appareils "Rythme-1", destinés aux expériences biologiques, et préparé, dans le module d'arrimage, les modèles d'alliage pour l'expérience intitulée "le four universel".

Une première

Les trois grands réseaux de télévision américains ont indiqué que le gouvernement soviétique a consenti à leur permettre de retransmettre en direct la télédiffusion de l'atterrissage de la cabine Soyouz, dont le retour sur terre est prévu pour lundi prochain.

Les réseaux CBS, NBC et ABC assurent la retransmission des images disponibles, lundi, de 6h30 à 7h, heures de Québec, si tout se passe conformément au programme établi.

Tout comme la télédiffusion du lancement de la fusée porteuse de la cabine Soyouz, mardi matin, était sans précédent en URSS, ce sera la première fois que les Soviétiques lèveront le voile qui pèse depuis les premiers Vostok et Voshkod sur le retour de leurs cosmonautes sur notre planète, retour qu'ils ont toujours tenu à réaliser sur terre, en territoire soviétique, et non en mer comme les Américains.

Des responsables du réseau NBC estiment que 12 millions de téléspectateurs ayant accès à la télévision américaine ont vu le départ du Soyouz, alors que 30 millions de personnes ont vu sur le petit écran le lancement de la fusée Saturne IB porteuse de la cabine Apollo.

Mission peu probable

Il est peu probable que les Etats-Unis et l'Union soviétique entreprennent une mission spatiale conjointe vers la planète Mars, a laissé entendre hier à Houston, M. Anatoly Dobrynine, ambassadeur d'URSS aux Etats-Unis.

L'ambassadeur soviétique a félicité à plusieurs reprises les cosmonautes, astronautes et ingénieurs des deux pays qui ont rendu possible la mission Apollo-Soyouz. "Cet événement, a-t-il souligné, est la preuve que nos deux pays peuvent travailler ensemble non seulement dans des domaines techniques, mais aussi à des réalisations politiques".

Des contrôles routiers...

(Suite de la première page)

l'argent provenant de la vente d'actions ou de titres volés.

Les dispositions du Code criminel relatives à l'usage frauduleux de cartes de crédit sont également durcies de même que celles relatives à l'escroquerie en matière de télécommunications.

Les billiards électriques, communément appelés "machines à boules", ne seront plus illégaux en vertu des dispositions du bill C-71. Par contre, suite à la pression de certaines provinces, le gouvernement fédéral est revenu sur son intention de rendre légal le pari hors-piste.

Mais ce qui était l'amendement le plus attendu, relatif à la peine capitale, n'est pas contenu dans les propositions déposées hier par M. Lang. Il ne fait aucun doute, comme le signalait le secrétaire parlementaire du ministre, M. Gilles Marceau, que le moment n'aurait pas été des plus propices, bien au contraire.

Le projet de loi, qui comporte 102 articles et traite d'une foule de considérations, allant du vol de bestiaux à la structure même de notre système judiciaire, en passant par le gangstérisme international, ne pourra vraisemblablement être adopté avant l'automne prochain. "Les Communions s'approprient en effet à mettre fin à leurs activités incessamment.

L'échec de L'Allier...

(Suite de la première page)

qui au début de son mandat, voulait faire croire que les précédents gouvernements avaient obtenu peu de choses d'Ottawa, "parce que leurs dossiers étaient de qualité inférieure à celle des dossiers fédéraux". Cette fois-ci, insiste-t-il, on ne peut pas dire que le ministre québécois ne connaissait pas son sujet; il le prépare depuis cinq ans.

Les rêves de Trudeau

Le refus catégorique d'Ottawa aux demandes du Québec en matière de communications vise-t-il à forcer le gouvernement Bourassa à donner son consentement au rapatriement de la Constitution qui est encore à Londres?

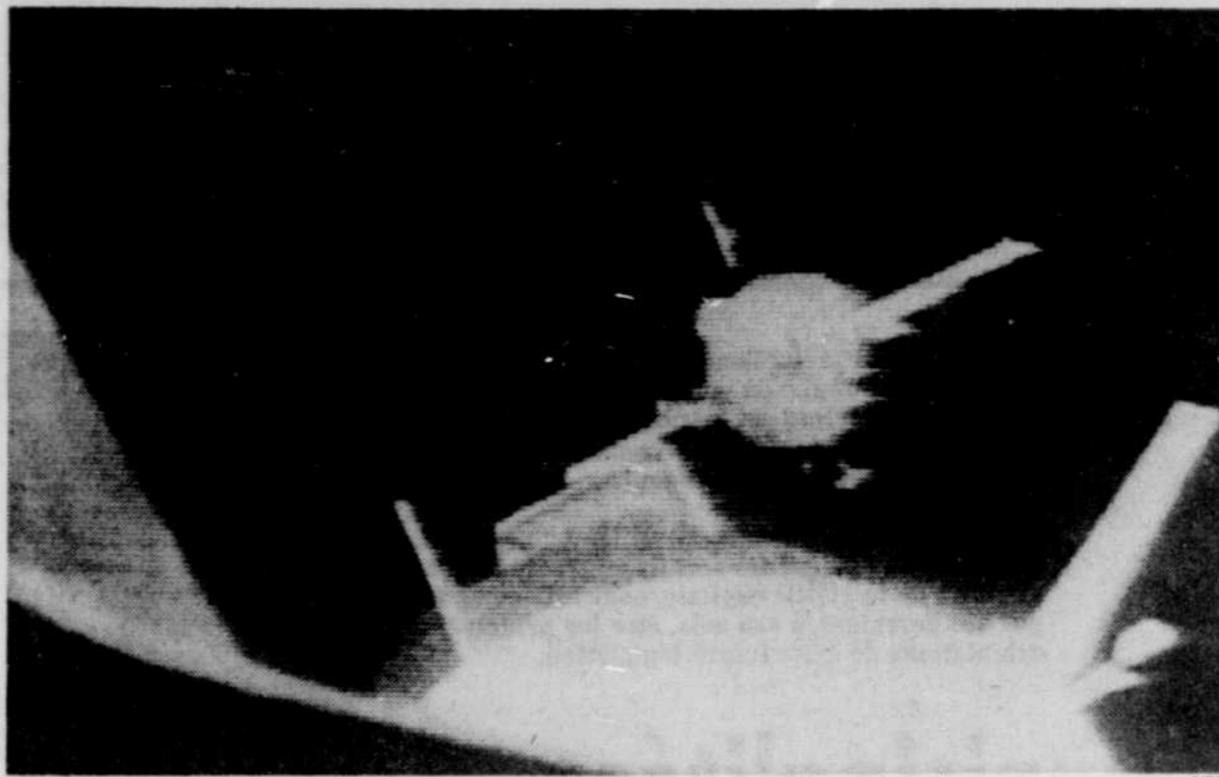
René Lévesque croit que c'est possible. "Trudeau charrie quelques rêves, explique-t-il. L'un de ceux-là, c'était le bilinguisme, avec les résultats que l'on connaît. Un autre, c'était de mettre fin aux disparités régionales: il a créé un ministère pour cela. Il lui reste: rapatrier la Constitution. Or, comme il souhaite prendre place parmi les p'tits pères de la Confédération..."

Maintenant que le ministre L'Allier a remis le dossier des communications au premier ministre Bourassa, le Québec pourra-t-il compter sur un meilleur défenseur?

Le député Claude Charron en doute fort. A ses yeux, le premier ministre est insensible aux intérêts du Québec; il ne songe qu'à ses intérêts électoraux. Il faudrait trouver des arguments à sa hauteur. Il faudrait par exemple, le convaincre que l'aile libérale un peu nationaliste risque de s'en aller au PQ, s'il laisse tomber cette question. Alors, peut-être, fera-t-il quelque chose?

Peu probable, pense par contre René Lévesque qui lance: "Lui et sa gang, on se demande s'ils ne vont pas sacrifier l'avenir du Québec, pour rester au pouvoir."

Enfin, le PQ souhaite que le ministre L'Allier vienne tirer les conséquences qui s'imposent de l'échec qu'il vient de subir. Qu'il va constater la "stérilité totale" de l'équipe avec laquelle il chemine depuis cinq ans. En tout cas, le PQ est prêt à l'accueillir. "Nous verrons d'ici quelques mois de quelle façon il a décidé d'ajuster ses convictions avec sa carrière", ajoute René Lévesque.



Approche d'accouplement spatial

Cette photo prise du vaisseau spatial américain montre Apollo qui effectue la manœuvre d'approche devant lui permettre de se relier à Soyouz.



Echange de cadeaux

L'astronaute américain Tom Stafford présente un petit drapeau américain aux cosmonautes soviétiques durant la rencontre historique des deux équipages dans l'espace.



Un message du président

Le président Gerald Ford, regardant la télévision, s'adresse, depuis son bureau oval de la Maison-Blanche, aux hommes de l'espace américains et soviétiques par l'entremise d'un radio-téléphone.

Un déraciné de...

(Suite de la première page)

des sanglots plein la voix. Le juge Dorion lui permit aussitôt de se retirer.

"Ce fut terrible..."

La famille Riffou, composée de 4 enfants dont le bébé n'avait que 4 ans, fut la dernière à céder devant l'ordre d'expulsion. C'était le 20 novembre 1972. Il faisait une tempête de neige et cette famille n'avait même pas encore touché un sou de l'expropriant.

Le soir, un ami est venu aider au déménagement avec son camion. Jocelyn, comme sa mère, son frère et ses deux sœurs, n'oubliera jamais la période d'un mois où ils ont dû aller s'entasser dans un tout petit appartement de HLM à Cap-Des-Rosiers. A crédit, ils avaient acheté une petite maison fonctionnelle, mais celle-ci ne leur fut livrée qu'en décembre.

"Ce fut terrible... Habitué sur une ferme à 3 milles et demi du village de Cap-Des-Rosiers, on pleurait tous. A 100 pieds et à 150 pieds de chez nous, d'autres maisons ont été jetées à terre par des tracteurs puis incendiées. La fumée ainsi que le spectacle furent insupportables".

Le père y a laissé toute sa raison de vivre, en abandonnant sa terre, ses animaux qu'il a été obligé de vendre, à prix de débarras parce que l'expropriant avait démolit sa grange, et laisser aussi ses cabines qu'il louait aux touristes en été. Pour conserver au moins un souvenir il avait apporté dans le déménagement une cinquantaine de planches de la vieille maison; mais la Sûreté du Québec ne mis pas de temps à récupérer ce bois qui devait rester aux démolisseurs.

Le déracinement social

Le problème qui fut ainsi soumis au tribunal d'expropriation consiste à faire établir une compensation pour le facteur de déracinement social. On sait qu'il n'est pas nécessaire de s'expatrier à 100 milles de son lieu de domicile habituel pour subir un préjudice. En 1973, la régie des services publics, alors présidée par le juge Guy Dorion, avait elle-même laissé une porte ouverte qui a finalement valu aux expropriés de Forillon une indemnité variant généralement entre \$300 et \$2,000, dépendant du nombre d'enfants, de l'âge, de l'occupation et de la possibilité de recyclage de l'exproprié.

Dans le cas de Mathias Riffou, l'offre à ce chapitre n'est que de \$300, tandis que la compensation réclamée se chiffrait à \$5,000. Le procureur représentant le ministère des Travaux Publics devant le tribunal, Me Louis Rémillard, a rappelé qu'en 1972 ou 1973, l'exproprié Mathias Riffou a reçu une indemnité de \$5,000 ainsi qu'une compensation additionnelle de \$2,400 pour sa relocalisation. "Il fut traité comme les autres", a remarqué le procureur.

Mais l'avocat qui défend les expropriés, Me Lionel Bernier, lui-même fils d'exproprié, a remarqué que dans ce cas-ci, comme dans plusieurs autres, le préjudice causé est énorme et, bien sûr, pas évaluable en chiffres. Extirpé du milieu qui lui permettait de vivre, l'exproprié n'a pu trouver ailleurs l'équivalent; il est déraciné dans le temps et dans le coeur, a souligné le jeune procureur gaspésien.

Câble: Le Québec...

(Suite de la première page)

provinciale, contestant l'action du gouvernement fédéral.

Dans son jugement, le juge Pierre Côté déclare que l'intervention du fédéral n'était pas justifiée, ce qui permet maintenant à Raymond d'Auteuil de se servir de ses propres antennes réceptrices.

On sait que le gouvernement fédéral avait également tenté d'obtenir un bref de saisie sur l'antenne du ministère des Communications, ce qui lui a été refusé par le juge Mark Dubé de la cour provinciale.

M. Raymond d'Auteuil s'est dit vivement heureux hier de cette décision du juge Pierre Côté qui donne, peut-être de façon indirecte, raison au provincial dans sa lutte contre le gouvernement fédéral pour obtenir les pouvoirs qui lui reviennent en matière de câblodistribution.

bureau et entrepôt A LOUER
COIN DE LA COURONNE ET FLEURIE

4,258 pieds de plancher pouvant servir comme espace de bureaux ou autres. \$2.80 p.c.
10,412 pieds pour entrepôt ou autre (sur 2 étages) \$2.40 p.c., comprenant 1 garage double pour autos, plus un terrain de stationnement d'une superficie d'environ 1,200 pieds carrés.

Aussi rue Fleurie, 540 p.c. pouvant servir de bureau ou salle d'échantillons. Prix \$400 par mois.

Libre immédiatement.
Visible sur rendez-vous du lundi au vendredi inclusivement, de 9h.00 a.m. à 4h. p.m.

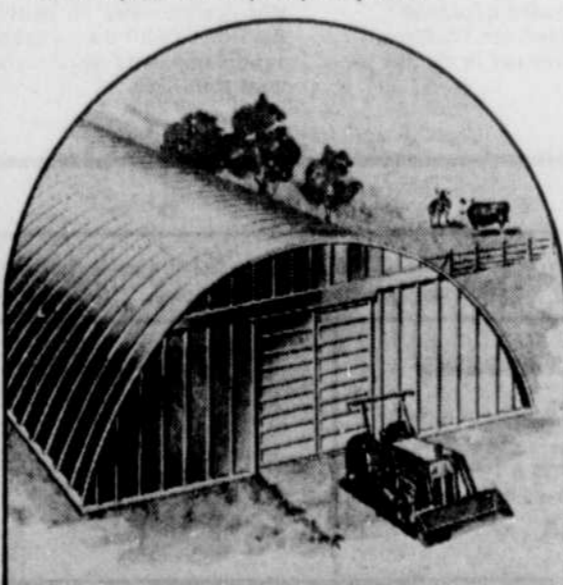
S'adresser à Roger Tremblay
LE SOLEIL
Québec, P.Q. — Tél.: 647-3241

LES DÉLAIS ET LES COÛTS VOUS PRÉOCCUPENT...

LISEZ DONC CE QUI SUIT.

C'est simple: des panneaux en acier galvanisé, préfabriqués, ajustables, faciles à assembler, de toutes dimensions et qui ne nécessitent aucun entretien; le tout prêt dans quelques jours.

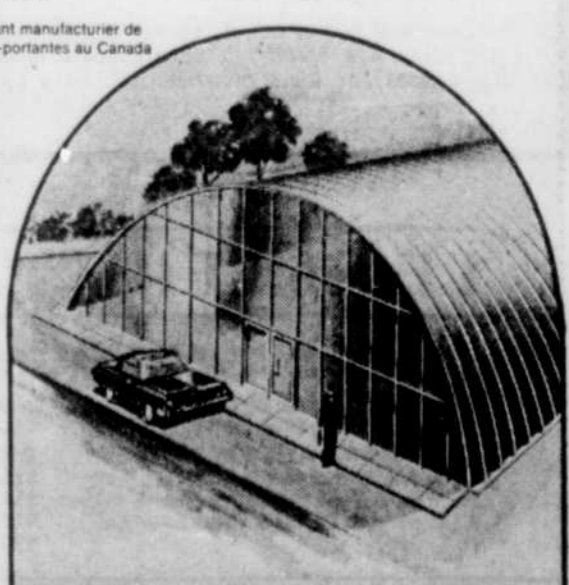
Pour plus amples renseignements, nous retourner le coupon ci-joint.



J'aimerais recevoir de plus amples renseignements au sujet de l'Archidrome.

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____
TELEPHONE _____

Adressez à LA COMPAGNIE D'ACIER ARCHIDROME DU CANADA LIMITEE
580, Est Grande-Allée, Suite 406
Québec, Que., G1R 2K2



UN PRODUIT DE LA CORPORATION D'ACIER LINGVA LTEE
Le plus important manufacturier de structures auto-portantes au Canada

50-18-7

Domtar n'abandonnera pas le barrage du Grand Remous

par J.-Claude RIVARD
La compagnie Domtar ne sera pas obligée d'aban-

donner le barrage qu'elle a fait construire au Grand Remous, sur la rivière Jacques-Cartier: elle a partiellement

eu gain de cause, en appel, en regard d'une ordonnance émise contre elle, le 4 novembre 1971, par un juge de la cour supérieure.

La Dominion Tar and Chemical Company Limited n'en est toutefois pas quitte, face à son obligation de protéger les propriétés privées qui longent la Jacques-Cartier, entre Pont-Rouge et Sainte-Catherine. La Cour d'appel a toutefois maintenu la condamnation imposée à la compagnie de payer \$3,000 en dommages-intérêts, à cause des dommages causés par l'érosion à la propriété de feu le Dr Noël Turgeon, outre les frais de cour, les intérêts et tous les frais d'expertises.

Haitien envoyé à son procès à Québec

Un juge de la cour des sessions de la paix en est venu à la conclusion, hier, qu'il y a matière à procès dans le cas d'un Haïtien de la métropole sur qui pèse l'accusation d'avoir fabriqué et utilisé de faux documents.

choses près à ce qui suit: pendant que cet Haïtien affirmait avec obstination détenir des diplômes de l'université d'Haïti, cette dernière refuse d'en attester l'authenticité. Par raison politique? Peut-être!

Bien que les faits relatés au cours de l'enquête préliminaire soient scellés du secret d'une ordonnance de non-publication pour protéger l'accusé et assurer l'impartialité des jurés qui auront éventuellement à le juger, il est toutefois de notoriété publique qu'on lui reproche de s'être déclaré médecin alors que tel ne serait pas le cas.

Pour cet immigrant, la cause est pourtant drôlement importante car s'il est condamné, il sera, à coup sûr, déporté dans son pays!

Il occupe présentement des fonctions para-médicales, à l'instar de son épouse, dans un grand hôpital de la métropole.

Son procès doit avoir lieu, en septembre, à la prochaine session de la division criminelle de la cour supérieure de Québec.

Pour son procureur, le problème se résume à peu de

ment abusé de ses droits en haussant artificiellement le niveau de la Jacques-Cartier, de façon telle que des propriétés ont été sérieusement détériorées par le phénomène de l'érosion. Celles de la famille Turgeon étaient dans ce cas.

Les juges Fred Kaufman, Laurent Bélanger et André Dubé de la Cour d'appel viennent de se déclarer pleinement d'accord sur cette appréciation de faits.

Toutefois, ces juges ont reconnu que la compagnie était par ailleurs dans son droit d'opérer un barrage à cet endroit, en vertu d'un arrêté en conseil... exclusivement pendant la période de flottage et sans que le niveau

de l'eau ne dépasse une cote déterminée.

La Cour d'appel reconnaît qu'il est évident, selon la preuve, que de temps à autre, le niveau de l'eau a été excessif "ce qui a dû fortement influencer le premier juge". Mais elle ne croit pas que ce soit là un motif de nature à justifier l'émission d'un injonction permanente interdisant à la Domtar d'opérer son barrage.

L'ordonnance a été modifiée de telle sorte que la compagnie soit astreinte à respecter intégralement les dispositions de l'arrêté en conseil qui l'a autorisée à construire sa digue et à ne pas dépasser le niveau d'eau qu'elle a, périodiquement le droit d'y maintenir.

L'enquête préliminaire de André Asselin en décembre

Le juge Jean Grenier, de la cour des sessions de la paix, a fixé, au 18 décembre, l'enquête préliminaire du Québécois André Asselin, âgé de 33 ans, du 250, Papi-neau, au sujet d'une accusation de négligence criminelle.

Asselin serait l'automobiliste qui a causé la mort du cycliste Patrice Hawey, âgé de 15 ans, d'Orsainville, dans la soirée du 26 juin. Le cycliste a été heurté par le véhicule de Asselin, à l'inter-

section du boulevard du Jardin et de la rue des Roses, à Orsainville. Asselin aurait brûlé un feu rouge alors que ses facultés étaient affaiblies par l'alcool, avait-on révélé, mardi après-midi, lors de l'enquête du coroner qu'avait présidée Me J.-Armand Drouin.

Mis en accusation devant le juge Grenier, Asselin a nié sa culpabilité. Sa libération provisoire a été autorisée moyennant la souscription d'une caution de \$500.

Fusion possible

CALGARY — La fusion des Eglises catholique et protestante est une possibilité qui pourrait se matérialiser dans l'avenir. C'est ce qu'a déclaré récemment, à Calgary, le primat de l'Eglise catholique du Canada, le cardinal Maurice Roy.

Mgr Roy assistait alors au centenaire de fondation de la ville de Calgary.

Selon lui, les deux Eglises s'acheminent vers cette direction, mais "cela peut prendre beaucoup, beaucoup de temps".

La régionale Tardivel veut résoudre son problème de locaux

par Gérard ROCHETTE

DONNACONA — A la suite de la double promotion de 1972, conséquence de l'application du règlement n° 1 du ministère de l'Éducation, la régionale Tardivel dans la circonscription de Portneuf fait face à un problème de locaux et entend y remédier par l'agrandissement des ateliers de sa polyvalente de Donnacona et en maintenant les élèves du secondaire 1 à l'école de la paroisse Saint-Jean-Baptiste.

Une telle solution du problème ne reçoit pas toutefois l'approbation des autorités, puisque le comité des immo-

bilisations du ministère a refusé le projet d'agrandissement soumis évalué à quelque \$46,000. Une telle décision est d'autant plus étonnante que le projet original envisagé aurait coûté la somme de \$116,000 pour une construction adjacente à la polyvalente.

Signalons immédiatement que la capacité de la polyvalente de Donnacona est de 2,000 élèves et qu'en septembre prochain quelque 2,300 s'y présenteront. D'autre part, les ateliers actuels ne répondent pas au besoin des cours professionnels et au nombre d'élèves qui s'y inscriront en septembre.

C'est devant une telle situation que la Tardivel a entrepris des démarches auprès du ministère pour obtenir les fonds nécessaires à un projet d'agrandissement des ateliers, solution qui représenterait les déboursés les moins coûteux.

La demande de la Commission de Portneuf a été faite en considération de la double promotion de 1972, dont les conséquences commentent à se faire sentir, également, en considérant le nombre de ses élèves qui seront reçus en secondaire IV, en septembre 1975, donc en première année de cours professionnels longs; les cours professionnels longs recrutent la clientèle dans tous les territoires de la régionale, ceux-ci ne peuvent être dispensés qu'à Donnacona. Enfin, furent aussi pris en considération les graves problèmes de logement pour les options professionnelles, principalement pour les options menuiserie et cuisine professionnelle à la polyvalente de Donnacona.

On sait que le projet présenté consiste en un agrandissement de l'atelier de me-

nuiserie, au coût de \$30,000 et en l'achat d'équipement et en réaménagement de locaux existants pour l'option de cuisine professionnelle au coût de \$16,000.

C'est après avoir constaté le manque de locaux scolaires, face à la clientèle, et l'espace restreint des ateliers et des postes de travail que les autorités de la Tardivel se sont trouvées devant la nécessité de poser un geste. Celles-ci ont étudié la situation pour retenir finalement la solution la moins onéreuse, tout en acceptant de maintenir, à l'extérieur de la polyvalente de Donnacona, des élèves du secondaire, et ce pour les deux prochaines années.

Il va sans dire que le refus essuyé devant le comité d'immobilisation du ministère n'arrêtera pas pour autant les démarches entreprises. Dès cette semaine, un entretien est prévu avec le ministre, M. François Cloutier, pour discuter l'ensemble du problème.

Pour la Tardivel, il n'est pas question de régler sur le dos des écoliers et des contribuables un problème engen-

dré par un règlement imposé par le ministère de l'Éducation.

Car, si la situation demeure telle quelle, les ateliers n'étant pas complets, il sera impossible à la régionale d'offrir un tronc commun à un nombre d'élèves dont la proportion en cours professionnels est normale par rapport à l'enseignement habituel.

Par ailleurs, les autorités scolaires régionales ne veulent pas faire encaisser par les contribuables du territoire le coût des investissements nécessaires qui tomberaient dans les dépenses inadmissibles si non subventionnées par le ministère.

D'ailleurs, une autorité de la Tardivel a déclaré que la Commission n'entend pas supporter seule la note, puisque le problème actuel découle directement de l'application du règlement n° 1 décrété par le ministère.

Selon des commentaires recueillis par LE SOLEIL, il semble que la régionale de Portneuf serait même prête à aller de l'avant, sans autorisation si nécessaire,

Vente de trois journaux

Trois des hebdomadaires appartenant à M. Jacques Francoeur, président de la compagnie Unimedia, viennent de changer de main.

gnie Unimedia Inc. vient de vendre l'une de ses filiales, les Hebdomadaires nationaux Inc., qui publie Le Petit Journal, Photojournal et La Patrie, à la société "Les publications publicitaires Ltée" dont le président est M. Normand Robidou.

M. Francoeur a en effet annoncé hier, par voie de communiqué, que la compa-



une bonne façon d'en savoir plus long...

CLIMATISEURS
aux meilleurs prix en ville

VENTE et LOCATION
selon votre budget



YORK

BON-AIR ESTIMATION GRATUITE A DOMICILE

Réfrigération inc.

1365 NORD, RUE DORCHESTER / TEL.: 522-3807

Si vous n'êtes pas un castor, lisez ceci.



Seuls les castors sont habilités à construire des digues sans permission. Toutefois, si vous êtes un propriétaire riverain et que vous envisagez d'effectuer des travaux en cours d'eau tels: érections de quais, de digues, de murs de protection, de ponts, etc., vous devez faire la demande d'un permis vous autorisant à ces travaux en vous adressant à:

La Direction générale des eaux
Ministère des Richesses naturelles
1640, boulevard de l'Entente
Québec G1S 4N6
SEULS LES CASTORS EN SONT ABSTENUS!

Gouvernement du Québec
Ministère des Richesses naturelles



Le Soleil, Reynald Lavoie

Il fait chaud

Malgré la chaleur les Québécois ont continué hier de sortir dans la rue pour le magasinage. Après six mois d'hiver, ils sont capables d'en prendre.

PARTICIPEZ À LA LOTERIE

EN ROULANT MA BOULE

DES BONBONS MARS

1^{er} PRIX: UNE PONTIAC ASTRE HATCHBACK 1975
2^e PRIX: 10 \$600 POUR ACHETER DE L'ESSENCE
3^e PRIX: 20 MINI BIKES KAWASAKI
4^e PRIX: 100 BICYCLETTES DE COURSE 10 VITESSES "TOUR DE AUSTRIA"

Demandez votre bulletin de participation partout où vous achetez les produits MARS.

Les produits participants sont:
Barre MARS • Les bonbons au chocolat "M & M's" • Barre 3 MUSKETEERS • Les barres de chocolat aux arachides SNICKERS • Le croquant aux arachides COMBO MUNCH • MALTESERS

ERRATUM
Dans l'annonce de K Mart paru mercredi dans ce journal. Vous auriez dû lire:
DETERGENT SUNLIGHT
pour la lessive
Au lieu de pour LAVE-VAISSELLE
Kmart

VENTE FINALE DE JUILLET
du 15 au 30

50%

SUR TOUTE LA MARCHANDISE
POUR GARÇONS, FILLES ET JUNIORS

POUR HOMMES

33 1/3 à 50%



CLEMENT

2797, BOUL. LAURIER, STE-FOY

la consommation

Communications

La presse

Au Québec, on compte quinze quotidiens, 145 hebdomadaires et plus de 150 magazines et périodiques.

Les quotidiens se divisent en journaux du matin et journaux du soir: Montréal compte cinq quotidiens du matin et deux du soir: Québec a un journal du matin et un du soir. Les autres sont considérés comme des journaux du soir.

Tirage des quotidiens du Québec

(au 31 mars 1974, sauf indication contraire)

| quotidien | ville | tirage |
|--------------------------|----------------|----------------|
| Le Devoir | Montréal | 41,311 |
| La Presse | Montréal | 200,000 |
| Montréal-Matin | Montréal | 129,706 |
| Le Journal de Montréal | Montréal | 152,827 |
| Le Jour | Montréal | 31,105 |
| Le Soleil | Québec | 122,412 |
| Le Journal de Québec | Québec | 26,186 |
| Le Nouvelliste | Trois-Rivières | 51,015 |
| La Tribune | Sherbrooke | 41,066 |
| La Voix de l'Est | Granby | 9,075 |
| Le Quotidien | Chicoutimi | 20,189 |
| The Gazette | Montréal | 130,937 |
| The Montreal Star | Montréal | 188,157 |
| Daily Record | Sherbrooke | 6,327 |
| Le Journal du Nord-Ouest | Rouyn | non disponible |

1. Le Droit, publié à Ottawa, compte un grand nombre de lecteurs du Québec. Son tirage était de 44,587 au 31 mars 1974.

2. au 31 juillet 1974.

3. au 30 septembre 1974.

Source: Canadian advertising, 1 janvier 1975.

Du point de vue de la population francophone, il y a un quotidien par 405,604 habitants alors que du côté anglophone, il y a un quotidien pour 263,062 habitants.

Association des quotidiens
3450, place Victoria
Montréal 115



La Fédération professionnelle des journalistes du Québec
1207, rue Saint-André
Montréal
849-7271

Les hebdomadaires présentent une grande diversité. Les grands hebdomadaires de fin de semaine (10 environ) sont distribués à travers toute la province. Certains ont adopté la formule des nouvelles de dernière heure et se vendent aux toutes premières heures du dimanche.

D'autres hebdomadaires sont nettement régionaux dans ce sens qu'ils recrutent leurs lecteurs dans l'ensemble d'un ou plusieurs comtés.

Il y a aussi les hebdomadaires dits "circulaires" distribués gratuitement dans la majorité des cas et réservés presque exclusivement à la publicité commerciale.

Les hebdomadaires, comme les quotidiens, ont une association qui regroupe les hebdomadaires de langue française. Soixante-dix-sept en étaient membres au début de 1975.

Les Hebdomadaires du Canada
2030, boul. du Père-Lelève
Québec — G1P 2X1
527-3467

Les magazines, quant à eux, recouvrent tous les domaines de l'activité professionnelle, agricole, religieuse et sportive.

Le Conseil de presse

Un conseil de presse a été mis sur pied au Québec en février 1971 suite à une décision de la Fédération professionnelle des journalistes et des propriétaires d'entreprise de presse. Il a pour mission de protéger la liberté de presse au Québec afin d'assurer le droit du public à l'information. Il reçoit donc les plaintes relatives à la conduite de la presse ou à la conduite de personnes ou d'organismes vis-à-vis de la presse. Il n'a cependant pas de pouvoir exécutif c'est-à-dire qu'il ne jouit que d'une autorité morale et qu'il ne peut formuler que des recommandations ou des blâmes auprès du public et de la presse.

Le Conseil de presse du Québec
bureau 460
Edifice Bois-Fontaine
930, chemin Sainte-Foy
Québec — G1S 2L4
683-1779

Ce qu'il faut faire avant de partir en vacances

Les suggestions apportées ici vous permettront d'avoir la tranquillité d'esprit et de réduire le taux de vols pendant vos vacances. M. Williams, président de Pinkerton du Canada, déclare: "Les domiciles vides sont une invitation pour les cambrioleurs lorsque la famille est partie, mais des mesures préventives évitent ces intrus".

Ci-dessous quelques conseils qui peuvent éviter bien du souci:

* Ne laissez pas à votre porte une note avisant votre laitier, facteur ou autre.

* Éviter l'accumulation dans votre escalier, la boîte aux lettres même en avant — par exemple les livraisons de journaux quotidiens. Arrêtez ces services lorsque vous êtes à l'extérieur, même le laitier. Le bureau de poste retiendra votre courrier où l'enverra... ou votre voisin peut toujours le prendre.

* Gardez votre gazon entretenu — engagez un garçon que vous connaissez et en qui vous avez confiance qu'il ne dévoilera pas votre absence. Un terrain négligé, est un signe précurseur que personne n'est à la maison.

* Des poubelles vides livrent le même message aux rôdeurs. Demandez à votre voisin de l'utiliser ou bien rentrer celles-ci à l'intérieur avant de partir.

* Gardez les plans de voyage pour vous — vous ne savez jamais qui écoute. Si vous devez avertir le monde avant d'essayer cette fois-ci de le faire à votre retour.

* Laissez les rideaux et les stores entrouverts ainsi on croira qu'il y a la présence de quelqu'un. Une maison où tout est clos, automatiquement révèle l'absence. Pour plus de protection, procurez-vous un éclairage automatique ainsi vous le réglerez le soir pour qu'il s'allume à la brunante et qu'il s'éteigne la cuisine, et le salon sont une très bonne combinaison.

* Avertissez la police que vous quittez. Aussi lorsqu'ils patrouilleront ils surveilleront et arrêteront s'ils suspectent quelque chose.

Sur la route:

— Faites vérifier vos freins avant le départ. En cas de pluie, lorsque les routes sont glissantes, il est important que les freins soient balancés.

— S'assurer que les phares éclairent bien et nettoyer les miroirs réflecteurs.

— Remplacer les essuie-glaces en mauvais ordre.

— Si vous êtes sur le point d'acheter de nouveaux pneus — C'est le temps idéal pour le faire et même l'achat d'un pneu supplémentaire n'est pas une précaution inutile.

— Vérifier la batterie et le système d'ignition de la voiture; on ne peut aller très loin, si le moteur ne démarre pas.

— Enfin, se méfier de la circulation dense au temps des vacances; plus il y a de voitures plus il y a risque d'accidents.

A la plage:

— Ne pas manger avant d'aller se baigner — attendre au moins 30 minutes avant d'entrer dans l'eau.

— Pas de consommation d'alcool sur la plage. Des bouteilles ou cannettes de bière vides abandonnées sur la plage peuvent occasionner des blessures aux pieds.

— Se méfier du soleil. Ne pas s'exposer trop longtemps au début surtout s'il s'agit

Sur l'eau

— Ne pas monter à bord d'un bateau si vous ne savez pas nager.

— Ne pas conduire un bateau à moins d'être familier avec son fonctionnement.

— Ne pas s'aventurer au loin sans des ceintures de sécurité pour tous les passagers et membres de l'équipage.

— Ne pas naviguer si le temps est couvert, surtout sur l'océan ou de grands lacs. Une tempête d'été peut dérouter le navigateur le plus expérimenté.

— Ne pas voyager la nuit sans une lumière. C'est une invitation aux accidents et en cas de panne, vous n'auriez aucun moyen d'appeler du secours.

Ce qu'on peut faire avec des légumes frais

Si nous mangeons beaucoup de légumes frais en salades au cours de l'été, nous voulons aussi profiter de cette saison pour en faire une provision. Comment éviter alors que ces légumes ne se gâtent trop rapidement? Le ministère de l'Agriculture du Québec conseille aux consommateurs de prendre ces quelques précautions pour conserver aux légumes saveur, couleur et texture:

C'est, de préférence, au réfrigérateur, dans le tiroir à légumes, que l'on conservera les légumes frais. Si on utilise des sacs de plastique, on veillera à les trouver, car les légumes ont besoin de respirer. Les oignons et les pommes de terre font toutefois exception à la règle. Les oignons se conservent bien dans un endroit sec et bien aéré, tandis qu'il faut entreposer les pommes de terre dans un endroit frais (environ 10° Celsius) et bien aéré.

Dans ces conditions idéales, combien de temps peut-on conserver les légumes frais? La période peut varier selon les types de légumes entreposés. Il faut toutefois veiller à les utiliser avant qu'ils ne s'amollissent ou ne se flétrissent.

Les asperges, brocolis, épinards, pois, choux de Bruxelles et champignons ne se conservent que quelques jours. Les céleris, tomates, pommes de terre nouvelles peuvent supporter une semaine d'entreposage, tandis que cette période peut être étendue à deux semaines pour les jeunes carottes et les choux. Les carottes, pommes de terre, navets et oignons se gardent encore plus longtemps.

Un dernier conseil: il est important de ne jamais laver les légumes avant leur entreposage.

Une salade de légumes

L'été aide les consommateurs à se donner un régime alimentaire varié. Quoi de meilleur, au cœur de l'été,

qu'une salade de légumes frais. Le ministère de l'Agriculture du Québec tient à rappeler aux consommateurs que les légumes frais renferment plusieurs des nutriments nécessaires à leur santé.

L'organisme humain a besoin, journellement, d'une certaine quantité d'eau, de protéines, de sucres, de graisses, de vitamines et de minéraux. Les légumes d'été se révèlent particulièrement riches en vitamines A, B et C, en fer, en calcium, etc.

Tous ces éléments contribuent à la croissance du corps et au maintien de sa vitalité. Une insuffisance prolongée peut entraîner un état agressif ou dépressif et, même, causer des maladies sérieuses. De plus, les légumes sont formés en partie de cellulose, substance qui nettoie l'intestin et facilite l'élimination. A cause de la faible teneur en calories des légumes, chacun peut en manger sans craindre pour son poids.

Un légume à lui seul fournit une certaine quantité de nutriments, mais ce dire des salades de légumes! En plus de composer des plats jolis, aux couleurs de l'été, les salades de légumes frais fournissent les vitamines et les minéraux en quantité. On peut encore ajouter des oeufs, des viandes, du fromage ou du poisson, assurant ainsi une excellente source de protéines. La salade, plat varié, répond à elle seule à un critère de saine alimentation.

Mais faut-il manger beaucoup de légumes. Les recommandations du guide alimentaire canadien semblent faciles à suivre en cette saison où les légumes produits au Québec abondent au marché. On conseille de manger, chaque jour, une portion de légumes de terre et deux portions de légumes verts ou jaunes. Ces légumes, surtout lorsqu'ils conservent encore leur saveur d'été, peuvent se consommer crus.

A l'époque où les légumes frais du Québec abondent au marché, les consommateurs les appréhendent de différentes façons. Entre autres, la cuisson des légumes d'été, en plus de parfumer la cuisine, constitue une opération très importante. Pour que cette cuisson attendrisse les légumes, tout en leur conservant leur saveur et leur valeur nutritive, le ministère de l'Agriculture du Québec conseille aux consommateurs de prendre les précautions suivantes.

Avant la cuisson, il importe de bien laver les légumes à l'eau courante. Cependant, lorsque les légumes trempent dans l'eau, ils perdent une partie de leurs vitamines. En général, il est préférable de garder la pelure ou d'en enlever une couche très mince. De plus, en coupant les légumes en gros morceaux, on conserve plus leur valeur nutritive.

Lorsque les gens n'aiment pas les légumes, on peut essayer de les préparer différemment. A ce sujet, voici diverses méthodes de cuisson qui permettent de varier la présentation des légumes.

Bouillir: plonger les légumes dans l'eau salée déjà bouillante et conserver cette ébullition durant la cuisson. Ceci protège leur valeur nutritive et évite le durcissement produit par l'eau froide.

A la vapeur: placer les légumes dans un bain-marie troué.

Sous pression: placer les légumes dans un autoclave. Cette méthode conserve la valeur nutritive, à la condition de bien suivre les recommandations indiquées par le fabricant.

Au four: conserver la pelure, placer au four les légumes enrobés ou non de papier aluminium.

Griller: déposer les légumes aromatisés au goût dans une lèchefrite placée à 3 ou à 6 pouces de la source de chaleur.

Braiser: placer les légumes dans une poêle sur le feu ou au four. Ajouter du liquide ou du gras, si désiré.

Sauter: fondre le gras dans un poêlon sur le feu et y ajouter les légumes.

Frir: saisir les légumes dans beaucoup de gras.

On peut maintenant énoncer quelques règles générales concernant la cuisson. Pour conserver la valeur nutritive des végétaux, on doit les cuire dans un minimum de liquide, le plus rapidement possible, jusqu'à tendreté et non jusqu'à décomposition. Les légumes qui conservent un aspect croquant n'en apparaissent que plus savoureux. On conseille d'utiliser l'eau de cuisson dans une autre préparation: sauce, soupe ou autre. Il ne faut jamais ajouter de soda, puisqu'il détruit les vitamines.

La cuisson doit donc relever la saveur des légumes frais. Toutefois, les légumes consommés crus constituent un délice.

Formation de cadres supérieurs

Gestion Administration et établissements
hôteliers hospitaliers de stations et offices de tourisme

Enseignement en français par cycle annuel pour étudiants de toutes nationalités âgés de 21 ans révolus

Extrême mixte à Pully-Leusonne
Chemin de Chamblandes 45
1000 PULLY (Suisse)
Tél. (021) 283342
Institut Borlet

SPECIAUX VEDETTES

EN VENTE SAMEDI A 9.00 A.M.
S.V.P. AUCUNE COMMANDE POSTALE ET TELEPHONIQUE

Fire-King Casseroles

Quelle belle occasion de se monter une batterie dans un vaste choix de formes et de grandeurs

Prix régulier K. MART: 1.73
spécial K. MART: **1.49**

samedi seulement

Glacière

30 pintes

Parfait pour le camping et les pique-niques, légère en mousse styrène

Prix régulier K. MART: 1.97
spécial K. MART: **1.00**

samedi seulement

Mousses déchiquetés

Faites vos propres coussins, jouet en chiffon bourré etc sac d'une livre

Prix régulier K. MART: .93
spécial K. MART: **2/1.00**

samedi seulement

Brouette

Pour gazon et jardin, construite en acier de calibre lourd, pneu, semi-ballon

Prix régulier K. MART: 18.97
spécial K. MART: **15.00**

samedi seulement

Gobelet Isolants

7 oz pour chaud ou froid
Pkgs de 51

Prix régulier K. MART: .67
spécial K. MART: **2/1.00**

samedi seulement

Casseroles 3 pcs

Comprenant 1/2 pinte, 1 pinte, 1 1/2 pintes avocados ou gold

Prix régulier K. MART: 4.09
spécial K. MART: **3.00**

samedi seulement

Black & Decker Coupe-gazon

Pour jardin rallonge standard bien maniable 2 lb

Prix régulier K. MART: 17.97
spécial K. MART: **13.00**

samedi seulement

PLACE FLEUR DE LYS
550 Boul. Hamel
Québec

PLACE DES QUATRE-BORQUEOIS...
898 Rue Du Bourgeois St. François

A Neufchatel: un terrain de jeux inutilisable au coin de la rue

par Pierre BOULET

Bien que le terrain de jeux soit à deux pas de la maison, quelque 200 enfants doivent quotidiennement prendre l'autobus pour aller jouer dans la paroisse voisine, trois milles plus loin. Et encore faut-il, pour cela, que l'autobus ne les oublie pas sur un coin de rue.

Les parents du secteur Notre-Dame des Neiges, dans le quartier Neufchatel de Québec, avaient pourtant espéré autre chose. En effet, les autorités municipales avaient entrepris, dès l'automne dernier, l'aménagement du terrain de jeux des Neiges. Depuis le temps que les citoyens le réclamaient!

Mais voilà! On vient de passer la mi-juillet et le terrain de jeux n'est rien de plus que ce qu'il était à la fonte des neiges: un chantier.

De la vase, des trous d'eau, des monticules de terre: tel est le profil de ce parc qui devait théoriquement accueillir plus de 300 enfants, à la fin de juin.

Bien sûr, la ville a installé certains équipements. Ainsi,

l'arrêt-balles et les gradins destinés aux équipes de baseball sont en place. Actuellement, ils ne sont d'aucune utilité, l'état du sol ne permettant pas d'activité sportive.

Dans sa programmation vacances-été 1975, le service des loisirs et des parcs de la ville de Québec invitait pourtant les enfants de moins de dix ans à venir s'inscrire au parc Notre-Dame des Neiges... les 30 juin et 1er juillet.

La réalité est bien différente: tous les matins, les enfants de 5 à 10 ans du secteur des Neiges prennent l'autobus qui les mène au parc Saint-Raphaël, dans le secteur ouest de Neufchatel.

À ce sujet, les parents font valoir certains griefs: "les responsables du transport par autobus modifient le parcours sans prévenir et les enfants attendent parfois vainement le véhicule; les responsables du parc Saint-Raphaël s'occupent d'abord de la clientèle locale et les jeunes de Notre-Dame des Neiges passent au second rang, etc. etc."

Les parents se demandent

en outre pourquoi les autorités n'utilisent pas le gymnase de l'école Notre-Dame des Neiges. Cet établissement, situé tout près du "projet de parc", pourrait constituer une ressource appréciable, les jours de pluie.

Plusieurs citoyens du secteur des Neiges ont tenté d'obtenir des éclaircissements. Une résidente de la rue Avignon, Mme Marie Simard, a même fait l'expérience du labyrinthe administratif de la ville de Québec.

Promenée de fonctionnaire en fonctionnaire, elle a fini par apprendre que le parc des Neiges sera utilisable "d'une journée à l'autre". Il suffit d'aller visiter le chantier pour mettre une telle promesse en doute.

Même en mettant un peu de pelouse sur cette "bouette", on ne réussirait jamais à intéresser des enfants qui ont connu, au parc Saint-Raphaël, une variété de jeux mécaniques, des pistes d'interprétation de la nature, des espaces boisés et un bain de pied assez grand pour permettre les barbottages.

Les fonctionnaires de la

ville de Québec ont toutefois des réponses à certaines questions des parents. Au parc Saint-Raphaël, par exemple, les moniteurs affirment que les enfants ont tous droit au même traitement, qu'ils viennent de l'ouest ou du secteur des Neiges.

"Avec un nombre accru de jeunes, il faut cependant faire alterner les activités et les excursions", explique-t-on.

Pour sa part, le directeur du service municipal des loisirs, M. Arsène Turcotte, prétend que l'entrepreneur responsable du transport par autobus vers les parcs du quartier Neufchatel a toujours donné un service satisfaisant et qu'il n'y a pas lieu de s'en plaindre.

À propos du parc des Neiges, M. Turcotte ajoute qu'on est prêt à poser la pelouse, mais qu'il faut attendre la fin des vacances de la construction. "Le parc sera utilisable avant la fin de l'été", assure-t-il.

Et l'école? M. Turcotte affirme qu'elle est utilisable. On ne s'en est cependant pas servi depuis le printemps à



Le parc Notre-Dame des Neiges, tel qu'il se présente aujourd'hui.

des fins de loisirs parce que, dit-on, les enfants du secteur des Neiges peuvent utiliser le parc Saint-Raphaël.

Si l'on en croit les fonctionnaires, les enfants du secteur des Neiges auront donc leur parc, dès cet été. Les parents, cependant, prétendent que cette promesse en est à sa XIème édition.

Quoi qu'il en soit, l'ère des protestations n'est pas terminée pour les résidents de cette section du quartier

Neufchatel... puisqu'il y a, en plus, un problème de piscine.

La seule piscine publique du coin est fermée à cause d'un bris de filtre. Et les morceaux sont difficiles à trouver, puisqu'il s'agit d'un filtre spécial.

Mais que les citoyens se rassurent: la ville a décidé de changer le filtre en question.

Quand? À l'automne, a déclaré le directeur du service des loisirs.

ER MICHELANGELO
Sont arrivés à Québec
"LES BARLETTA"
Venez les voir et vous détendre
ou son de leur musique
Ouverture jusqu'à 1h. a.m.
Rés.: 651-6262
Rond-Point, boul. Laurier

Spécialités
Steak sur charbon de bois
Rosbif et Poulet Braisé.
Aussi spécial du jour et
dîners d'hommes d'affaires.
Invitation à notre NOUVEAU BAR-SALON
Votre hôte
Lucienne
Rafano
RESERVATIONS:
822-4064
Le Barillet
333 est, boul. Charest
Centre de la Couronne et Dorchester
CARTES DE
CREDIT
ACCEPTÉES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Ottawa, le 11 juillet 1975

Faisant suite à l'audience publique du 11 mars 1975 relative au projet de modifications des règlements sur la radiodiffusion MA et MF et du formulaire de demande MF, le Conseil a publié les documents suivants le 4 juillet 1975:

1. Modifications aux règlements sur la radiodiffusion (M.F.);
2. Modifications aux règlements sur la radiodiffusion (M.A.);
3. Formulaire de demande (M.F.) se composant d'une partie I - Général et d'une partie II - Promesse de réalisation;
4. Avis Public - Le présent document a pour but de compléter l'énoncé de politique du Conseil, La Radio MF au Canada;
5. Décision 75-250 - Renouvellement des licences de radiodiffusion MA et MF expirant au début de 1976.

Tous les intéressés peuvent se procurer des copies des documents ci-haut mentionnés en écrivant au CRT, 100 rue Metcalfe, Ottawa (Ont.) ou en composant 613-996-5312.

Guy Lefebvre
Le directeur général
Gestion des politiques de licences

Conseil de la Radio-Télévision Canadienne
Canadian Radio-Television Commission

LA FÊTE DU THÉÂTRE D'UN BOUT À L'AUTRE
Nat-Raj Arts de Winnipeg-présentent
AMRAPALI
légende indienne
17, 18, 19 juillet à 20:30 hrs.
ENTRÉE LIBRE
LAISSEZ-PASSER DISPONIBLES AUX
GUICHETS DU GRAND THÉÂTRE ET À LA
CAISSE POPULAIRE LAURIER
FESTIVAL NATIONAL
DU THÉÂTRE MULTICULTUREL
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
SALLE OCTAVE-CREMAZIE, TEL. 643 8131

DECISION
Ottawa, le 10 juillet 1975

Le Conseil de la Radio-Télévision canadienne annonce la décision suivante qui prendra effet le 10 juillet 1975.

Décision CRTC 75-265 (ST-FABIEN-DE-PANET (QUEBEC) - 750182000)
Société Radio-Canada

Demande présentée conformément au projet d'extension accélérée de rayonnement en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de télévision pour retransmettre les émissions du réseau de télévision de langue française de la Société Radio-Canada (à partir de CBVT Québec, Québec) comme suit:

Données techniques:
Canal: 13
Puissance apparente rayonnée: 370 watts (vidéo)
Antenne: Directionnelle

Décision: APPROUVE

Le Conseil accorde une licence expirant le 31 mars 1976, aux conditions qui y seront spécifiées. Cette période permettra au Conseil d'étudier le renouvellement de cette licence en même temps que celui de CBVT, Québec.

Guy Lefebvre
Le directeur général
Gestion des politiques de licences

Conseil de la Radio-Télévision Canadienne
Canadian Radio-Television Commission



Le parc Saint-Raphaël qui est très bien aménagé.

Un 25e bruyant à Sillery

par Robert MALTAIS

Les résidents du riche quartier Les Jardins de Sillery, mieux connu sous le nom de "Sillery Gardens", ont, bien malgré eux, resté éveillés jusqu'aux petites heures ce matin.

Tout ça, au départ, pour un 25e anniversaire de mariage...

Une réception monstre avait lieu dans une maison cossue du quartier depuis 19h30, hier soir, et à laquelle quelque 300 invités avaient été conviés, dont des personnalités de marque telles les maires Gilles Lamontagne de Québec, et Charles Blais de Sillery.

La réception qui se tenait dans une superbe cour boisée, adjacente à la résidence, menait tellement bon train que plus de 40 plaintes pour

"vacarme nocturne" ont été logées à la Sûreté municipale de Sillery, dortoir de Québec.

Précisons toutefois que le 25e anniversaire se déroulait dans l'ordre, exception faite du volume assourdissant de la musique qu'on y faisait jouer.

Le volume était tellement puissant, à certains moments de la soirée, qu'un policier de la municipalité, en service cette nuit, a prétendu être en mesure de faire la liste de tous les disques qu'on a fait

tourner, alors qu'il était assis dans son bureau plus d'un demi-mille plus loin...

Alarmés par les voisins, les agents de la paix ont dû, jusqu'à 10 fois, aller avertir les fêtards de couper court aux bruits devenus, pour les voisins, plus qu'assommants.

Peu après 2h, ce matin, l'élite a finalement obtempéré aux avertissements des agents de la paix. La réception n'a cependant pas cessé pour autant, mais elle s'est enfin déroulée sur une note plus légère!

Théâtre de l'Île
(St-Pierre Ile d'Orléans)
présente
du 1er au 25 juillet à 21h00
"ALLEZ, ET... NE VOUS REPRODUISEZ PLUS!"
comédie en 2 actes de Raymond Lévesque avec
- Raymond Lévesque
- Mireille Lachance
- Jean-Pierre Matte
- Jean-Pierre Ménard
- Gilles Gagnon
mise en scène
Jean-Pierre Ménard
Réservations: 828-9530
R.B. Les billets réservés doivent être réclamés 30 minutes avant le spectacle.
une présentation de **chrc**

Le Cabaret PRESENTE

COURT OF APPEAL
Spectacles tous les soirs. Dimanche, relâche.
Pour renseignements: 647-2222
...
LOEWS Le Concorde
Place Montcalm
Faites valider votre billet pour le stationnement

Ti-Père a comparu

(PC) — Le juge Yvon Sirois, de la Cour des Sessions de la paix de Québec, rendra son jugement le 17 septembre prochain relativement à la cause entendue hier concernant Lionel Faucher, mieux connu sous le nom de "Ti-Père", Claude Croteau, ex-directeur général du Carnaval de Québec, et Jean-Paul Frenette, connu lui, sous le pseudo de "Ti-Paul".

Les deux premiers sont accusés d'avoir ajouté d'autres substances au contenu de bouteilles de la Société des Alcools du Québec, alors que Jean-Paul Frenette est accusé de possession de produits alcooliques ne provenant pas de la Société.

Ces accusations font suite aux saisies effectuées le 13 février dernier à Place Carnaval et sur la rue du Carnaval durant les célébrations de ce festival d'hiver québécois. On se rappellera que 69 bouteilles de "caribou" avaient alors été saisies.

2 ECRANS — AUTOROUTE 40 — BOULEVARD DE LA CAPITALE TEL.: 667-5362

Filles... GOGO...
Chansons...
Rires... AVEC...
ELVIS
SON PLUS GRAND SUCCES...
CHATVILLE MOI
VERSION de **TROIS MOI**
Avec ADAMS Jason LANE
INTROUISEZ LE GRAND SUCCES "TWOURE"
ELVIS PRESLEY
DEUXIEME SUCCES: UN SUSPENSE EXCEPTIONNEL...
"Les INCONNUS de MALTE"
Avec: SUSAN GEORGE—MARK LESTER—PETER VAUGHAN
OUVERT TOUS LES SOIRS A 7.00 — LA PROJECTION DEBUTE VERS 8.45 — LES MOINS DE 14 ANS: GRATUIT

TOUS
UN CHOC EN PLEIN CIEL! SANS AUCUN CONTRÔLE, DE 147 ANS DE PERIL EN PLEIN CIEL.
VERSION FRANÇAISE
AIRPORT 1975
"Haletant sur toute la ligne"
cinéparc **1** **BEAUPORT**

cinéparc **2** **BEAUPORT**
747 EN PERIL
DEUXIEME GRAND SUCCES
PROMISSIONS ENTRE AUTO et CARRON
DANS
DUEL
AUSI A L'AFFICHE AU CINE PARC **MONTMAGNY** RTE 28 SORTIE 228
CHARLTON HESTON * KAREN BLACK * GEORGE KENNEDY * GLORIA SWANSON

les arts

Nouvelle galerie d'art à Baie-St-Paul

par J-Thérèse LEGENDRE à Baie St-Paul

La Galerie d'art Clarence Gagnon connaît une première saison des plus intéressantes à Baie St-Paul.

Propriété de Michel Bigué de Montréal et du chanteur Gilles Brown, cette galerie d'art a été créée dans une maison plus que centenaire que l'on a rénoveré, tout en lui conservant son aspect original et ses anciennes boiserie.

Dans la salle d'entrée, la galerie d'art Clarence Gagnon expose alternativement des tableaux de peintres canadiens et quelques Léo Ayotte, Albert Rousseau, Anna Noëh, Tex Lecor, Antoine Prévost, A. Tatossian, et plusieurs autres.

Dans une deuxième salle sont exposées en permanence les œuvres de Marc-Aurèle Fortin, A. Suzor-Côté, A.Y. Jackson, Clarence Gagnon, Alfred Pellin, et d'autres maîtres canadiens. Poteries, sculptures sur bois et esquimaudes, tapisseries, émaux et céramiques ont une place de choix à la galerie Clarence Gagnon qui sera ouverte sur la pittoresque rue St-Jean-Baptiste à Baie St-Paul jusqu'à la fin du mois d'août.

Baie St-Paul, grâce à son festival folklorique est aujourd'hui une localité qui reçoit chaque été des milliers de visiteurs intéressés par l'art et l'artisanat, et c'est une des raisons qui nous a amenés à ouvrir ici cette galerie d'art", de dire Gilles Brown.

Une école de cirque en marge du Festival d'Avignon

AVIGNON (AP) — Une école des arts et spectacles de tradition populaire s'est ouverte cet été en marge du Festival d'Avignon, dans la chartreuse de Villeneuve-les-Avignon.

Sous la direction du cinéaste Pierre Etaix et de sa femme Annie Fratellini, clown de profession, on peut y apprendre les claquettes, l'acrobatie, le jonglage, le mime, le trapèze, le fil, la magie, la musique, la parade de rue ou les techniques du Carnaval.

Tous les stagiaires n'ont pas l'intention de devenir des professionnels, mais ils veulent se retremper dans une forme d'art qui échappe au système du show-business et trouver les moyens d'un contact plus authentique avec l'homme de la rue.

Chaque jour, en guise de travaux pratiques, apprentis, batteurs et cracheurs de feu remontent les rues d'Avignon sur un camion, aidés par les comédiens du ThéâtreAcide-Gulliver.

PARIS EN FILMS

Un festival "Paris en films" est organisé du 22 juillet au 14 août à l'Hotel Sully, dans le célèbre quartier parisien du Marais.

Une centaine de films consacrés à la capitale française seront projetés, dont certains seront tirés de la collection personnelle de M. Albert Kahn, banquier et mécène, ami de Louis Lumière, qui amassa nombre de documents filmés de Paris, pris sur le vif, entre 1910 et 1930.

EDDIE CONSTANTINE: UN LIVRE

L'acteur de cinéma Eddie Constantine, qui est également propriétaire de chevaux de course, vient de publier un livre intitulé "Le propriétaire". Il s'agit bien sûr d'un roman sur le monde des courses. Le livre a été écrit en anglais et traduit en français. Eddie Constantine a l'intention d'en tirer un film.

Programme visant à encourager les compagnies de disques canadiennes

OTTAWA (d'après PC) — Le Conseil des arts du Canada vient d'approuver un nouveau programme visant à encourager les compagnies de disques canadiennes, à produire plus d'enregistrements de musique dite "sérieuse".

Une somme de \$50,000 qualifiée de "modeste contribution" et de "com-

mencement" devrait être ainsi versée pour aider à défrayer les coûts d'enregistrement et des studios. Un jury spécial choisira les enregistrements que l'on "encouragera" et les mécanismes de distribution utilisés par les compagnies candidates seront sérieusement considérés. Les fonds seront accessibles aux entreprises dont

la propriété est à au moins 51 pour cent canadienne et aux enregistrements de musique composée par des Canadiens.

Cette mesure viendra compléter dans le domaine de la musique "sérieuse", l'encouragement suscité par les règlements du CRTC pour la musique populaire.

La femme de Ringo obtient le divorce

LONDRES (Reuter) — Maureen, femme de l'ancien batteur des Beatles, Ringo Starr, a obtenu, hier, le divorce.

Motif: adultère. Ni Ringo (qui est âgé de 35 ans), ni la jeune femme (28 ans) n'étaient présents à l'audience du tribunal qui a rendu son arrêt au bout de six minutes.

Le véritable nom de Ringo est Richard Starkey.

Le couple s'était marié en 1965, au plus haut de la célébrité des Beatles. Ils étaient des amis d'enfance.

De cette union naquirent trois enfants: Zak, Jason et Lee. L'avocat de Maureen a déclaré que celle-ci et Ringo s'étaient presque mis d'accord

sur les aspects financiers du divorce et sur la question de la garde des enfants. "Mais l'accord ne s'est pas tout à fait matérialisé", a-t-il ajouté.

Ringo, qui vit dans le sud de Londres mais qui séjourne fréquemment aux Etats-Unis, a des relations suivies avec un mannequin américain.

Holland où est le bébé? 14 ANS

2e SEM.



Le comble du raffinement de l'angoisse!

L'Autre

Un film de Robert Mulligan version française de "THE OTHER"

avec Chris et Martin Udvarnoky dans le rôle des jumeaux Perry

c'Est super fou 2e FILM

Y'a un os dans la moulinette

DARRY COWL - MICHEL GALABRU - couleur

Horaire: Y'A UN OS DANS LA MOULINETTE: 1.00 - 4.15 - 7.35.
L'AUTRE: 2.35 - 5.55 - 9.20.

Cinéma de PARIS QUEBEC
966 RUE ST-JEAN TEL: 522-7611

L'HISTOIRE D'UN JEUNE HOMME QUI S'INTERESSE PRINCIPALEMENT A L'ULTRA-VIOLENCE ET A BEETHOVEN! 18 ANS Adultes

ORANGE MECANIQUE AUSI! chacun dans sa vie a connu...

VERSION de "Clockwork Orange" un été 42

Un film **STANLEY KUBRICK**

Cinéma LE BIJOU QUEBEC
15 CHEMIN STE FOY TEL: 522-7456

Horaire: Sur semaine: Et 42, 7.00
Orange Mécanique: 8.55 - Dimanche seulement: Orange Mécanique: 12.30 - 4.35 - 8.55, Et 42: 7.50 - 6.40

Le Bordel

un film de JOSE BENAZERAF 18 ANS Adultes

JE PRENDS LA CHOSE DU BON COTE AVEC ANNE AOR

HORAIRE: LE BORDEL: 1.40 - 4.25 - 6.55 - 9.40. JE PRENDS LA CHOSE DU BON COTE: 2.55 - 5.35 - 8.20.

HORAIRE: "LE BORDEL": Samedi et dimanche: 6.30 - 9.30. Semaine: 8.55. "JE PRENDS LA CHOSE": Samedi et dimanche: 8.00. Semaine: 7.30.

Cinéma PIGALLE QUEBEC
215, RUE ST-JOSEPH EST TEL: 525-9734

Cinéma ST-ROMUALD

14 ANS **ciné parc BELAIR** VILLE BELAIR TEL: 642-5228

OUVERT
A L'AFFICHE DU 18 AU 24 JUILLET
Facile d'accès par Route de l'Aéroport ou Camp Valcartier

Adm.: \$2.50 par personne.

LES GRENOUILLES

VERSION DE "FROGS"

avec **RAY MILLAND SAM ELLIOTT JOAN VAN ARK ADAM ROARKE**

en couleurs

ROBERT HOFMANN dans

LA VIE SEXUELLE de DON JUAN

avec **BARBARA BOUCHET - EDWIGE FENECH et ANNABELLA INCONTRERA**

RESTAURANT - OUVERTURE 7h. P.M. - PROJECTION DU FILM AU CREPUSCULE

A L'AFFICHE! 14 ANS

LE PLUS GIGANTESQUE DES SPECTACLES!



Le chef des pompiers

ILS VECURENT LES HEURES LES PLUS TROUBLANTES DE LEURS VIES.



L'architecte

LA TOUR INFERNALE

Version française de (THE TOWERING INFERNO)

STEVE McQUEEN PAUL NEWMAN WILLIAM HOLDEN FAYE DUNAWAY

FRED SUSAN RICHARD JENNIFER O.J. ROBERT ROBERT
ASTAIRE BLAKELY CHAMBERLAIN JONES SIMPSON VAUGHN WAGNER



FRONTENAC II HORAIRE: LA TOUR INFERNALE: 1.20-4.50-8.10

Ce film bénéficie de la stupéfiante et nouvelle technique multidimensionnelle du **SENSURROUND**

TREMBLEMENT DE TERRE 14 ANS

VERSION FRANÇAISE DE (EARTHQUAKE)

CHARLTON HESTON AVA GARDNER - GEORGE KENNEDY LORNE GREENE - GENEVIEVE BUJOLD

HORAIRE: TREMBLEMENT DE TERRE: 2.00-4.30-7.00-9.15

LE DAUPHIN

LA SEULE, LA VRAIE, L'UNIQUE POUR TOUS

'COCCINELLE'

WALT DISNEY productions

le nouvel amour coccinelle

V.F. HERBIE RIDES AGAIN 2e SEM.

Les moins de 14 ans \$1.25

2 FILMS EN COULEURS



"4 Bassets POUR 1 DAKOIS" HORAIRE: 4 Bassets pour un Dakota: 12.30, 4.00, 7.45. Musical comédie de Coccinelle: 2.15, 6.00, 9.30.

FRONTENAC I

à votre choix

arts visuels

Jean McEwen

Au Musée du Québec. Un choix de tableaux (25 ont été retirés pour raisons "techniques") entre 1953 et 1973 d'un artiste marqué par Borduas puis peu à peu amené à poursuivre une recherche pure dans le domaine de la couleur. Un lyrisme exigeant.

Claude Fleury

Au Musée de Grondines, dans Portneuf. Environ cinquante tableaux couvrant 15 ans de peinture d'un artiste qui réfléchit sur le temps, explorant ainsi une thématique analogue à celle de Jean-Paul Lemieux, mais dans une autre tonalité.

théâtre

Le canard à l'orange

de W.D. Home, dans une traduction de Marc-Gilbert Sauvageon avec Jean-Marie Lemieux, Hélène Loiseleur, Jean Leclerc, Anne Villeneuve et Lénie Scoffie. Au Théâtre de Beaumont-St-Michel, à 20h30, les mercredi, jeudi et vendredi soirs; 19h et 22h le samedi et 19h30 le dimanche.

Pour les vedettes — Jean-Marie Lemieux brûle les planches, certains soirs, dit-on — et la recette pour savoir comment retenir et ramener l'oiseau qui a envie de désertir le nid conjugal.

Drôle de couple

de Neil Simon, d'après l'adaptation d'Albert Husson; avec Réjean Roy, Pierre Brisset de Nos, Thomas Donohue, Serge Hamelin, Louis Poirier, Roger Lambert et les deux pin-up de la maison, Rachel Lortie et Joanne Côté. À La Fenière, tous les soirs sauf les lundis où l'on fait relâche, à 21h.

Pourquoi et comment les hommes se retrouvent-ils divorcés? ou la vie commune de Charlie et David.

Allez ne vous reproduisez plus

de Raymond Lévesque, avec l'auteur, Mirielle Lachance, Jean-Pierre Matte, Jean-Pierre Ménard et Gilles Gagnon. Au Théâtre de l'Île d'Orléans, à St-Pierre (2 milles après le

village), du mardi au vendredi à 21h et le samedi à 20h30 et 22h30.

Faut-il vraiment continuer le monde, assurer la "suite du monde"? Un sombre tableau brossé avec des couleurs humoristiques par Raymond Lévesque, en musique, chansons et esquisses rapides.

Amrapali

Mimodrame en anglais, présenté par le Nat-Raj Arts Inc., de Winnipeg, dans le cadre du Festival national du théâtre multiculturel. Salle Octave-Crémazie, ce soir et samedi soir, à 20h30. Admission: libre mais on doit se procurer un laissez-passer aux guichets du Grand Théâtre.

L'histoire d'une beauté des Indes qui choisit, au lieu d'être courtisane, de devenir moine bouddhiste. Le Nat-Raj a retenu cette légende à l'occasion de l'année de la femme.

Beaumont-Hamel

D'après un récit historique de Tom Cahill et Dudley Cox, par le Newfoundland Travelling Theatre, dans le cadre du Festival national du théâtre multiculturel. À la salle Octave-Crémazie, lundi, mardi et mercredi les 21, 22 et 23 juillet, à 20h30 (en anglais).

De Terre-Neuve à l'Angleterre puis en Turquie et en France, un régiment sacrifié pendant la Première Grande Guerre.

The House of Blue Leaves

de John Garet; au Frontenac Playhouse, rue Des Jardins, à 20h30, les 23 et 25 juillet.

After Magritte et Real Inspector Hound

de Tom Stoppard; deux comédies policières, au Frontenac Playhouse, rue Des Jardins, les 20, 22, 24 et 26 juillet.

Les trois oranges

Spectacle de marionnettes à fils, à la roulotte de marionnettes, Parc des Marionnettes; tous les jours sauf les lundis et samedi, à 14h et 15h30.

L'aubergine de Macédoine

Théâtre pour enfants du Service des loisirs de la ville de Québec. Dans la roulotte des spectacles, cette semaine à l'École Marie-de-l'Incarnation, à Limoilou. Mardi et jeudi, les 22 et 24 juillet, à 20h30.

Une table où les légumes découvrent que l'aérosol n'est pas l'ennemi qu'ils croyaient.

cinéma

Général Idi Amin Dada

Film français de 1974 de Barbet Schroeder. Au cinéma 2, Place Québec.

Le général Amin est un colosse jovial aux propos extravagants. Ce dictateur est président de la république de l'Ouganda, poste auquel il a accédé à la suite d'un coup d'état en janvier 1971. Une équipe de la télévision française a suivi ses activités pendant quelques jours et a enregistré ses déclarations sur sa conception du gouvernement comme sur la politique d'autres hommes d'Etat.

Sweet Movie

Film franco-canado-allemand de 1974 de Dusan Makavejev. Au cinéma Canadière.

S'attaquant à la fois à la société capitaliste et à l'idéal socialiste, le cinéaste yougoslave développe des phantasmes abracadabrants où il semble vouloir dépasser les limites de la provocation.

La Tour infernale

Film américain de 1974 de John Guillermin et Irwin Allen. Au cinéma Odeon, salle Frontenac II.

Fort du succès de son Poseidon Adventure, le producteur Irwin Allen s'est lancé dans un autre grand spectacle à suspense, truffé d'effets spéciaux. Mais l'histoire de cet incendie dans un gratte-ciel dépasse-t-elle la réalité?

French Connection II

Film américain de 1975 de John Frankenheimer. Au cinéma 1 de Place Québec.

Suite d'un film à succès, ce nouvel épisode raconte l'histoire d'un policier newyorkais qui se rend à Marseille pour aider à la capture du chef d'un important trafic de stupéfiants. L'ensemble s'avère une réussite du genre.

Vincent, François, Paul et les autres

Film franco-italien de 1974 de Claude Sautet.

Dans la lignée des "Choses de la vie" et de "César et Rosalie", Claude Sautet offre une autre tranche de vie, où il ne se contente pas, cette fois, d'un seul couple.

CINÉMAS UNIS

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS, PIERRE DAVID et YVES ROUSSET-ROUARD présentent

UN FILM EXTRAORDINAIRE SUR LE POUVOIR ABSOLU

GENERAL IDI AMIN DADA

PRESIDENT DE L'OUGANDA

Un film de BARBET SCHROEDER

"on ne court jamais aussi vite qu'une balle de fusil"

CINÉMA 2 PLACE QUÉBEC 525-4524

Horaires: 7h.15 et 9h.15 p.m.

14 ANS

C'EST L'APOTHEOSE

Gene Hackman continue son oeuvre digne de l'Academy Award

GENE HACKMAN

FRENCH CONNECTION II

CINÉMA 1 PLACE QUÉBEC 525-4524

7h. et 9h. p.m.

le MAÎTRE du KARATE-KUNGFU

BRUCE LEE LA FUREUR de VAINCRE

le DESPOTE CRUEL

LAURET HORAIRES: DESPOTE à 7h.15, FUREUR à 9h.10.

ENSEMBLE pour la première fois 2 FILMS que vous ne pourrez oublier!

REVES ÉROTIQUES

2e Festival: 1h.00, 4h.10 et 7h.25. Réves Érotiques à 2h.50, 6h.00 et 9h.15.

EMPIRE 24 de LA FABRIQUE 492-2190

18 ANS Adultes

DEUXIÈME FESTIVAL DU FILM ÉROTIQUE DE NEW YORK

à québec aujourd'hui

galeries

Marc Martel: sculptures, sériographies, tapisseries, au Centre d'art St-Laurent, Île d'Orléans.

Fiset, Vaillancourt, Laframboise, Plante: pièces murales, céramique, poterie. Au 502 Avenue Royale, St-Laurent, Île d'Orléans.

Jean McEwen: au Musée du Québec.

Huit peintres soviétiques contemporains: au Musée du Québec.

Michel Labbé: peintre à la Commune Galerie, 1117 1/2 rue St-Jean.

Pierre Lefebvre: métallurgie, à la Porte d'Auteuil, 27 1/2 rue d'Auteuil.

spectacles

Orchestre de Marcel Trudel: au Grand Salon, Cité Universitaire, 21h.

McGrath: groupe jazz, aux Jardins de l'Hôtel de Ville, à 12h.

Les Fantaistes: à la Roulotte des spectacles du Parc Victoria, 20h30.

La Philharmonie Populaire du Québec: à 20h à la Place de Ville de Ste-Foy, angle Quatre-Bourgeois et Route de l'Église.

théâtre

21h25. Le puceau se déchaîne. 19h40.

STE-FOY: CHAMPLAIN: Un amour comme le nôtre (6) 18h20, 21h40. Emmanuelle (5) 19h45.

ST-ROMUALD: Le bordel. 20h55. Je prends la chose du bon côté. 19h30.

CINE-PARCS

BELAIR: Les grenouilles — La vie sexuelle de Don Juan.

BEAUPORT 1: Chatouille-moi — Les inconnus de Malte.

BEAUPORT 2: 747 en péril — Duel.

DE LA COLLINE: Classe 44 — L'Homme qui sortait du baigne.

MONTMAGNY: 747 en péril — Duel.

Drôle de couple: de Neil Simon, au Théâtre de La Fenière, Ancienne-Lorette à 21h.

le Festival des Festivals

LE NOUVEAU PROGRAMME-CALENDRIER

maintenant DISPONIBLE

tous vos films à voir jusqu'au 24 juillet

CARTIER 1019 CARTIER 525-9340

\$1.50 chacun des films

3^e SEMAINE! 18 ANS Adultes


LE FILM TANT DISCUTE AU SUJET DE CAROLE LAURE!

"Sweet Movie" est un film résolument surprenant et volontairement choquant.

SWEET MOVIE

UN FILM DE DUSAN MAKAVEJEV

CAROLE LAURE



VERSION ORIGINALE SOUS-TITRES FRANÇAIS

Avec PIERRE CLEMENTI - ANNA PRUCHAL SAMI FREY - JOHN VERNON - OTTO MUEHL EN COULEURS

Aussi: "MIMI METALLO BLESSÉ DANS SON HONNEUR" "MIMI METALLO": à 12.50, 4.15 et 7.45. "SWEET MOVIE": à 2.40, 6.10 et 9.30 p.m.

AIR CLIMATISÉ

CANARDIERE

LES GALERIES CANARDIERE — 661-8675 — STATIONNEMENT GRATUIT

14 ANS

RIVE-SUD

Cinéma LIDO

Galerie Nord-Poit Lévis Tél.: 837-2272

"TETE DE BRONZE, BRAS D'ACIER"

2e film "KARATE EN PLEIN OURAGAN" "DRAGON CHINOIS"

Au spécial à compter de 11.30h. Ce soir représentation complète.

REUNIS POUR LA PREMIERE FOIS

LES FILMS MUTUELS présentent

Emmanuelle

Le chef-d'œuvre de la littérature érotique devient enfin un film

SILVIA KRISTEL ALAIN CUNY MARILYN GREEN Un film de JUST JAECKIN

18 ANS Adultes

UN AMOUR comme le nôtre

Champlain 22 482 Spectateurs ont déjà vu ce film! et vous!

CHAMPLAIN 1000 BOUL. LAURIER - 525-7500 - 10^e sem. à Québec

Horaires: UN AMOUR COMME LE NOTRE à 6h.20 et 9h.40. EM-MANUELLE à 7h.45.

le cinéma à québec

CANADIEN: Vincent, François, Paul et les autres (4) 19h00, 21h00.

CANARDIERE: Mimi Métallo blessé dans son honneur (4) 12h50, 16h15, 19h40. Sweet Movie (5) 14h40, 18h05, 21h30.

CAPITOL: Fluide mortel. 13h00, 15h50, 18h35, 21h40. Le monstre de l'île en feu. 14h30, 17h15, 20h10.

CARTIER: Gimme Shelter. 19h00. Phantom of the Paradise. 21h30.

CINEMA DE PARIS: Un os dans la moulINETTE (6) 13h00, 16h15, 19h35. L'Autre (3) 14h35, 17h55, 21h20.

EMPIRE: Réves érotiques. 14h50, 17h55, 21h20. Deuxième film du festival érotique de N.Y.: 13h00, 16h10, 19h25.

LAIRET: Le despote cruel. 19h15. Fureur de vaincre. 21h10.

LE BIJOU: Un été 42. 19h00. Orange mécanique (2) 21h00.

LIDO: Tête de bronze et bras d'acier (5) 21h45. Karaté en plein ouragan (6) 19h45.

MIDI-MINUIT: Allons, enlève ta robe. 13h00, 16h00, 19h00, 22h00. Le puceau se déchaîne. 14h25, 17h25, 20h25.

Odeon: EAUPHIN: Tremblement de terre (4) 14h00, 16h30, 19h00, 21h15.

Odeon: FRONTENAC 1: Quatre bassets pour un danois. 12h30, 16h00, 19h45. Le nouvel amour de coccinelle. 14h15, 18h00, 21h30.

Odeon: FRONTENAC La Tour Infernale (4) 13h20, 16h50, 20h15.

PIGALLE: Le bordel. 13h40, 16h25, 18h55, 21h40. Je prends la chose du bon côté. 14h55, 17h25, 20h20.

PLACE QUEBEC 1: French Connection II (4) 19h00, 21h00.

PLACE QUEBEC 2: Idi Amin Dada. 19h15, 21h15.

STE-FOY: ALOUETTE: Allons, enlève ta robe. 18h30.

2^e SEMAINE! 18 ANS Adultes

Allez, ENLEVE TA ROBE



Drôle, Drôle! LE PUCEAU SE DÉCHAÎNE

OLE SOLTOFT

Horaires: Samedi et Dimanche: Allons enlève ta robe. 17.45, 19.00, 4.00, 7.00, 10.00. Le Puceau se Déchaîne. 2.25, 5.25, 8.25. Samedi seulement: Le Puceau se Déchaîne. 12.30, 3.30, 6.30, 9.30. Allons enlève ta robe. 2.00, 5.00, 9.00, 11.00.

MIDI-MINUIT 252 ST-JOSEPH EST 577-2878

ALOUETTE 7500 LAURIER 656-0597

PANIQUE ET TERREUR! 18 ANS Adultes

STEVE McQUEEN

COULEUR

FLUIDE MORTEL

LE MONSTRE DE L'ILE EN FEU

COULEUR

KRISTINA HANSON - PAUL LUTHERER - GREGG MARTELL

VIVANT APRÈS 170 MILLIONS D'ANNÉES!

(Carte d'identité demandée)

2^e Grande Semaine

CAPITOL

972 ST-JEAN, 522-6300

Horaires: Fluide à 1h, 3h50, 6h35, 9h40; Monstre à 2h30, 5h15, 8h10

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD présentent

L'un des films les plus bouleversants de l'histoire du cinéma... POUR TOUS

UN FILM DE CLAUDE SAUTET

YVES MONTAND MICHEL PICCOLI SERGE REGGIANI GERARD DEPARDIEU

Vincent, François, Paul et les autres...



CANADIEN 2700 BOUL. LAURIER PLACE LAURIER 656-9922

Horaires: 7h. et 9h. p.m.

l'économie

Les Autobus Corbeil restent aux mains des Américains

par Jean-Claude PICARD
"L'affaire des Autobus Corbeil" est morte et enterrée au niveau du gouvernement québécois et la compagnie américaine Blue Bird Bus de Fort Valley, Georgie, est maintenant assurée de détenir à 100 pour cent la firme

québécoise J.H. Corbeil de Saint-Lin des Laurentides.
Le président de la Société de développement industriel, M. Lucien Saulnier, a en effet affirmé hier au SOLEIL que les négociations qu'il avait entreprises au début de cette

année avec les dirigeants de Blue Bird en vue d'assurer une participation de la SDI dans le capital-actions de J.H. Corbeil avaient échoué à cause des "conditions inacceptables" posées par l'entreprise américaine.
C'est donc dire que l'échafaudage

érigé par le gouvernement québécois pour faire accepter par l'Agence canadienne de contrôle des investissements étrangers la vente de J.H. Corbeil à Blue Bird s'est écroulé et que les dirigeants de cette compagnie américaine peuvent dormir sur leurs deux oreilles: la SDI ne mettra pas le nez dans leurs affaires.

M. Saulnier a toutefois précisé que même si la SDI avait abandonné le dossier Corbeil, elle continuait de s'intéresser aux autobus scolaires et que tout n'était pas terminé.

Il s'est refusé à tout détail supplémentaire, ne voulant pas nuire aux discussions actuelles, mais le bruit a déjà couru que la SDI pourrait favoriser la création d'un secteur québécois d'assemblage d'autobus scolaires.

A cet égard, le directeur général de la Société d'investissements Desjardins, M. Raymond Beaugrand, a déjà laissé entendre au cours d'une entrevue récente que son groupe s'intéressait au transport public et qu'il avait déjà soumis un projet en ce sens au ministère québécois de l'Industrie et Commerce.

Signalons ici que le Québec a

besoin d'environ 1,000 nouveaux autobus scolaires par année et que le gouvernement subventionne l'achat de ces véhicules, si bien qu'il serait facile pour lui d'assurer un marché captif à un éventuel fabricant.

M. Saulnier avait d'ailleurs déjà fait état de cette hypothèse en janvier dernier alors que les discussions avec les dirigeants de Blue Bird ne tournaient pas rond.

Quoiqu'il en soit de ce qu'il adviendra maintenant, il reste que cette affaire continue d'être, près d'un an après son début, l'une des plus ténébreuses auxquelles ait participé la SDI.

Les faits sont les suivants:

- En novembre 1974, l'Agence canadienne de contrôle des investissements étrangers refuse à Blue Bird d'acheter le capital-actions de J.H. Corbeil, invoquant que cette transaction ne comportait pas d'avantage significatif pour le Canada.

- Un mois plus tard, l'agence renverse sa décision suite aux pressions du gouvernement québécois qui affirme alors qu'il faut sauver les 100

emplois de J.H. Corbeil et que, de toute façon, la SDI posséderait 30% du capital-actions.

- En janvier, les négociations s'amorcent pour aboutir au résultat que l'on connaît aujourd'hui, mais, dès cette époque, on laissait entendre que la SDI n'était pas très intéressée à obtenir ce fameux 30%. On n'était pas très fier, semble-t-il, de se servir de fonds publics pour aider une entreprise étrangère à acheter une firme typiquement québécoise.

Même si M. Saulnier est effectivement parvenu à éviter cette participation pour le moins douteuse, certaines choses mériteraient d'être éclaircies:

Pourquoi, par exemple, avoir leuré un peu tout le monde, y compris le gouvernement fédéral, en parlant d'une participation à laquelle on ne tenait pas vraiment?

Par ailleurs, s'il s'agissait de sauver les emplois des travailleurs de J.H. Corbeil et s'il est vrai que le gouvernement veut maintenant créer une présence québécoise dans ce secteur, pourquoi ne pas avoir acheté purement et simplement une participation dans cette compagnie québécoise?

Les producteurs de lait du Québec furieux contre Ottawa

par Marc LESTAGE
Les producteurs de lait du Québec sont en fureur contre le gouvernement fédéral qui vient de réduire le prix de leur lait de 4% afin de financer le déficit découlant de la vente de la poudre de lait canadienne sur le marché mondial.

Cette décision vient de leur être communiquée par la Commission canadienne du lait, un organisme gouvernemental chargé de la commercialisation de tout le lait de transformation produit au pays.

Cette situation est inacceptable selon les producteurs québécois. Le ministre de l'Agriculture Eugène Wheelan leur avait fixé un prix objectif de \$11.02 du 100 livres au premier avril dernier.

Ce montant était grevé depuis trois mois d'une taxe de 45 cents du 100 livres. Cette réduction devrait permettre à la Commission canadienne du lait de combler l'écart entre le prix effectivement payé aux producteurs et le prix de vente sur le marché mondial des surplus canadiens de poudre de lait.

Or, le marché de la poudre de lait s'est tellement effrité depuis trois mois (le prix est passé de 41 à 28 cc. la livre) que la Commission canadienne du lait a décidé de doubler la taxe à l'exportation pour la porter à 90 cents.

A toute fin utile, les producteurs de lait canadiens reçoivent de cette façon moins de \$10.00 pour 100 livres de lait alors que la dernière politique laitière canadienne les assurait "d'un

revenu minimum de \$11.02 conformément à l'objectif du gouvernement fédéral d'assurer un revenu minimum aux producteurs agricoles". C'était du moins ce que déclarait le ministre Wheelan à l'époque.

Offensive

La Fédération des producteurs de lait de transformation du Québec a tenu, hier, à Québec une assemblée générale extraordinaire afin de préparer sa riposte. Elle porte sur quatre points particuliers de la politique laitière canadienne.

Les producteurs réclament des législations immédiates afin: Que la Commission canadienne du lait ait un plus large mandat pour contrôler toutes les entrées et sorties de produits laitiers du pays.

- Que l'on resserre les quotas touchant l'importation de fromage et qu'on limite l'exportation.

- Que le prix de base du lait de \$11.02 soit indexé de 2 pour cent afin de corriger le retard de trois mois qui précède les révisions périodiques de prix.

- Que l'on supprime la nouvelle surcharge de 45 cents des frais à l'exportation pour en revenir au tarif du premier avril dernier.

Ces positions doivent être défendues à Ottawa par le porte-parole des producteurs québécois, M. Pierre Saint-Martin. Les membres de l'UPA ont demandé à revoir le problème en assemblée générale bientôt si on ne peut parvenir à une entente souhaita-

ble. D'autres moyens de pressions seront alors envisagés.

Le monde

Sur le marché mondial, il ne semble pas que le prix de la poudre de lait va se redresser au cours de 1975. Au contraire, l'importance des inventaires et la "concurrence déloyale" des pays de la Communauté économique européenne (les producteurs de ces pays ne paient pas le déficit de l'exportation) laisse plutôt croire que le Canada va perdre de nouveaux clients (Cuba) aux mains de ses concurrents européens.

Il est aussi intéressant de signaler que la pratique des prix coupés ne peut être freinée par l'intermédiaire de l'entente du Gatt parce que la CEE n'est pas signataire de l'entente même si la majorité des pays qui en font partie se retrouvent à cette table de négociation.

Il reste donc à faire contre mauvaise fortune bon cœur. Ce qui signifie pour les producteurs de lait du Québec que le gouvernement fédéral devrait prendre sur lui le nouveau déficit provenant de la vente des surplus de poudre de lait canadien à l'étranger tant que la situation mondiale ne se sera pas redressée.

Si cette hypothèse est écartée, les producteurs souhaitent à tout le moins que le gouvernement canadien cesse d'avoir une attitude "bon enfant" vis à vis la CEE et qu'il ait le courage de dénoncer cette pratique, tout comme les Américains l'ont fait, il y a quelques mois, en rapport avec les exportations de fromages de la CEE vers les Etats-Unis.

comment lire un rapport financier

Après avoir vu, hier, le passif proprement dit, nous continuons aujourd'hui avec le CAPITAL PROPRE, dont nous étudierons deux postes en particulier, le reste de cet item devant être traité demain. N.B.: Une erreur importante s'est glissée dans la chronique d'hier qui prend fin à la ligne "Total du passif \$5,200,000" en haut de la colonne de droite. La partie de la colonne inférieure à cette ligne doit donc être supprimée puisqu'elle n'a rien à voir avec les postes actuellement étudiés. Nos excuses.

CAPITAL PROPRE

| | |
|---|--------------------|
| Capital-actions | |
| Actions de préférence, à 5% cumulatif, d'une valeur nominale de \$100 chacune: 6 000 actions autorisées, émises et en circulation | \$ 600 000 |
| Actions ordinaires, d'une valeur nominale de \$5 chacune: 300 000 actions autorisées, émises et en circulation | 1 500 000 |
| | 2 100 000 |
| Excédent de capital | 700 000 |
| Bénéfices non distribués | 1 700 000 |
| Total du capital propre | 4 500 000 |
| Total du passif et du capital propre | \$9 700 000 |

Capital propre

Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, ce poste se compose de tout ce que les actionnaires possèdent dans la société. En d'autres termes, c'est la valeur nette de la société après soustraction de tout le passif. Pour des motifs légaux et comptables, ce poste se divise en trois catégories: le capital-actions, l'excédent de capital et les bénéfices non distribués.

Capital-actions

Le capital-actions (ou capital social) dans le sens le plus large du terme, représente des participations à la propriété de la société. Ces participations sont matérialisées par des certificats d'actions émis par la société pour ses actionnaires. Une société peut émettre plusieurs types d'actions, différenciant légèrement les uns des autres.

Actions de préférence

Comme son nom l'indique, ce type d'action que l'on appelle aussi actions privilégiées, possède par rapport aux autres types d'actions, certains droits en ce qui concerne les dividendes payés, ou la répartition de l'actif en cas de liquidation, ou dans les deux cas. On peut trouver dans les statuts de la société les dispositions spéciales s'attachant à toute émission d'actions de préférence. Le fait que pour la Typical

Manufacturing, ces actions portent la désignation actions de préférence à 5% cumulatif de \$100 de valeur nominale chacune, indique que chaque action a droit à un dividende de \$5 par année, lorsque le conseil d'administration déclare le dividende, payable avant qu'aucun dividende ne soit versé aux détenteurs d'actions ordinaires. Le terme cumulatif signifie que si une année le dividende n'est pas payé, il s'accumulera en faveur des actionnaires privilégiés et qu'il devra leur être payé lorsque la chose deviendra possible, avant que les dividendes des actions ordinaires ne soient versés. Parfois, les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas voix aux affaires de la société, sauf si celle-ci n'est pas en mesure de payer les dividendes au taux promis.

Actions de préférence, à 5% cumulatif, d'une valeur nominale de \$100 chacune: 6 000 actions autorisées, émises et en circulation \$600 000

Actions ordinaires

Comme on vient de le voir, les porteurs d'actions de préférence ont droit à un dividende annuel de \$5 par action, avant que les détenteurs d'actions ordinaires ne reçoivent quoi que ce soit. Mais ces \$5 par action seront peut-être tout ce que les porteurs d'actions privilégiées recevront chaque année. Pour les actions ordinaires par contre, il n'existe point de limite au montant du dividende annuel. C'est pourquoi, dans les années prospères, lorsque la société réalise des bénéfices importants, les dividendes seront peut-être élevés. Mais si le bénéfice diminue, il en ira peut-être de même du dividende.

Actions ordinaires, d'une valeur nominale de \$5 chacune: 300 000 actions autorisées, émises et en circulation \$1 500 000

Excédent de capital

C'est le montant que les actionnaires paient en plus de la valeur nominale ou légale des actions, pour en faire l'acquisition. C'est la raison pour laquelle ce poste est aussi souvent appelé "primes d'émissions". Disons par exemple qu'une action ordinaire possède une valeur nominale de \$5; supposons maintenant que la Typical Manufacturing ait vendu 300 000 actions, ou pour un total de \$2 200 000. Ce montant figurera au bilan au titre du capital propre, réparti entre le capital-actions et l'excédent de capital:

| | |
|--|---------------------|
| Actions ordinaires, d'une valeur nominale de \$5 chacune: 300 000 actions autorisées, émises et en circulation | \$ 1 500 000 |
| Excédent de capital | 700 000 |
| Total du capital-actions (ordinaire) et de l'excédent de capital | \$ 2 200 000 |

Source: Merrill Lynch, Pierce Fenner Smith

(A suivre)

Cours faibles à Londres

LONDRES (PC) — Les cours ont pris une allure modérément à la baisse, hier, à la Bourse de Londres, sur un marché léger.

L'indice du Financial Times a perdu 7.9 points et atteignait 300.0 à la mi-temp.

Baisse du prix du grain à Chicago

CHICAGO (AP) — Les prises de bénéfices se sont manifestées dans presque tous les secteurs agricoles du marché des grains de Chicago hier et les prix y ont considérablement fléchi.

L'explication, apparemment, c'est que les Russes achètent 3.5 millions de tonnes de céréales aux Etats-Unis, au lieu de 10 millions, comme on avait cru qu'ils le feraient.

avis légaux · appels d'offres · soumissions



APPEL D'OFFRES

Travaux d'aménagement de terrains Aires de Jeux et Athlétique Ecole polyvalente de St-Agapitville (Bourville)

Comité de Charlevoix, La Commission Scolaire Régionale de Tilly, propriétaire, demande des soumissions pour des travaux de nivellement, pavage, engazonnement, drainage, etc. pour l'aménagement des aires de jeux et d'athlétique à l'Ecole Secondaire Polyvalente de St-Agapitville. Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau du secrétaire-général Commission Scolaire Régionale de Tilly, 945 rue Wolfe, Sainte-Foy, Québec 10.

Seules sont autorisées à soumissionner contre un chèque visé au montant de dix mille dollars (\$10,000.00), à l'ordre du propriétaire, la Commission Scolaire Régionale de Tilly ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant valide pour 90 jours de la date d'ouverture des soumissions, accompagné d'une lettre d'intention. La garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, conformes aux exigences du cahier des devis.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées identifiées avec le titre du projet, et adressées au soumissionnaire: Commission Scolaire Régionale de Tilly, 945 rue Wolfe, Sainte-Foy, Québec 10.

seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure en vigueur localement, le 11 du mois d'août 1975, pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil no 2380.

Il appartiendra aux entrepreneurs généraux soumissionnaires de juger du choix des sous-traitants tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

André Pétvin, Directeur-général, de la Commission Scolaire Régionale de TILLY, Québec, le 4 juillet 1975.

AVIS LEGAL

AVIS est par les présentes donné de ce que Marcel Latulippe, célibataire, cantonnier, domicilié au no civique 1936, rue Méthot, Giffard, district de Québec, demandera par requête au Ministre de la Justice le changement de son nom en celui de Marcel Brown. QUEBEC, le 4 juillet 1975. Blanchet & Blanchet Procureurs du requérant

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA CHAUDIERE SOUMISSION PUBLIQUE ECHANGE D'AUTOBUS

La Commission Scolaire Régionale de la Chaudière demande des soumissions pour l'achat d'un autobus avec possibilité de deux.

Autobus demandés: 72 passagers - répondant aux normes provinciales et aux exigences de la Commission Scolaire. Echanges: 2 autobus Blue Bird - 84 passagers - Flat nose. Les soumissions seront reçues jusqu'à 3 heures p.m. (15 heures), lundi le 4 août 1975 et seront ouvertes à la même heure à l'adresse suivante:

Bureau administratif Commission Scolaire Régionale de la Chaudière 270 boulevard Lacroix St-Georges Est, Cte Beauce, P.Q.

Le cahier de charges et les formulaires de soumissions seront disponibles au bureau du registraire aux transports à compter du 21 juillet 1975.

Monsieur André Breton 195, 18e rue est St-Georges, Cte Beauce

Pour être considérée, toute soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, d'une banque à charte ou d'une caisse populaire ou d'un bon de garantie de soumission, équivalent à 5% de la valeur de la soumission fait à l'ordre de la Commission Scolaire Régionale de la Chaudière et retournée dans les enveloppes fournies à cette fin par la Commission.

Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission une feuille contenant toutes les spécifications prouvant que le véhicule répond aux normes exigées. La Commission Scolaire Régionale de la Chaudière n'est tenue d'accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues. Donné à St-Georges, ce dixième jour du mois de juillet 1975.

Rosaire Jacques, Secrétaire N.B. Les véhicules usagés pourront être vus à 195, 18e rue est, St-Georges est, sur semaine entre 8:30 heures a.m. et 4:00 p.m.

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PERMIS SPECIAL 3e publication

Prenez avis que le soussigné domicilié à Caplan, comté de Bonaventure s'est adressé à la Commission des Transports pour obtenir un permis temporaire pour faire du camionnage en vrac: pour transporter du gravier et de l'asphalte. Description du camion: Ford, 10 roues, 800 no de licence: F280530 no de série: 1618-005

Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les quatre (4) jours de la date de la première publication dans ce journal, à la Commission des Transports, 385 est, boul. Charest, Québec. Signé: Hervé Mercier

Caplan Comté de Bonaventure P.Q.



APPEL D'OFFRES

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées: "OFFRE POUR LA FOURNITURE D'UNE (1) AUTOMOBILE DE SERVICE COMPACTE, 4 CYLINDRES" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville, chambre 313, Québec, seront reçues jusqu'à MERCREDI LE 30 JUILLET 1975, à ONZE HEURES (11:00 heures) A.M. (heure avancée de l'est). Veuillez prendre note que le bureau du Greffier est fermé entre 12:00 heures et 14:00 heures. La Ville ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Les intéressés peuvent se procurer les formulaires d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel de la Division de l'équipement, ATELIER MUNICIPAL, 52 MARIE DE L'INCARNATION, QUÉBEC, Québec, le 10 juillet 1975.

LE GREFFIER DE LA VILLE, Pierre-F. Côté, avocat.

avis

Deuxième publication Relativement aux besoins de camionnage en vrac dans la région 2 (Chicoutimi, Lac St-Jean-Est et Lac St-Jean-Ouest).

En vue des audiences publiques que la Commission tiendra prochainement pour considérer l'opportunité de délivrer des permis de camionnage en vrac;

- a) aux détenteurs d'une attestation et qui sont visés à l'article 12.13 du règlement 12 sur le camionnage en vrac;
- b) aux personnes qui ont introduit une demande depuis, le 1er janvier 1974 et qui n'ont, en conséquence, pu obtenir l'émission d'une attestation;

dans le cadre de l'article 50 de la Loi des transports, la Commission procédera, par ses enquêteurs, à une enquête préalable aux fins de s'enquérir des besoins de camionnage en vrac dans la région 2 (Chicoutimi, Lac St-Jean-Est et Lac St-Jean-Ouest).

Ladite enquête sera tenue le 31 juillet 1975 à 9:00 A.M., pour se continuer le lendemain, si nécessaire, à l'Ecole Laure-Conan, avenue Georges-Vanier, Chicoutimi. Les requérants de permis visés aux paragraphes a) et b) ci-dessus, les associations et groupes de camionneurs en vrac, les directeurs des postes d'affectation de la région, les requérants de services et toutes autres personnes intéressées sont invités à se présenter ladite enquête pour fournir les renseignements appropriés.

L'administrateur, (Maurice Ferland), II.1



Le cinéma-sexe

Il m'écrivait un jour (lui, c'est Baulu) que je vivais loin de mon pays par la force des choses, et une grande envie de voir de l'autre côté de la clôture, ce qui se passait dans le monde.

Il m'écrivait (j'ai d'ailleurs fait traduire) "Dieu sait si depuis longtemps après l'abolition du Bureau de Censure" et la formation de nouveau "Bureau de surveillance du cinéma" les films qui passent sur nos écrans nous en font voir des "vertes et des pas mûres".

Or l'un de nos amis, dont nous taïrons le nom, qui n'avait jamais assisté à de tels spectacles (de cave) qui n'était ni "voyeur" ni "cinéophile" (ça arrange tout... non?) est entré l'autre jour dans une de ces salles obscures, histoire de tuer le temps (ils disent tous la même chose).

La réaction du quidam fut très simple... il fut tellement offensé, qu'il est sorti avant la fin de la "troisième représentation".

Tout cela, je l'ai moi-même "bibli-en-personne" vérifié pour découvrir que le "voyeur-cinéophile" n'était nul autre que "Monsieur Baulu" en personne, je suis là pour l'affirmer... j'entraîs moi-même dans le ciné-porc pour la sixième fois, quand Baulu en sortait pour la troisième... alors... il ne faudrait pas prendre des canards sauvages pour des Boeing 747... ni jeter la belle-mère dans les z-orties.

Enfin, il faut se rendre à l'évidence ce sexe est redevenu une chose naturelle, comme chez Monsieur Adam (inventeur de la brosse) et chez Madame Eve, qui fut la première "charmeuse de serpents"... ils se lovaient l'un et l'autre... de toutes façons les femmes (même en 1975) ont toujours rêvé nous voir ramper.

Mais attention, plus de place pour les théories d'un Sigmund Freud (kille-couch) la vérité est que la sexualité n'est qu'une petite tranche de l'homme dans son ensemble.

Il reste à déterminer l'épaisseur de "la tranche".



Afin que chacun puisse s'en couper une... à son goût.

Il y a six Beaumont en France selon le Guide Michelin, et pourtant on cherche en vain Beaumont-la-Ronce, pays d'où virent les "Chouinard"... tout près de la merveille de Tours et sa cathédrale.

La population doit être d'environ 280 à 290 habitants tous tourangeaux, avec plus d'un tour dans leur sac. Demain, samedi le 19 juillet, nous irons à Beaumont mais pas le même... le Beaumont de la route "2" environ 20 miles de Québec-Lévis... Théâtre d'été... Une grande journée de folies s'annonce, il faut donc que je sois là... Camping Guillemette Route "2" à Beaumont... tournoi de "pétanque" mini-golf... Théâtre pour enfants en matinée... ce sera un peu du sac-audos... parce que ce sera le "Noël du Campeur"... Le soir: défilé de chars allégoriques... et Barbecue pour finir la journée... c'est-à-dire dans la nuit. Beaumont-la-Ronce en Touraine n'a jamais connu de choses pareilles... mais à Beaumont-en-Québec sur le Saint-Laurent c'est la "NOUVELLE FRANCE".

La nomination de Brûlé soulève de vives critiques au sein de la FTQ

par Léonce GAUDREAU

Le départ de M. Jacques Brûlé de la vice-présidence de la Fédération des travailleurs du Québec pour occuper l'un des trois postes de commissaires au nouvel Office de la construction a soulevé de vives critiques à l'intérieur de la centrale.

Une trentaine de membres du conseil général de la FTQ ont réclamé et obtenu la convocation, pour le 31 juillet prochain, à Montréal, d'une assemblée spéciale pour examiner la justesse de cette décision.

Le SOLEIL a en effet appris hier que la participation de M. Brûlé à ce nouvel organisme, créé récemment par la loi 47, avait reçu l'approbation unanime du bureau exécutif de la FTQ. La constitution de ce super-organisme devant régir le domaine crucial de la construction avait pourtant été critiquée par cette centrale. C'est pourtant l'un de ses membres parmi les plus influents qui décide aujourd'hui avec la bénédiction des instances supérieures, d'y participer et, ainsi, de cautionner le nouvel organisme.

Il n'est pas question que la participation de M. Brûlé soit remise en question — d'autant plus que celui-ci a été assermenté à son nouveau poste, hier après-midi aux

bureaux du ministre Jean Cournoyer — mais il est certain que l'assemblée spéciale du conseil général relancera le débat sur l'orientation de la centrale en ce qui a trait à sa participation à des organismes semblables. Le conseil général est composé de quelque 80 membres.

A l'intérieur de la centrale, un certain nombre de dirigeants trouvent que la FTQ est trop facilement portée aux compromis pour tirer son épingle du jeu. On sait que la FTQ, comme l'avait indiqué la Commission Cléche, exerce un contrôle de fait sur la Commission de l'industrie de la construction (CIC). Celle-ci sera précisément remplacée par le nouvel Office de la construction, dont la constitution avait été recommandée par le rapport Cléche.

C'est M. Réal Mireault, ex-sous-ministre au ministère du Travail, qui présidera l'Office. Son troisième membre, choisi parmi le monde patronal, sera M. Roger Carbonneau, vice-président de la compagnie Johnson & Johnson. On sait aussi que c'est M. Gilles Laporte, conseiller spécial du ministre Cournoyer, qui est le nouveau sous-ministre au Travail.

Le départ de M. Brûlé de la FTQ modifie aussi quelque peu le tableau qui commençait à se dessiner sur le plan électoral, en vue du congrès

général qui doit avoir lieu en décembre.

Celui-ci a toujours été perçu comme un éventuel successeur de M. Louis Laberge, à la présidence de la FTQ, comme d'ailleurs l'actuel secrétaire général M. Fernand Daoust. On se souviendra, M. Daoust avait raté la présidence, il y a plus d'une dizaine d'années, par une demi-voix au profit de M. Laberge.

Mais en ce qui a trait à la candidature éventuelle de M.

Brûlé, on a toujours affirmé dans son entourage que celui-ci n'aurait jamais accepté de se porter candidat tant que M. Laberge ne déciderait pas de lui-même de quitter.

Le fait que M. Brûlé ait décidé de quitter la FTQ pourrait signifier, selon certaines personnes de son entourage, que M. Laberge a l'intention de demander en décembre prochain, un renouvellement de mandat.

M. Brûlé était directeur québécois du Syndicat cana-

dien de la fonction publique depuis quatre ans. C'est son adjoint, M. Roger Laramée qui lui succéda à la direction de ce syndicat de quelque 35.000 membres et dont, la grande majorité, sont en période de négociations avec l'Etat québécois.

Même si M. Brûlé a été nommé par le gouvernement, pour un mandat de dix ans comme commissaire de l'Office de la construction, il a tout de même réussi à obtenir un congé sans solde d'un an de son syndicat.

Vivez au rythme de l'été Surveillez...



MAG-SAMEDI, samedi à 13h. ET NE MANQUEZ PAS CE SOIR:

EN PREMIERE 19h30 L'AMOUR EN 4ième VITESSE avec Elvis Presley 21h30 LE RANCH "L"

ATTENTION!

QUAND IL S'AGIT DE "PREFINIS", VOUS AVEZ UN CHOIX INCROYABLE. TOUS DE PREMIERE QUALITE ET DES PRIX COMME DANS LE PASSES, QUI ONT TOUJOURS DEFIE TOUTE COMPETITION. GRAND INVENTAIRE DE PANNEAUX, TOUS 4' x 8'.

Nous faisons la livraison à l'extérieur également

| | |
|-------------------------------|-------|
| NOYER NATUREL | 14.95 |
| CHENE NATUREL | 12.75 |
| VIOLET | 6.50 |
| COULEURS: OR, ROSE VERT, BLEU | 5.95 |
| BARNWOOD | 6.75 |
| YELLOW | 5.95 |
| AUTOMNE OAK | 5.50 |
| FRENE RUSTIQUE | 7.75 |
| LOTUS | 4.95 |
| EARLEY DOWN | 5.75 |
| PACIFIC WALNUT | 5.95 |
| MAPLE | 3.95 |
| NUGGET | 5.95 |
| CHENES | 5.95 |
| MIC PECAN | 4.95 |
| ORME PROVINCIAL | 6.85 |
| PREFINIOR | 6.85 |
| SILVER | 5.50 |

| | |
|----------------------------|--------|
| PANNEAUX PREFINIS SUR BOIS | |
| première qualité | \$3.25 |
| BLANC ANTIQUE | 5.95 |
| LIGHT OAK | 5.50 |
| CAPRI | 5.95 |
| FRENE ORIENTAL | 4.95 |
| CHENE | |
| MONTAGNAIS | 4.95 |
| GRIS FUME | 6.95 |
| WHITE BLONDE | 4.95 |
| BLANC | |
| MONTAGNAIS | 5.45 |
| CEDRE NOUVEUX | 5.40 |
| PIN NOUVEUX | 5.40 |
| ROSE WOOD | |
| WINDSOR | 4.95 |
| ORME NATUREL | 9.95 |

LIVRAISON GRATUITE AVEC TOUTE COMMANDE RAISONNABLE. MODERN PLYWOOD LTD. 1205 Courcellette - Ville de Bélier - Tél.: 842-1911

Des Américains mécontents de la décision du CRTC

NEW YORK (NYTNS) — Quatorze sénateurs américains ont fait parvenir une lettre au secrétaire d'Etat Henry Kissinger pour protester contre une ligne de conduite récemment adoptée par le gouvernement canadien à l'égard des postes de télé-

sion situés près de la frontière. Les sénateurs demandent au secrétaire d'Etat de jouer un rôle plus actif dans la protection des intérêts légitimes de ces stations américaines.

La protestation est surtout dirigée contre une ordonnance du Conseil de la radio et de la télévision canadienne enjoignant les compagnies de radiodiffusion de supprimer toute annonce publicitaire des émissions en provenance de stations américaines.

télévision

De 6 P.M. jour de publication et horaire complet du lendemain. (c) Emission couleur.

Comprenant également les postes transmis par câble

| | | | |
|--|---|--|--|
| (4) Québec CFCM-TV (5) Québec CKMI-TV (11) Québec CBYT | (3) Burlington WCAX-TV (7) Sherbrooke CHLT-TV | (8) Mt. Washington WMTW-TV diffusé au 13 (10) Montréal CFTM-TV | (12) Montréal CFCF-TV (13) Trois-Rivières CKTM-TV et TCQ Diffusés au 8 (15) CIVQ (UHF Radio Québec) |
| VENDREDI 18 JUILLET 1975 | SAMEDI 19 JUILLET 1975 | SAMEDI 19 JUILLET 1975 | SAMEDI 19 JUILLET 1975 |
| 9.30 4 Le ranch "L" c 7-10 Brigade criminelle c 8 The Orphan and the Dude (special) c 11-13 Les Olympiques un an avant (special) c R-Q Au pays des lutrins. Les ondes Martenot. On assiste à un cours d'ondes et de la clarinette donné au centre d'art du Mont Orford. c | 7.00 8 Across the Fence c 7.30 8 H.R. Pufnstuff c 12 University of the Air c 8.00 3 My favorite Xartians c 8 Yogi's Gang c 12 The Community c | 8.30 3 Speed Buggy c 8 The Bugs Bunny Show c 12 Rupert Bear c 8.45 7 Informa 7 c 8.55 10 Bienvenue CFTM c 9.00 3 Jeannie c 4 Mire et Musique c 7 Les p'tits bonshommes c 8 Jabberwocky c 10 Les p'tits bonshommes c 11-13 Grangallo et Pettiro c 9.24 4 Musique Marc Legrand c 9.30 3 Pebbles et Bamm-Bamm c 4 Robin Fusée c 7-10 Les champions c 8 Word of Life c 11-13 Roquet belles oreilles 12 The Waterville Gang c 9.45 5 Test Pattern & Music c 9.54 5 Music with Marc Legrand c 10.00 3 Scooby-doo where are you? c 10.15 4 Flipper c 4 Mag-Samedi c 11-13 Topino c 12 Story Theatre c 10.15 11-13 Fabio, le magicien c | 10.30 3 Shazam c 4 Ciné-aventures: "Commando dans la mer du Japon" 5 Movie Time: "They came from beyond Space" c 7-10 Les cadets de la forêt c 8 Lassie's Rescue Rangers c 11-13 Le monde enchanté d'I-sabelle c 12 The Hudson Brothers Eaz-zle-Dazzle Comedy Show c 11.00 3 Valley of the Dinosaurs c 7-10 Robin Fusée c 8 Super Friends c 11-13 La pince à linge c 12 Let's go c 11.30 3 The Hudson Brothers laz-zle-Dazzle Comedy Show c 7-10 Michel Vaillant c 11-13 Les jeun's scientifiques c 12 Survival c 12.00 3 The Harlem Globetrotters Popcorn machine c 4 De tout de tous c 5 Le grand circuit Wrestling c 7-10 Bon Week-End c 8 Hère are the days c 11 Hère du samedi c 12 Magic Tom's Road Show c 13 Les petites annonces c 12.30 3 Fat Albert and the Cosby Kid c 8 American Bandstand c 12 The Flintstones c 13 Francis au pays des grands fauves c 1.00 3 Children's film Festival c 4 Mag-Samedi c 5 World of Man c 11-13 Sportheque c 12 Saturday at the Movies: "Eight of the lam" c |
| 6.00 3 Channel 3 News Hour c 4-7-10 Parle parle, jase jase c 5 The City at Six c 12 Pulse c TCQ Couple Service 6.30 5 Around the City with Bob c 8 The FBI c 11 Actualités 24 c 13 La sœur volante c TCQ La Philatélie 7.00 3 News c 4 Aujourd'hui le 18 juillet c 5 Man about the house c 7 Adèle c 10 Le 10 vous informe c 11 Les animaux chez eux c 12 The Swiss Family Robinson c 13 Le 13 vous informe c R-Q Tarass Boulba. — Les Russes dans le monde du cinéma. c 7.30 3 The Price is Right c 4-7-10 Comédie musicale, Festival Elvis Presley: "Amour en quatrième vitesse" c 5 Mr. Chips c 8 New England Country c 11-13 Marcus Welby, M.D. c 12 The six million dollar man c 8.00 3 Friday Movies: programme double: "The Wicked dreams of Paula Schultz" c et "The last run" c 5 All in the Family c 8 ABC Summer Movie: "Trouble comes to Town" c R-Q Où est-ce qu'on s'en va? Anim: Jeannette Biondi. — L'achat d'une maison est-il un investissement rentable? c 8.30 5 M.A.S.H. c 11-13 Hors Série c 12 Friday Movie: "Let's switch" c R-Q Rendez-vous 76. — L'histoire de la lutte gréco-romaine. c 9.00 5 Down home Country c R-Q Tout est possible. La sidérurgie, la fonte à l'acier, les laminés et les tubes. c | 10.00 5 The Lawrence Welk Show c 7 C'est mon opinion c 8 Get Christie Love! c 10 Les protecteurs c 12 Kojak c TCQ Dialogue intime 10.15 7 Super Week-End c 10.30 4-7-10 Les nouvelles TVA c 11-13 Le téléjournal c TCQ A l'écoute des astres 10.50 11 Nouvelles du sport et météo c 13 Le 13 vous informe c 11.00 3 Channel 3 Night Beat c 4 La météo c 5-8-12 News c 7 Informa 7 c 10 La couleur du temps c 11-13 Appelez-moi Lise c TCQ Kiai 11.05 4 Ciné-4: "Les cinglés du camping" c 11.15 7-10 "La horse" c 11.20 12 Pulse c 11.22 5 The Merv Griffin Show c 11.30 3 Late Movie: "Model shop" c 8 Wide World: Special c A.M. 11 Cinéma: "Elle cause plus, elle flingue" c 12 The 12 Midnight Movie: "The Anderson tapes" c 13 Ciné-Soir: "La poupée diabolique" c 12.30 10 Le 10 vous informe c 12.33 4 Musique Marc Legrand c 12.32 5 Music with Marc Legrand c 1.30 11 Ciné-Nuit: "Un hold-up extraordinaire" c | 12.30 12 Saturday at the Movies: "Eight of the lam". E.U. Comédie une réalisation de G. Marshall en 1967 avec Bob Hope, Phillip Diller et Jonathan Winters. — Après avoir trouvé dix mille dollars, un employé de banque est suspecté de détournement de fonds. c 2.00 5 "South Pacific". E.U. Comédie musicale une réalisation de J. Logan réalisée en 1958 avec Mitzi Gaynor, Rossano Brazzi et John Kerr. — Les aventures amoureuses d'une infirmière et d'un aviateur sur une île du Pacifique durant la guerre. c 2.00 7 (10) Ciné-Samedi: programme double: "Tarzan l'homme-singe". E.U. 1959, aventures de J. Newman avec la participation de Denny Miller, Cesare Danova, Robert Douglas et Joanna Barnes. — Tarzan s'occupe de la protection d'un chasseur et de sa fille. c 2.30 4 Cinéma: "Les anges sauvages". E.U. 1966 par R. Cornman avec Peter Fonda, Nancy Sinatra et Bruce Dern. — Un gang de motocyclistes parcourt les routes de la Californie à la recherche de sensations fortes. c 5.00 4 Cinéma: "Les anges sauvages". E.U. 1966 par R. Cornman avec Peter Fonda, Nancy Sinatra et Bruce Dern. — Un gang de motocyclistes parcourt les routes de la Californie à la recherche de sensations fortes. c | 10.30 TCQ Initiation au baseball/ 1.30 5 Klahanie c 7-10 Jugement rendu c 8 The FBI c TCQ Où est-ce qu'on s'en va? 2.00 3 People c 5 "South Pacific" c 7-10 Ciné-Samedi: "Tarzan l'homme-singe" c et "Quand parle la poudre" c 11-13 Baseball c TCQ Rendez-vous 76 2.30 3 Women's Professional Tennis c 4 Cinéma: "Le roi de la pagaille" c 8 Country hall of fame c TCQ Au pays des lutins 3.00 12 Superstars of the Mat c TCQ Le centenaire du WYCA 3.30 3 Grand circuit Wrestling c 8 Greatest sports legend c TCQ Kiai 4.00 4 Sur le matelas c 8 U.S. Women's open c 12 Celebrity know your sports c TCQ A la découverte 4.30 3 CBS Sports Spectacular c 11-13 Echos du sport c 12 Wide world of sports c TCQ Cent jeunes cent idées 5.00 4 Cinéma: "Les anges sauvages" c 7 Dimension Estrée c 8 Wide world of sports c 10 C'est arrivé cette semaine c 11-13 Bagatelle c TCQ Les violons d'ingres 5.30 7-10 Sur le matelas c TCQ Médecine et hygiène naturelle. c 11.15 7 (10) Festival Jean Gabin: "La Horse". E.U. Comédie réalisée en France en 1969 par P. Granier-Deferre et interprété par Jean Gabin, André Weber et Eleonore Hirt. — Un riche fermier de Normandie apprend que son petit-fils est compromis dans un trafic de drogue et décide de faire justice lui-même. c 11.30 3 Late Movie: "Model Shop". E.U. Comédie musicale réalisée en France en 1968 par J. Demy et interprété par Gary Lockwood, Anouk Aimée et |

en 1967 avec Elke Sommer, Bob Crane et Werner Klemperer. — Une championne d'athlétisme saute le mur de Berlin à la perche, pour se cacher en zone occidentale. c
"The last run". E.U. Drame policier réalisé en 1971 par R. Fleischer et mettant en vedette George C. Scott, Tony Musante et Trish Van Devere. — Une homme déabusé trouve une certaine raison de vivre en aidant à un jeune bandit à échapper à ses poursuivants. c
8.00
8 ABC Summer Movie: "Trouble comes to Town". Drame social réalisé aux Etats-Unis en 1972 par D. Petrie et interprété par Lloyd Bridges, Thomas Evans et Pat Hingle. — Le shérif d'une petite ville du Sud accueille chez lui un jeune homme de race noire. c
8.30
12 Friday Movie: "Let's switch". E.U. Comédie de mœurs une réalisation d'A. Rafkin en 1974 avec Barbara Eden, Barbara Feldon et Richard Schaal. — Deux copines, l'une mère de famille et l'autre directrice de revue, décident de changer de place pour quel temps. c
11.05
4 Ciné-4: "Les cinglés du camping". Comédie réalisée en Grande-Bretagne en 1968 par G. Thomas et mettant en vedette Sidney James, Kenneth Williams et Terry Scott. — Sous prétexte d'aller faire du camping, deux plombiers entraînent leurs amis dans un camp de nudistes. c
11.15
7 (10) Festival Jean Gabin: "La Horse". Drame policier réalisé en France en 1969 par P. Granier-Deferre et interprété par Jean Gabin, André Weber et Eleonore Hirt. — Un riche fermier de Normandie apprend que son petit-fils est compromis dans un trafic de drogue et décide de faire justice lui-même. c
11.30
3 Late Movie: "Model Shop". Drame traitant de psychologie réalisé aux Etats-Unis en 1968 par J. Demy et interprété par Gary Lockwood, Anouk Aimée et

Alexander Hay. — Un artiste a une idylle en attendant son ordre de mobilisation. c
12.00
11 Cinéma: "Elle cause plus, elle flingue". Comédie réalisée en France en 1972 par M. Audard et interprétée par Annie Girardot, Bernard Blier et André Pousse. — Une fausse rincesse dirige les destinées des miséreux d'un quartier de la zone grâce à une machine à dépecer les cochons qu'elle utilise pour mettre en quartiers les curieux de passage. c
12.00
12 The 12 Midnight Movie: "The Anderson tapes". Drame policier réalisé aux Etats-Unis en 1971 par S. Lumet avec Sean Connery, Dyan Cannon et Martin Balsam. — A sa sortie de prison, un homme prépare un coup d'envergure. c
12.00
13 Ciné-Soir: "La poupée diabolique". G-B. Drame d'horreur réalisé en 1964 par L. Stieffert avec Bryant Halliday et William Sylvester. — Un ventrilogue parvient à animer un pantin avec l'âme d'un de ses copains. c
1.30
11 Ciné-Nuit: "Un hold-up extraordinaire". Comédie policière réalisée en Grande-Bretagne en 1966 par R. Neame avec Michael Caine, Shirley MacLaine et Herbert Lom. — Avec la collaboration d'une danseuse Eurasiennne, un aventurier veut dérober une statue de grande valeur à un millionnaire arabe. c
2.00
4 Cinéma: "Les anges sauvages". E.U. 1966 par R. Cornman avec Peter Fonda, Nancy Sinatra et Bruce Dern. — Un gang de motocyclistes parcourt les routes de la Californie à la recherche de sensations fortes. c
2.30
4 Cinéma: "Les anges sauvages". E.U. 1966 par R. Cornman avec Peter Fonda, Nancy Sinatra et Bruce Dern. — Un gang de motocyclistes parcourt les routes de la Californie à la recherche de sensations fortes. c
5.00
4 Cinéma: "Les anges sauvages". E.U. 1966 par R. Cornman avec Peter Fonda, Nancy Sinatra et Bruce Dern. — Un gang de motocyclistes parcourt les routes de la Californie à la recherche de sensations fortes. c

les films

VENDREDI 18 JUILLET 1975 7.30 P.M. (4) (7) (10) Comédie musicale - Festival Elvis Presley: "La-

mour en quatrième vitesse". Elvis Presley, Ann-Margaret et Cesare Danova jouent dans cette comédie musicale de G. Sidney réalisée aux Etats-Unis en 1964. — Un jeune homme tente d'amasser l'argent nécessaire dont il a besoin pour participer à une course d'automobiles. c
8.00
3 Friday Movie: Programme double: "The Wicked dreams of Paula Schultz". E.U. Comédie une réalisation de G. Marshall

L'affaire du pyromane de Limoilou est close

par Robert MALTAIS

Après s'être reconnu coupable d'avoir allumé une bonne vingtaine de feux, qui ont éclaté dans le quartier Limoilou de Québec en l'espace d'un an, le jeune pyromane de 15 ans, arrêté mercredi soir, sera déferé sous peu à la cour du Bien-Etre social de Québec.

Entre-temps, il doit séjourner dans une maison de réadaptation sociale, soit le Centre jeunesse Tilly, à Sainte-Foy.

Telle est la recommandation qu'a faite Me Cyrille Delage, commissaire des incendies, à la suite de l'enquête publique sur la vague "d'incendiats" survenus dans le secteur "rouge" de Limoilou.

Me Delage a de plus insisté sur le fait que l'adolescent, qui semble sérieusement souffrir de déséquilibres psycho-émotifs, soit confié au plus tôt aux soins d'un psychiatre ou psychologue.

C'est en réaction contre des rancœurs à la suite de querelles avec des camarades, ou encore des simples refus de son amie de se laisser toucher les seins, qu'il éprouvait des maux de tête et qu'alors il décidait de mettre le feu pour se venger.

C'est ainsi que, entre autres, bon nombre de feux furent allumés dans les demeures de ses ex-camarades, avec qui naturellement il n'était pas en bons termes.

"C'est moi qui ai mis les feux maman... Je les ai faits par vengeance... Je voudrais être guéri, me faire traiter par un psychiatre... Je mettais le feu parce que mes amis m'impliquaient dans les incendies et aussi parce que le père de mon amie ne voulait plus que je me tienne avec elle..."

C'est en ces termes que le jeune pyromane passait aux aveux mercredi soir, en présence de sa mère qui, jusqu'à ce jour, semblait le protéger, après que l'enquêteur Jac-

ques Simoneau de la sûreté municipale de Québec l'ait arrêté sur les lieux d'un incendie qui venait d'éclater au 729 de la 2e Avenue, à Limoilou.

L'enquêteur Simoneau a exercé une surveillance dans le secteur pendant près d'un an et trois mois, pour finalement faire avouer l'auteur de ces feux.

Toutefois, même si ce dernier n'a avoué avoir allumé qu'une vingtaine de feux alors que l'on en a compté près du double en l'espace d'un an, le commissaire Delage croit que l'adolescent en a sûrement oublié quelques-uns!

Quoi qu'il en soit, pour les enquêteurs Lépine et Savard du commissariat des incendies, l'affaire de l'incendiaire de Limoilou est désormais close.

Dorénavant, les résidents du quartier de Limoilou pourront dormir d'un sommeil moins léger...

Maniaque sexuel libre contre son gré

par Guy DUBE

Après avoir connu des nuits d'horreur causées par un jeune pyromane de 15 ans, les résidents du quartier Limoilou de Québec ne peuvent encore se permettre de respirer à l'aise...

Un autre adolescent, âgé cette fois de 16 ans, qui avait supplié les policiers de ne pas le laisser en liberté parce qu'il attaquait de nouveau sexuellement des garçons âgés de 9 à 11 ans, a

pu reprendre effectivement sa liberté, cette semaine, après sa comparution en cour des sessions de la paix, où il avait été déferé par la cour du Bien-Etre social!

"Laissez-moi pas en liberté, c'est plus fort que moi... Je ne peux pas résister!", avait-il lancé aux enquêteurs, après leur avoir avoué sept attentats sexuels qu'il avait commis sur des garçons du quartier, au cours des derniers mois.

Mais dès qu'il eût traversé le seuil du palais de justice, il devenait, bien entendu, innocent vis-à-vis de Dame Justice, qui a accepté de le remettre en liberté en attendant la tenue de son procès qui a été fixé à une date ultérieure. Même s'il a admis aux enquêteurs que c'est plus fort que lui, qu'il ne peut résister, qu'il peut récidiver n'importe quand!

"Ca nous fait manifestement penser au cas de

Léopold Dion, a fait remarquer un porte-parole de la sûreté municipale de Québec, hier. Dion avait commencé de cette manière, au même âge. Mais il a été remis en liberté conditionnelle et des garçons innocents ont payé de leur vie cette erreur judiciaire..." a-t-il relaté amèrement.

Il est donc à se demander, maintenant, ce que fera cet adolescent de Limoilou. Qui frappera-t-il la prochaine fois? De quelle manière? Jusqu'où

sa maladie le poussera-t-il? Pourquoi le laisser courir, alors qu'il admet lui-même qu'il doit recevoir des soins? La justice, c'est pour qui: pour lui seul ou pour les citoyens, qu'ils soient de Limoilou et d'ailleurs? Pourquoi "rire" indirectement du travail acharné des policiers qui ont dû surveiller le coin pendant des mois avant de lui mettre la main au collet, la semaine dernière? Pourquoi "rire" des parents du secteur qui ne savent si leur enfant ne sera pas la prochaine victime?

Deux policiers arrachent à la mort un jeune noyé

par Guy DUBE

Deux policiers de la Sûreté municipale de Québec ont sauvé la vie d'un adolescent de Limoilou, mercredi après-midi.

Jean Bernier, âgé de 15 ans, avait effectivement été trouvé inanimé dans le fond d'une piscine. Des amis l'ont sorti de sa fâcheuse position, mais il semblait trop tard

pour le réanimer. Son père tenta en vain la respiration bouche à bouche pendant plusieurs minutes.

Les constables Jean Després et Daniel Bellerive, de Québec, qui avaient été alertés, ont alors placé l'adolescent dans une autre position: pendant que l'un d'eux lui pratiquait la respiration artificielle en appuyant sur ses poumons, l'autre lui a fait un massage cardiaque, ce qui a eu comme effet de tout débloquent: le jeune noyé s'est mis à respirer et son cœur s'est remis à battre.

C'était la victoire pour les agents Després et Bellerive qui, bien humblement, ont remis à leur supérieur immédiat leur rapport quotidien dans lequel ils ne faisaient que souligner avoir prêté assistance à un adolescent qui avait été trouvé dans une piscine.

C'est l'inspecteur Gérard Maheux, des relations publiques, qui nous a confirmé ces faits, hier après-midi.

Le jeune Bernier a été conduit à l'hôpital de l'Enfant-Jésus de Québec, où son état est considéré comme très satisfaisant. Son transport a été effectué par les ambulanciers de la maison J. Bouchard et Fils, de Québec.

Un jaloux blesse son ami d'un coup de feu

par Robert MALTAIS

Un homme a fait feu sur un autre, vers 16h30 hier, dans le quartier Saint-Sauveur, à Québec, le blessant à l'abdomen.

Louis Gagnon, âgé de 34 ans, domicilié sur la rue Châteauguay, à Québec, a été atteint d'un projectile au niveau de l'abdomen lorsqu'un ami de longue date s'enflamma et le tira à bout portant, dans son appartement, situé face au 522 de la rue Durocher, dans Saint-Sauveur.

Le tout a commencé quand les deux copains, un peu réchauffés par la consommation de quelques bières, se sont mis à se disputer parce que Gagnon faisait des avances à l'amie de son copain.

Au moment le plus chaud de la dispute, ce dernier a saisi une arme et fait feu sur Gagnon.

L'éternel triangle quoi...

Mais l'ami de Gagnon aurait aussitôt regretté son geste, s'empressant d'appeler police et ambulance.

Louis Gagnon a été conduit à l'Hôtel-Dieu de Québec, où il reçut les premiers soins. En fin de soirée hier, son état était considéré comme satisfaisant.

Quant au copain de Gagnon et à son amie, ils ont été emmenés au poste de police de Québec par les enquêteurs Michel Deslauriers et Raymond Fournier, pour fins d'interrogatoire.

Toutefois, seul le copain de Gagnon aura à répondre de son geste irréfléchi devant la cour des sessions de la paix, à Québec.

Diminution des visiteurs à Calgary

CALGARY (PC) — L'édition 1975 du Stampede de Calgary a pris fin devant une assistance beaucoup moins nombreuse que prévue, bien que ce soit l'année du centenaire de cette ville.

Le nombre total de visiteurs au cours des 10 jours qu'ont duré les festivités a atteint 878,644, contre 973,538 l'an dernier.

AVIS PUBLIC

ENTRETIEN DE CHEMINS D'HIVER

DEMANDE DE SOUMISSIONS
AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Corporation Municipale du Canton Montminy, dûment autorisé que des soumissions publiques sont par les présentes demandées pour l'entretien DES CHEMINS pendant les saisons hivernales de 1975-76, 1976-77, 1977-78. Les soumissionnaires intéressés pourront se procurer toutes les informations nécessaires et supplémentaires au bureau du secrétaire-trésorier de la corporation municipale.

Les soumissions pourront être déposées jusqu'à 8 heures p. m., vendredi, le 1er août 1975, sous enveloppe cachetée portant la mention "soumission pour l'entretien des chemins pendant les saisons hivernales de 1975-76, 1976-77 et 1977-78 pour la Corporation Municipale du Canton Montminy". Elles seront ouvertes à l'ouverture de la session générale de la Corporation Municipale qui sera tenue au sous-sol de l'église paroissiale, vendredi, le 1er août 1975, à 8 heures du soir. La Corporation Municipale ne s'engage pas à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.

DONNE à St-Paul, et Montmagny, ce 14 juillet 1975.

(signé) J. Maurice Cloutier, notaire, sec.-trés.

LA CORPORATION MUNICIPALE DE ST-ALEXANDRE COMTE DE KAMOURASKA PROJET D'EMISSAIRE et d'ETANGS D'OXYDATION APPEL D'OFFRES

La Corporation Municipale de St-Alexandre, Comté de Kamouraska, demande des soumissions pour la mise en place d'un émissaire d'égoût sanitaire et la construction d'étangs d'oxydation. Les plans, devis et formules de soumission pourront être obtenus à compter du 18 juillet 1975 en s'adressant au bureau des Consultants LAJOIE, PELLERIN & ASSOCIES LTÉE, 635, Marguerite-Bourgeois, Québec.

Un dépôt de cent (\$100.00) dollars est exigé pour obtenir des documents de soumission. Cette somme sera remboursée si le soumissionnaire qui a fait le dépôt présente une soumission et si les documents sont retournés, en bon état dans les dix (10) jours suivants l'ouverture des soumissions.

Les travaux consistent à fournir et mettre en place les matériaux ou équipements suivants:
1. Conduite B.A. 12 po. 7,000 pieds linéaires
2. Trois (3) étangs d'oxydation
3. Travaux connexes.

Toute soumission, pour être considérée, devra être conforme aux exigences suivantes:
1. Etre accompagnée d'un chèque visé d'un montant égal à 10% de la soumission et fait à l'ordre de la Corporation Municipale de St-Alexandre, ou d'un cautionnement de soumission du même montant, valide pour au moins quatre-vingt-dix (90) jours, à partir de la date d'ouverture des soumissions.
2. Etre accompagnée d'une lettre d'intention signée par un assureur reconnu attestant que le soumissionnaire, si sa soumission est acceptée, obtiendra un cautionnement d'exécution de 50% du montant de sa soumission et un cautionnement garantissant le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux, pour une somme équivalente à 50% du total de sa soumission.
3. Etre présentée sur les formules préparées par l'ingénieur.
4. Etre livrée avant 19:00 heures, heure avancée de l'est, le 7 août 1975, au bureau du secrétaire-trésorier.

Les soumissions seront ouvertes publiquement le même soir à une assemblée du conseil, tenue à la salle municipale. La Corporation Municipale ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Ludger Chouinard, secrétaire-trésorier CORPORATION MUNICIPALE DE ST-ALEXANDRE Comté de Kamouraska

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCP-75-19150
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 5 août 1975
Poste Bélanger
Montréal

INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITION 1975)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de DIX MILLE DOLLARS (\$10,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous conditions, doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires,
M.A. DEMERS - W.E. JOHNSON
Montréal, le 4 juillet 1975

Pollack

• Mail St-Roch • Sainte-Foy • Galeries Chagnon, Lévis

PLEINS FEUX SUR L'AUTOMNE

A. Élégant manteau confectionné de peau de porc. Style classique avec ceinturon nouant la taille. Col garni de luxueux renard. Tailles 12 à 18. Une seule couleur: brun. **\$350**

B. Confection de peau de porc, garni de piqûres, double boutonnage et poches. Large col de chat sauvage. Choix de brun ou vert forêt. Tailles 8 à 16 ans. **\$290**

Manteaux pour dames (rayon 512)
St-Roch, 2e étage, Ste-Foy et Lévis, étage supérieur

